

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

du

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

du

PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

2025 - 2029



Marne



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| PRÉAMBULE | 4 |
| Chapitre 1 : CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 6 |
| Article 1 : Présentation du territoire | 6 |
| Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé..... | 11 |
| Article 3 : La coordination des différentes politiques de santé | 13 |
| Chapitre 2 : CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 19 |
| Article 4 : Le territoire..... | 19 |
| Article 5 : Les signataires du Contrat Local de Santé | 19 |
| Article 6 : Les engagements des signataires | 30 |
| Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs spécifiques et les fiches actions | 31 |
| Chapitre 4 : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 35 |
| Article 8 : Les instances de gouvernance..... | 35 |
| Chapitre 5 : SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ..... | 40 |
| Article 9 : Durée du Contrat Local de Santé | 40 |
| Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé | 40 |
| Article 11 : L'évaluation du Contrat Local de Santé | 40 |
| Chapitre 6 : MODALITÉS DE RÉVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 44 |
| Article 12 : La révision du Contrat Local de Santé..... | 44 |
| Article 13 : La fin du Contrat Local de Santé..... | 44 |
| Article 14 : La résiliation du Contrat Local de Santé | 44 |
| Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires | 44 |
| ANNEXES | 46 |
| ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ..... | 46 |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | |
|---|-----|
| ANNEXE 2 : LES 5 AXES STRATÉGIQUES | 57 |
| ET LES 37 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (OS) DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ..... | 57 |
| | 58 |
| ANNEXE 3 : LE PROGRAMME D'ACTIONS « SOCLE » | 59 |
| ANNEXE 4 : LA CARTE PARTENARIALE..... | 154 |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.1434-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1434-10 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la lettre-circulaire interministérielle DGS/DIV/DP1 n°2009-68 du 20 janvier 2009 relative à la consolidation des dynamiques territoriales de santé au sein des contrats urbains de cohésion sociale et à la préparation de la mise en place des contrats locaux de santé ;

Vu l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

Vu le quatrièmement du paragraphe 3 du Projet de Santé de la Région Grand Est ;

Vu la lettre d'engagement signée le 9 mars 2022 par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne et la Délégation Territoriale de la Marne de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu la délibération du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne n° DEL_2025_03 « *Approbation et mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2025-2029 du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne* » du 4 février 2025 approuvant l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;

PRÉAMBULE

Si la protection de la santé est un droit fondamental protégé constitutionnellement et législativement, elle est aussi reconnue internationalement depuis la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), adoptée le 22 juillet 1946 et signée par les représentants de 61 Etats, dont la France. L'OMS définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Ainsi, la santé s'inscrit dans une perception large, englobant tous les facteurs pouvant de près ou de loin en permettre sa protection. C'est en ce sens que la Charte d'Ottawa, adoptée le 21 novembre 1986, fait de la promotion de la santé un point clef dans la politique internationale en santé. Elle détermine la promotion de la santé comme le moyen de « *donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.* »

De plus, l'article L.1110-1 du Code de la Santé Publique accorde à la population un rôle. En effet, il dispose que « *les autorités sanitaires contribuent, avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible* ».

C'est dans ce cadre que sont venus s'inscrire les contrats locaux de santé (CLS).

L'instauration des CLS dans notre système de santé s'est faite par la loi 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Le CLS est le résultat d'une double dynamique : d'une part, c'est un levier de mise en œuvre du Projet Régional de Santé, piloté par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est ; d'autre part, c'est un outil de coopération des acteurs du territoire pour définir et mettre en œuvre une politique de santé locale. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de

Champagne est la structure porteuse du CLS. Enfin, les partenaires du CLS apportent un soutien à la construction de ce contrat et à sa mise en œuvre.

Le CLS est un outil innovant, porté conjointement par le signataire et l'ARS, qui permet de répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de pallier les inégalités territoriales. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire. Les enjeux du CLS sont les suivants :

- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- La déclinaison des politiques de santé nationale et régionale sur les territoires ;
- La mise en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement ;
- L'amélioration de la coordination entre les champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, la prévention et la santé environnementale.

Concrètement, le CLS résulte d'un travail de coopération entre l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne. Les partenaires du CLS, sans en être signataires, apportent un soutien à la construction de ce contrat et dans la définition et l'élaboration de ses enjeux. De ce fait, le CLS participe à la coordination des différentes politiques de santé des acteurs.

Le programme d'actions du CLS a été élaboré à partir des besoins qualitatifs et quantitatifs établis par le diagnostic local de santé (DLS). Ce DLS a permis de dresser un état des lieux, d'analyser les problématiques de santé du territoire et leurs besoins afin d'aider à la définition des priorités territoriales de santé.

Les actions définies à partir du DLS sont en adéquation avec les projets prioritaires de l'ARS Grand Est définis dans le Projet Régional de Santé, dit « Transformation de l'organisation de l'offre de santé ».

Chapitre 1 : CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 1 : Présentation du territoire¹

Le territoire du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne** se situe dans le département de la **Marne**. Il s'étend sur 1330 km² et il est au cœur d'un système d'agglomérations entre Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Paris. Il comprend 82 014 habitants², soit une densité de population d'environ 62 habitants au km².

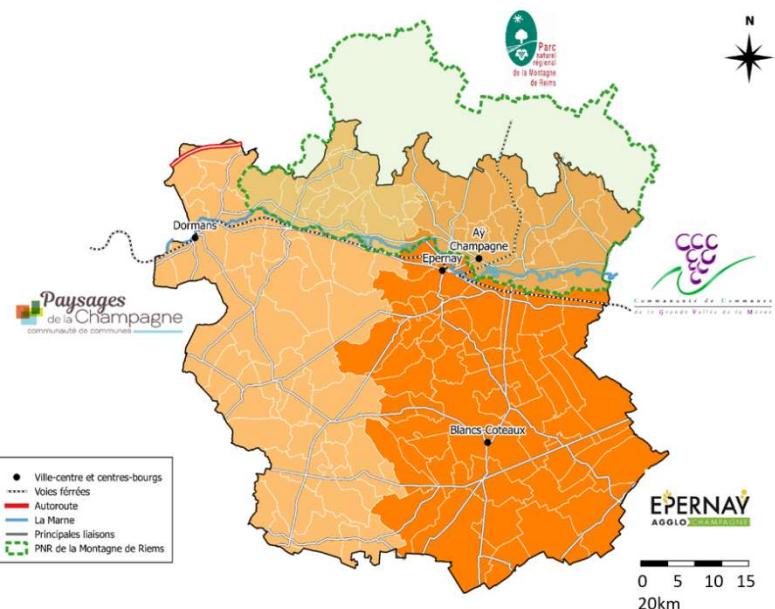
Le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne est un territoire à dominante rurale qui compte 112 communes, réparties en trois intercommunalités :

- La **Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC)**. Elle regroupe 47 communes et environ 46 920 habitants soit environ 57% de la population du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ;

- La **Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM)**. Elle compte 14 communes et près de 14 276 habitants ;

- La **Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC)**. Elle rassemble 51 communes et compte près de 20 818 habitants.

Il existe un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) sur le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne, le Quartier Bernon-Vignes Blanches, à Épernay. Il compte environ 5 140 habitants, soit 23% de la population sparnaciennne.



¹ Les données citées dans cet article sont issues du Diagnostic Local de Santé, sauf mention contraire

² Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2021

Conformément au diagnostic local de santé présenté à l'article 2 du contrat, l'étude du territoire du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne a mis en exergue les éléments suivants :

1.1. Environnement

Le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne dispose d'une qualité de l'air plutôt satisfaisante hormis la présence de substances issues de pesticides. Le constat est semblable en ce qui concerne la qualité de l'eau. Nous disposons de peu de données concernant les risques sanitaires liés à certaines espèces envahissantes.

Parmi les risques naturels majeurs, on retrouve les risques d'inondation (nord, Vallée de la Marne) et les glissements de terrains (coteaux viticoles, notamment dans la Vallée de la Marne). Il y a également une problématique autour du retrait/gonflement des argiles et le risque encouru pour les bâtiments (coteaux viticoles, notamment dans la Vallée de la Marne). Ce phénomène s'accentue avec le changement climatique. Il y a un faible risque radon sur cette zone. Les émissions de gaz à effet de serre sont plus concentrées sur le pôle urbain sparnacien.

1.2. Le vieillissement de la population

La structure démographique du Pays d'Épernay Terres de Champagne se caractérise par un vieillissement de la population avec une part de plus en plus importante des 75 ans ou plus dans la population totale (CAECPC = 10,6% ; CCGVM = 10% ; CCPC = 9,7%). Cette part est supérieure à la moyenne nationale (9,3%). Sur le territoire, les tranches d'âge les plus représentées sont :

- les plus de 65 ans, qui représentent 21,4% de la population. Entre 2012 et 2017, c'est la classe d'âge qui a le plus augmenté, avec 3,2 points de pourcentage supplémentaires passant ainsi devant les 45-59 ans ;
- les 45-59 ans : 21% ;
- les 30-44 ans : 18%.

1.3. L'évolution démographique du territoire

Après une forte croissance dans les années 1960 (+4,27%), la population du Pays d'Épernay Terres de Champagne connaît une chute dans les années 70 (-1,59%) puis une relance dans les années 1980 avant de se stabiliser à partir des années 1990. Depuis 2002 et jusqu'à aujourd'hui, la population n'a de cesse de diminuer progressivement, avec un taux d'évolution moyen annuel entre 2012 et 2017 de -0.4% et entre 2013 et 2018 de -0.6% qui montre une accélération progressive de cette perte de population.

1.4. Emploi

Le Pays d'Épernay Terres de Champagne compte 36 084 emplois³ dont environ les deux tiers se situent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération « Épernay Agglo Champagne ».

Entre 2012 et 2021, le territoire a perdu 1 771 emplois et 2 462 depuis 2007. Si cette décroissance suit la tendance nationale dans un contexte de crise économique et n'est pas imputable à la filière Champagne seule, elle doit cependant être perçue comme une alerte forte sur la nécessité de créer de nouveaux emplois sur le territoire en identifiant des filières et des débouchés nouveaux.

Le Pays d'Épernay Terres de Champagne connaît toutefois un taux de chômage (8,84 %) inférieur à la moyenne nationale (12,1%).

1.5. La morbidité et la mortalité

L'analyse des taux standardisés de mortalité pour 100 000 habitants sur la période 2011-2015 montre que les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne sont davantage concernés par les décès toutes causes confondues, les décès prématurés et les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire. Les décès par cancer sont supérieurs à la moyenne régionale sur cette période⁴.

Concernant la morbidité, le Pays d'Épernay Terres de Champagne est nettement au-dessus des moyennes régionales en ce qui concerne les traitements pour cancer. Il se situe dans la moyenne régionale pour les maladies cardiovasculaires et le diabète. 20,3 % de la population est reconnue en Affection Longue Durée (ALD) en 2019 (Marne : 19,5 %, Grand Est

³ Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

⁴ Source : ORS Grand Est : Inserm-CépiDc 2011-2015, Insee (RP2015)

: 21,3 %, France : 20,4 %). Les habitants du territoire en ALD sont davantage concernés par le diabète de type I et II que la moyenne nationale.

1.6. L'offre de soins sur le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Le Pays d'Épernay Terres de Champagne peut s'appuyer sur une pluralité de structures, d'établissements et de dispositifs en matière de santé, mais également sur un tissu associatif très présent et dynamique. On notera toutefois une forte concentration sur la ville-centre, Épernay, ainsi que sur les secteurs correspondant à la structure dite en « T » du territoire. En effet, le secteur sud-ouest du territoire est moins doté en matière d'équipement et est polarisé par les établissements du Pays de Brie et Champagne (Montmirail et Sézanne notamment).

En 2019, le taux d'équipement pour 1000 habitants en matière de santé est de 6,2 pour le Pays d'Épernay Terres de Champagne. Une moyenne en deçà de la moyenne départementale (6,4), régionale (6,8) et nationale (7,7). On dénombrait et localisait 518 équipements de santé sur le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne, selon la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE.

Ils sont classés en 6 grandes familles :

- 1) Etablissements et services de santé (hôpital, clinique, centre de santé, urgence, maternité, maisons pluridisciplinaires) : 17 établissements sont recensés à l'échelle du PETR. 14 établissements sont à Épernay, 2 à Blancs Coteaux et 1 à Chatillon-sur-Marne et 1 à Dormans.
- 2) Etablissements et services à caractère sanitaire (pharmacies, laboratoires, ambulances...) : il existe 39 établissements dont 31 pharmacies. Au total, 16 communes disposent d'au moins une pharmacie. Épernay en compte 12 (39% de l'offre), Aÿ-Champagne 3, Dormans et Blancs Coteaux 2.
- 3) Action sociale pour personnes âgées (hébergement, aides à domicile, portage de repas) : 25 services d'action sociale.
- 4) Action sociale pour enfants en bas-âge : 18 crèches, qui est le seul service recensé.
- 5) Action sociale pour handicapés (hébergement, aides à domicile, portage de repas) : 19 services d'action sociale.
- 6) Fonctions médicales et paramédicales (professionnels généralistes, spécialistes et paramédicaux) : La densité de professionnels de santé libéraux dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne est, toute catégorie confondue, inférieure à la densité nationale exceptée pour

les chirurgiens-dentistes. La problématique du délai d'attente pour un rendez-vous y est associée, notamment pour les médecins spécialistes.

Fin 2021, on recensait 65 médecins généralistes sur le territoire. 38 % des médecins généralistes du territoire sont âgés de plus de 55 ans et plus d'un quart (27%) sont âgés de plus de 60 ans. De plus, le nombre de médecins généralistes est en diminution : en 2013, le territoire comptait 77 omnipraticiens contre 65 aujourd'hui. En cas de non-replacement de ces derniers, le territoire pourrait donc connaître une dégradation importante de son offre de soins de premier recours à moyen terme. Il faut y ajouter un nombre de bénéficiaires en augmentation sur le territoire, constat à relier à une proportion croissante de séniors dans la population qui a une consommation moyenne d'actes logiquement plus élevée. Il y a donc un réel besoin d'anticiper le départ des médecins à la retraite sur le territoire.

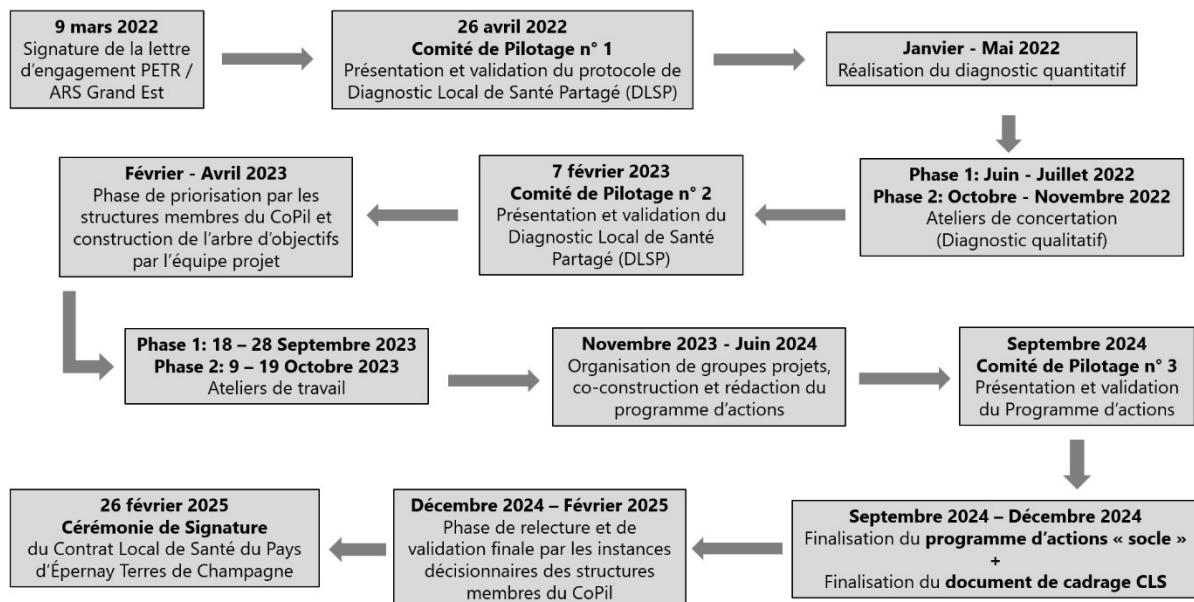
Concernant les infirmiers, on note une forte augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2020 et 2021, ainsi que du nombre d'actes sur le territoire, notamment liés à la pandémie de Covid 19. Cependant, la catégorie de population consommant le plus de soins est celle des bénéficiaires ayant 75 ans et plus. Associée là-aussi au vieillissement de la population, la problématique du remplacement futur d'infirmiers partant en retraite se pose afin de répondre aux besoins de la population.

Les orthophonistes et les sage-femmes sont peu nombreux sur le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne.

L'accessibilité géographique aux professionnels de santé est très contrastée à l'échelle du Pays d'Épernay Terres de Champagne entre les intercommunalités qui le composent, mais également au sein même de celles-ci (frange sud-est de la CAECPC et moitié sud de la CCPC, notamment).

Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé

Les dates clés :



Le CLS s'est construit en trois grandes étapes :

2.1. Le lancement de la démarche

Sous la coordination de la délégation territoriale de l'ARS du département de la Marne, le cadrage a permis de déterminer les engagements pour lesquels se mobilisent les acteurs et les partenaires du CLS ainsi que de définir la gouvernance et la méthodologie retenues pour construire ce projet.

Afin d'officialiser leurs volontés réciproques, le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne et l'ARS Grand Est se sont engagés dans une démarche menant jusqu'à la conclusion d'un CLS, par la signature d'une lettre d'engagement entre l'ARS Grand Est et le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne le 9 mars 2022.

2.2. Le Diagnostic Local de Santé (DLS)

Le DLS est le garant de la pertinence du CLS. Il s'appuie sur un travail de recueil de données objectives et de leur analyse pour dresser un portrait descriptif de la situation, croisé avec des données qualitatives permettant d'approfondir la compréhension des situations. Il a

permis de cerner les inadéquations et/ou les manques entre les problématiques de santé, les demandes d'intervention, les besoins et les réponses existantes afin d'identifier les orientations stratégiques, puis les actions du CLS.

Le DLS a été réalisé en coopération avec différents acteurs du CLS et la population du territoire, du 26 avril 2022 au 7 février 2023.

En effet, au-delà de la collecte de données quantitatives, le diagnostic s'est également appuyé sur :

- Les entretiens individuels menés auprès de 42 professionnels de santé et acteurs du territoire par le coordinateur CLS (2021-2022), avec pour objectif de faire connaître la démarche du projet de CLS sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne, d'amorcer le travail en réseau et d'organiser la future concertation territoriale ;
- 3 ateliers de concertation qui ont réunis 21 élus communautaires représentant les 3 intercommunalités composant le Pays d'Épernay Terres de Champagne (juin et juillet 2022) ;
- 16 ateliers de concertation territoriale avec les habitants, réalisés entre juin et décembre 2022 sous forme d'entretiens collectifs (*focus group*), avec la présence d'un nombre important d'élus municipaux et d'acteurs du territoire à ces temps d'échanges. Ces 16 ateliers de concertation ont mobilisé 102 participants sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne.

Enfin, la démarche d'analyse des résultats s'est organisée de la manière suivante :

- 16 enregistrements, de deux heures chacun, des échanges réalisés lors des *focus group* ;
- retranscription des échanges sous forme de *verbatim* à l'aide d'un outil permettant de les classer par déterminant de santé et par atelier ;
- analyse et retranscription des points forts et des points faibles du territoire et les pistes d'amélioration proposées.

Enfin, une méthode mixte de croisement des données a été utilisée pour compléter l'analyse qualitative avec les données quantitatives.

Ainsi, les élus du PETR ainsi que les signataires ont souhaité engager une démarche de CLS pour permettre de renforcer :

- la qualité du cadre de vie ;
- l'offre sportive, culturelle et de loisir ;

- l'offre de commerce à destination des habitants ;
- l'offre de service à la personne ;
- l'offre de logement ;
- l'offre d'accompagnement médico-social et sanitaire des séniors ;
- l'offre à destination des aidants ;
- l'offre de formation et d'emploi ;
- l'offre des services et administrations publics ;
- l'offre de soins ;
- l'offre en matière de santé mentale ;
- les comportements favorables à la santé en matière de nutrition ;
- l'offre de prévention ;
- les comportements parentaux favorables à la santé de leurs enfants.

La synthèse du DLS, au prisme des déterminants de santé cités ci-dessus, est présentée en annexe 1 du présent contrat.

2.3. L'élaboration du plan d'actions

A partir des principaux enjeux identifiés par le DLS, les groupes de travail ont permis d'alimenter les axes stratégiques, déclinés en objectifs spécifiques et, enfin, en fiches actions.

L'ensemble de ces champs est mentionné à l'article 7 du présent contrat.

Article 3 : La coordination des différentes politiques de santé

Le CLS est le résultat d'une coopération entre le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, la délégation de la Marne de l'ARS Grand Est et les autres acteurs du territoire en matière de santé. Il s'articule avec chacune de leurs politiques de santé ou sectorielles ayant des implications en matière de santé.

3.1. La loi « Hôpital Patients Santé Territoire »

Le Contrat Local de Santé est cité dans plusieurs textes législatifs. Cependant, son cadre d'intervention a été défini par les articles L.1434-2 et L.1434-10 IV du Code de la Santé Publique. De plus, le CLS est l'une des mesures phares de la loi du 21 juillet 2009, relative à

l'hôpital, aux patients, à la santé et aux territoires, dite « HPST ». C'est donc un outil de contractualisation visant à repérer et répondre aux enjeux de santé présents sur un territoire. Ce dispositif est porté à la fois par l'Agence régionale de santé (ARS) et par les collectivités locales, ainsi que d'autres signataires et/ou des partenaires œuvrant dans le cadre de la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. En outre, le CLS fait l'objet d'une disposition d'ordre général depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016⁵ portant sur la modernisation de notre système de santé.

Le CLS, ayant pour objectif général de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, est en effet un outil modulable permettant d'établir un lien entre les Projets Régionaux de Santé et les projets portés par les collectivités. Ainsi, c'est un outil de développement local permettant la coordination de l'action publique de l'ARS et des collectivités territoriales, au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées, avec pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné. Par ailleurs, le CLS est perçu comme étant un dispositif visant à consolider le partenariat local sur les questions de santé.

Il incarne la dimension intersectorielle de la politique régionale de santé, en vue de favoriser :

- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local ;
- L'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention ;
- La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

3.2. Le CLS et la Politique de la Ville

La Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne dispose de la compétence "Politique de la Ville". Cette compétence, auparavant exercée par la Ville d'Épernay, a été transférée à la Communauté d'Agglomération à sa date de création, le 1^{er} janvier 2017. Le Contrat de Ville fait toutefois l'objet d'une gouvernance partagée à travers un co-pilotage par la Ville d'Épernay et l'Agglomération. D'une durée de six ans, le Contrat de Ville constitue le cadre de la mise en œuvre des interventions de l'Etat en faveur des territoires les plus en difficulté, identifiés comme tels par la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, selon des critères de revenus des habitants et d'écart de

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031912641/>

développement économique et social. Le projet d'un Contrat Local de Santé sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne devrait permettre de répondre aux enjeux de santé en renforçant l'articulation entre les professionnels de santé et la mise en œuvre d'actions sur le quartier.

3.3. La stratégie santé du PETR

Les questions de santé sont une préoccupation importante pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne, qui s'appuie sur un territoire qui compte un certain nombre d'équipements structurants ainsi qu'un réseau d'acteurs dynamiques.

Afin de structurer une politique de santé pertinente et pérenne et de soutenir les dynamiques locales de santé, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne s'est donc engagé dans un Contrat Local de Santé (CLS).

3.4. Le Projet Régional de Santé de l'ARS Grand Est (2018-2028)

Le Contrat Local de Santé constitue un des éléments de mise en œuvre du Projet Régional de Santé. L'Agence Régionale de Santé est l'organisme qui garantit la conformité d'un CLS avec les orientations du Projet Régional de Santé.

Dans la région Grand Est, les enjeux stratégiques majeurs sont définis par les 10 parcours prioritaires suivants :

- 1) Parcours « Personnes âgées »
- 2) Parcours « Personnes en situation de handicap »
- 3) Parcours « Santé des enfants et des adolescents »
- 4) Parcours « Personne en situation sociale fragile – PRAPS et soins aux détenus »
- 5) Parcours « Santé mentale »
- 6) Parcours « Patients souffrant de maladies chroniques »
- 7) Parcours « Patients atteints de cancer »
- 8) Parcours « Maladies cardio-neuro-vasculaires / AVC »
- 9) Parcours « Maladies neurodégénératives »
- 10) Parcours « Maladies rares et génétiques »

Et 7 projets prioritaires « Transformation de l'organisation des soins » :

- 1) Prévention / promotion de la santé et lutte contre les addictions (tabagisme, activité physique adaptée, vaccination, santé environnementale, soins bucco-dentaires)
- 2) Soins de proximité (comprenant « biologie médicale » et soins palliatifs / fin de vie »)
- 3) Virage ambulatoire et soins spécialisés (chirurgie, médecine, SSR, HAD, imagerie, soins critiques, périnatalité)
- 4) Ressources humaines en santé
- 5) E-Santé
- 6) ORSAN (Organisation de la Réponse du Système de Santé en Situations Sanitaires Exceptionnelles)
- 7) Coopérations transfrontalières

→ **Les priorités du Schéma Régional de Santé 2023-2028 :**

Priorité 1 : Minimiser l'impact environnemental sur la santé des populations dans un contexte de changement climatique

Priorité 2 : Renforcer la prévention au plus près des jeunes (0-16 ans) et de leurs parents

Priorité 3 : Encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie aux différents âges de la vie

Priorité 4 : Optimiser l'accès aux soins non programmés dans les territoires

(Source : ARS Grand Est)

3.5. Le Plan Régional Santé Environnement Grand Est (PRSE 4)

Le mardi 17 octobre 2023, à la Maison Régionale des Sports de Tomblaine, Josiane Chevalier, préfète de la Région Grand Est, Franck LEROY, Président du Conseil Régional du Grand Est, et Virginie CAYRE, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, ont signé le 4ème Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2023/2028, en présence d'environ 150 acteurs de la santé environnementale en Grand Est.

→ **Un même objectif : préserver la santé des citoyens**

Elaboré dans une dynamique partenariale avec les acteurs locaux de la santé environnementale, le Plan Régional Santé Environnement vise à promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens, en développant des actions autour des 4 axes suivants :

- Des modes de vie et de consommation favorables à la santé ;
- Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement ;
- Une seule santé ;
- La santé-environnement dans les territoires et au plus près des citoyens.

Et de 10 priorités, intégrant les concepts fondamentaux d'adaptation au changement climatique, d'« Une seule santé » et de réduction des inégalités.

La mise en œuvre du PRSE passe par une mobilisation collective aux côtés des pouvoirs publics, pour que chacun puisse, à son niveau, agir en faveur de la préservation de la santé de ses concitoyens. Il prévoit notamment des actions de formation et de communication, de renforcement des connaissances en santé environnementale, de mise en réseau des acteurs, de création d'environnements favorables au plus près des territoires, pour réduire les expositions de la population et contribuer à améliorer la santé et le cadre de vie des habitants de notre région.

Le PRSE décline certaines actions du Plan National Santé Environnement, mais développe aussi des actions propres à la région en s'appuyant sur des diagnostics territoriaux, l'expertise des acteurs de terrain, la consultation du public et le bilan de la précédente édition du PRSE.

→ **Les enjeux du PRSE 4**

La santé des citoyens est fortement liée aux environnements dans lesquels ils évoluent chaque jour et avec lesquels ils interagissent. Ce 4ème PRSE met en avant des objectifs prioritaires portant sur :

- Les expositions des populations aux nuisances liées à leur environnement dans la vie quotidienne (biocides, perturbateurs endocriniens, air intérieur...) ;
- L'alimentation durable, locale et de saison ;
- Les démarches d'Urbanisme Favorable à la Santé ;
- La préservation de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique ;
- Le concept « Une seule santé » ;

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

- L'intégration des enjeux santé-environnement dans les démarches territoriales ;
- Une démarche partenariale.

Le PRSE est le fruit d'un travail collaboratif entre la Préfecture de la Région Grand Est et ses services associés, la Région Grand Est, l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que les acteurs régionaux de la santé environnementale.

Chapitre 2 : CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 4 : Le territoire

Les dispositions du présent contrat s'appliquent à l'ensemble du territoire et de la population du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne.

Article 5 : Les signataires du Contrat Local de Santé

5.1. Les signataires

Le CLS est porté et piloté par le signataire et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, représentée par la Délégation territoriale de la Marne.

Le présent contrat est par ailleurs conclu entre :

- La Préfecture de la Marne ;
- La Région Grand Est ;
- Le Département de la Marne ;
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne ;
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;
- La Ville d'Épernay ;
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Marne ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Marne ;
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Marne-Ardennes-Meuse ;
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Marne ;
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Nord-Est ;
- La Mutualité Française Champagne-Ardenne – Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM).

Le contrat comprend aussi des partenaires, qui contribuent à la mise en œuvre du CLS mais n'en sont pas signataires. La carte partenariale, en annexe 4, permet de visualiser la dynamique des partenaires autour de ce contrat. La liste des partenaires n'est pas exhaustive et peut évoluer dans le temps en fonction des problématiques repérées sur le territoire.

5.2. Les politiques de santé des signataires

5.2.1. La Préfecture de la Marne

La Préfecture de la Marne conduit les politiques de santé en lien avec la sécurité, ainsi que la solidarité et la cohésion sociale. En ce sens, elle définit la politique de sécurité routière et pilote l'observatoire départemental en lien avec cette dernière.

En matière de solidarité et de cohésion sociale, la préfecture articule ses politiques autour du handicap, la lutte contre les discriminations, l'hébergement et le logement, et pilote la politique de la ville. Par ailleurs, la préfecture a également des instances consultatives pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalières, comme le comité médical et la commission de réforme.

(Source : *Préfecture de la Marne*)

→ Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et le Plan National Nutrition Santé (PNNS)

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et le Plan National Nutrition Santé (PNNS) sont les deux principaux outils de la politique nationale de l'alimentation et de la nutrition portés par le gouvernement. Ils font l'objet d'un document de présentation commun : le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN).

Le gouvernement fait de la politique de l'alimentation un moteur de réduction des inégalités sociales, un vecteur de santé publique et de transition écologique.

Le PNA se situe au croisement de différentes politiques publiques relatives à la préservation de la santé, à l'environnement et à la transition agroécologique. En conséquence, le PNA est nécessairement complémentaire de nombreux autres plans. Il est plus spécifiquement articulé avec le Plan National Nutrition Santé (PNNS) qui fixe les objectifs, principes et orientations de la politique nutritionnelle pour la période 2019 – 2023 (prolongé en 2024).

Au sein du gouvernement, la politique de l'alimentation est coordonnée par le ministre en charge de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Déclinée de manière opérationnelle dans le PNA, cette politique publique intègre toutes les dimensions de l'alimentation.

La loi Egalim adoptée le 30 octobre 2018 a pour principale ambition de favoriser une alimentation saine, durable et accessible à tous. Elle est déclinée en trois axes thématiques : la justice sociale, l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle comporte 2 axes transversaux : les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et la restauration collective. L'ensemble de ces dispositions structure désormais la politique nationale de l'alimentation.

Au niveau opérationnel, pour mettre en œuvre ces actions, la DRAAF propose des outils pédagogiques et des dispositifs de formation élaborés notamment avec les ministères de l'Education Nationale et de la Santé. Elle contribue également au soutien des actions prioritaires du PNA par un travail partenarial engagé et des subventions incitatives versées aux porteurs de projets.

Les PAT sont des projets collectifs et systémiques qui répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé. En conséquence, une attention particulière est portée sur l'articulation indispensable entre les PAT et les CLS. Ces 2 dispositifs s'alimentent mutuellement pour lutter en particulier contre les inégalités sociales.

5.2.2. La Région Grand Est

Malgré l'amélioration des conditions de vie et les progrès des prises en charge médicales, des disparités sociales significatives demeurent en matière de santé en France. Un important travail de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)⁶a été consacré à ces disparités en matière de santé, ainsi qu'un chapitre spécifique du rapport 2002 du Haut Comité de la Santé Publique⁷ et plus récemment par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)⁸.

Ce dernier souligne que, si l'on observe des inégalités sociales de santé (morbidité, mortalité, santé perçue, santé fonctionnelle) dans tous les pays à des degrés divers, elles demeurent dans notre pays plus importantes que dans la plupart des autres pays européens

⁶ Leclerc A., Fassin D., Granjean H., Kaminski M., Lang T. *Les inégalités sociales de santé*. Paris : La Découverte/Inserm, 2000.

⁷ Haut Comité de la santé publique. *La santé en France 2002*. Paris : La Documentation française, 2002.

⁸ Haut Conseil de la santé publique. *Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité*. Paris : La Documentation française, coll. Avis et rapports, avril 2010.

et, pour certains indicateurs de santé, elles se sont aggravées au cours des dernières décennies et cela particulièrement pour la population des jeunes.

En effet, les inégalités sociales de santé existent et apparaissent dès le plus jeune âge et ont tendance à s'accroître tout au long de la vie. L'identification des différents déterminants de santé nous permet de mieux appréhender les inégalités sociales de santé et surtout d'identifier les leviers possibles afin de les réduire.

Parmi ces déterminants de santé, certains sont biologiques (âge, sexe, patrimoine génétique), d'autres sont liés aux comportements individuels (consommation de tabac, d'alcool, type d'alimentation, activité physique...), d'autres encore sont liés aux environnements physiques et sociaux (soutien social, conditions de vie et de travail, accès aux soins, etc...).

La Région Grand Est, de par ses prérogatives et volontés, ambitionne de contribuer à réduire les inégalités sociales dans le champ de la santé, en agissant sur les comportements néfastes à la santé et en encourageant les environnements propices et positifs pour les citoyens et particulièrement pour les jeunes.

La feuille de route santé 2021-2027, présentée aux élus et approuvée en décembre 2020, a inscrit la santé des jeunes comme un axe important de la politique régionale. Cette thématique considérée majeure fait l'objet d'un plan d'action concerté entre les différentes directions de la jeunesse - des sports et de l'engagement, la direction santé, des lycées, de la formation, de la culture... - sur la base des actes des 1ères assises santé jeunes de septembre 2022.

L'organisation de la journée inspirante en février 2022 – en amont des 1ères assises Santé Jeunes - a permis d'engager une première réflexion sur la santé des jeunes en Grand Est, leurs vécus, leurs préoccupations, les principales difficultés qu'ils rencontrent et d'appréhender les pratiques des acteurs engagés en région dans le champ spécifique de la prévention et de la promotion de la santé auprès des jeunes.

(Source : Région Grand Est)

5.2.3. Le Département de la Marne

En matière sanitaire et sociale, les actions du Département de la Marne sont :

- 100 % Inclusif (44 actions concrètes en faveur de l'inclusion) ;
- Enfance et Famille (bien vivre sa vie amoureuse, devenir parents, élever son enfant, protéger les enfants) ;
- Handicap (Maison des Personnes Handicapées de la Marne, droits et prestations pour les personnes handicapées, enfant et handicap, accompagnement social et accueil d'un adulte handicapé, emploi et handicap, transport et logement adaptés) ;
- Grand Âge (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique, soutiens à domicile des séniors, maison de retraite et accueil familial, transport et logement adaptés) ;
- Lutte contre les exclusions et insertion (Revenu de Solidarité Active, une réponse personnalisée et graduée dans le parcours d'insertion, contrat unique d'insertion, chantiers d'insertion dans la Marne, prévention et couverture santé pour tous) ;
- Logement social (demande de logement social et aides au logement, astuces et conseils pour faire des économies d'énergie à la maison, accès et maintien dans le logement (le Fonds solidarité Logement).

(Source : *Département de la Marne*)

5.2.4. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Les questions de santé sont une préoccupation importante pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne, qui s'appuie sur un territoire qui compte un certain nombre d'équipements structurants ainsi qu'un réseau d'acteurs dynamiques.

Afin de structurer une politique de santé pertinente et de soutenir les dynamiques locales de santé, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne s'est donc engagé dans un Contrat Local de Santé (CLS).

5.2.5. L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est

L'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée du pilotage régional du système de santé. Ainsi, elle définit et met en œuvre la politique de santé en région, au plus près de la population. Ses champs d'intervention sont les suivants :

- la prévention des risques et la promotion de la santé (environnement, maladies, risques liés aux comportements...) ;
- la veille et la sécurité sanitaires (des produits de santé, de la population, dans les établissements collectifs...) ;
- l'organisation de l'offre de santé (pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux, à domicile) ;
- l'amélioration de la qualité et de la performance du système de santé (inspections-contrôles, bon usage des soins, démarches d'amélioration de la qualité...) ;
- l'amélioration du parcours de prise en charge des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) ;
- l'animation de la politique de santé dans les territoires et le développement des échanges dans le cadre de la démocratie sanitaire.

(Source : ARS Grand Est)

5.2.6. La Ville d'Épernay (Contrat de Ville)

La Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne dispose de la compétence "Politique de la Ville". Cette compétence, auparavant exercée par la Ville d'Épernay, a été transférée à la Communauté d'Agglomération à sa date de création, le 1^{er} janvier 2017. Le Contrat de Ville fait toutefois l'objet d'une gouvernance partagée à travers un co-pilotage par la Ville d'Épernay et l'Agglomération. D'une durée de six ans, le Contrat de Ville constitue le cadre de la mise en œuvre des interventions de l'Etat en faveur des territoires les plus en difficulté, identifiés comme tels par la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, selon des critères de revenus des habitants et d'écart de développement économique et social. Le projet d'un Contrat Local de Santé sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne devrait permettre de répondre aux enjeux de santé en renforçant l'articulation entre les professionnels de santé et la mise en œuvre d'actions sur le quartier.

5.2.7. La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Marne

Pour contribuer à l'égalité des chances, il importe d'installer un cadre propice au sein des établissements scolaires qui doivent être à la fois un lieu d'apprentissage et un lieu de vie empreint de sérénité et ouvert sur le monde. C'est aussi pour toute la communauté éducative un lieu où il convient de promouvoir la santé et le bien-être comme facteurs de réussite. S'agissant des indicateurs de santé, certains chiffres académiques sont préoccupants : surpoids, consommation de certains produits psychoactifs, mal-être et souffrance psychique, santé bucco-dentaire....

L'égalité des chances passe par la réduction des inégalités sociales de santé. Le contexte de crise, qu'elle soit sanitaire, économique ou politique impacte défavorablement la santé des plus démunis, accentuant encore les Inégalités Sociales de Santé (ISS). De par ses missions, l'Ecole, en promotion de la santé, ne peut ignorer cet état de fait.

En complément de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) qui poursuit les objectifs de santé et prépare les élèves à la gestion de leur vie physique future concernant la promotion de la santé par les activités physiques, la politique de santé de l'Éducation Nationale vise à développer l'éducation à la nutrition, prévenir la souffrance psychique par un repérage précoce, prévenir les risques de conduites addictives, promouvoir l'éducation à la sexualité (respect de soi, des autres, prévention des grossesses précoces ou non désirées), prévenir les comportements à risques.

Intégrée ou en prolongement des enseignements disciplinaires, l'éducation à la santé constitue depuis 2016 l'un des 4 parcours qui jalonnent la scolarité obligatoire. Il est porté par le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) au sein de chaque établissement scolaire. Le Parcours Educatif en Santé vise à doter chaque enfant des ressources nécessaires : connaissances, compétences, habiletés psycho-sociales, pour lui permettre d'opérer, vis-à-vis de sa santé et de son environnement, des choix éclairés et responsables.

→ Les enjeux du parcours éducatif de santé :

Mis en place à la rentrée 2016, le parcours éducatif de santé recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Il structure et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des

conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires. Le parcours éducatif de santé a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

La mise en œuvre du parcours éducatif de santé (PES) est détaillée dans la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016. L'organisation du parcours éducatif de santé concerne toutes les écoles et tous les établissements ; son contenu est adapté aux besoins et demandes des élèves et aux ressources disponibles. Cette circulaire donne une visée opérationnelle de ce parcours en précisant comment ce dispositif est au service du contenu des projets déjà menés par les acteurs éducatifs.

En adéquation avec les principes de promotion de la santé de l'OMS et à l'instar de la démarche désormais constitutive de l'ensemble des politiques publiques, l'Education Nationale vise à faire de l'Ecole un lieu en lui-même promoteur de santé. L'Ecole promotrice de santé questionne la dimension santé dans l'ensemble de ses prises de décision, qu'elle concerne l'environnement, l'aménagement des espaces, le bien-être, l'action éducative, jusqu'aux pratiques pédagogiques et implique l'ensemble de la communauté éducative, notamment les élèves, dans la participation à la construction des actions et à la transmission des messages (élèves ambassadeurs santé, prévention par les pairs...).

(Source : DSDEN)

5.2.8. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Marne

La CPAM de la Marne répond aux demandes de remboursements de soins, elle prend en charge les déclarations d'arrêt de travail et toutes les autres formalités liées aux droits à l'assurance maladie. Ses grandes missions sont entre autres :

- Affilier les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'assurance maladie ;
- Traiter les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents de travail / maladies professionnelles (remboursements des soins, paiements des indemnités journalières, avance des frais médicaux aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire...) ;

- Appliquer chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'action en matière de gestion du risque ;
- Développer une politique de prévention et de promotion de la santé (dépistage des cancers, des déficiences...) ;
- Assurer une politique d'action sanitaire et sociale par des aides aux assurés et des aides collectives au profit d'associations.

(Source : CPAM de la Marne)

5.2.9. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Marne-Ardennes-Meuse (MAM)

La Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse est l'organisme de protection sociale du monde agricole (salariés, exploitants, employeurs de main-d'œuvre, retraités agricoles et leurs ayant droit).

La MSA est chargée de la gestion de l'ensemble des régimes obligatoires de protection sociale agricole (maladie, maternité, retraite, accident du travail, famille), assure la collecte et le contrôle des cotisations, ainsi que le versement des prestations.

Par son rôle de guichet unique, la MSA est adaptée pour répondre aux enjeux du monde agricole et besoins de proximité des territoires ruraux. Elle mène diverses actions à caractère sanitaire et social, prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

Afin de porter une politique nationale contribuant au déploiement de la stratégie gouvernementale en matière de santé et aux priorités de l'agenda rural, la MSA a construit une stratégie santé regroupant l'ensemble de ses objectifs en santé devant être atteints par ses politiques sanitaires et sociales.

Ainsi les objectifs de la MSA répondent d'une part aux axes de la stratégie nationale visant à améliorer l'état de santé des Français et la qualité du système de santé et, d'autre part, aux enjeux de la MSA en termes de guichet unique, de priorisation et de gouvernance.

Les grands axes de cette stratégie sont les suivants :

- Lutter contre les inégalités territoriales de santé ;
- Déployer une politique nationale de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- Renforcer la pertinence et la qualité des parcours de santé ;

- Poursuivre le développement d'innovations en santé.

Ces objectifs en santé sont déclinés en plans d'actions nationaux et en actions locales en réponse aux besoins spécifiques des territoires.

Cette stratégie santé s'accompagne d'une politique d'action sociale et sanitaire déployée au service de l'inclusion des populations et des territoires ruraux.

La MSA contribue ainsi à la cohésion des territoires ruraux et fragiles par une présence renforcée et de proximité.

Des exemples d'actions :

- Le dispositif « instants santé jeunes » pour inciter les jeunes à prendre soin de leur santé ;
- La mise en œuvre du programme national de prévention et de prise en charge du mal être des populations agricoles.

(Source : *MSA Marne-Ardennes-Meuse*)

5.2.10. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Marne

De manière générale, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ont pour mission d'aider les familles par le versement de prestations familiales et par une politique d'action sociale donnant lieu à des aides extra légales aux allocataires et aux partenaires. Cependant, la CAF de la Marne met en œuvre 4 grandes missions :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle et familiale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement ;
- Améliorer le cadre de vie et la vie sociale.

(Source : *CAF de la Marne*)

5.2.11. La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) Nord-Est

La CARSAT Nord-Est vient en aide aux personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou l'accident. Ainsi, elle met en œuvre des réponses sociales adaptées aux besoins des personnes. De plus, elle favorise le maintien à domicile afin d'aider à bien vieillir chez soi et prévenir la perte d'autonomie. Ses trois grandes missions sont :

- Mettre à jour le compte retraite tout au long de la carrière des actifs, préparer et verser la retraite des salariés et travailleurs indépendants ;
- Accompagner les publics en difficultés ;
- Assurer et prévenir les risques professionnels dans les entreprises.

(Source : CARSAT Nord-Est)

5.2.12. La Mutualité Française Champagne-Ardenne - Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM)

La Mutualité Française Champagne-Ardenne – Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) – est un acteur global de santé qui s'est développé dans toute l'ex-région Champagne-Ardenne et qui regroupe des professionnels dans le domaine de la santé et du service à la personne. Par la grande diversité de ses métiers, elle offre aux patients un ensemble de prestations dans les domaines médical, paramédical, sanitaire et social.

Elle a vocation à apporter à la population champardennaise des soins et services de qualité, au niveau attendu par chaque partenaire du système de santé, patients, autorités sanitaires, mutuelles santé.

La Mutualité Française Champagne-Ardenne SSAM est née de la convergence des mutualités départementales en une seule entité Régionale, mettant à disposition de chacun, une vingtaine d'établissements répartis sur tout le territoire. Son réseau s'étoffe chaque année et s'adapte pour tenir compte de l'évolution du contexte et des besoins de la population.

L'égalité d'accès aux soins pour tous constitue sa valeur fondamentale : elle se décline sur les plans financier et géographique, c'est pourquoi l'objectif commun à tous ses établissements est de permettre l'accès à des soins de qualité, au plus grand nombre, tout en maîtrisant les coûts.

La Mutualité Française Champagne-Ardenne SSAM est le nom de l'union territoriale régionale Champagne-Ardenne, société de personnes, dont les instances décisionnaires sont composées d'élus bénévoles, issus des mutuelles adhérentes à la fédération nationale de la mutualité française (FNMF). Son statut est régi par le code de la Mutualité.

(Source : Mutualité Française Champagne-Ardenne – SSAM)

Article 6 : Les engagements des signataires

Les parties signataires s'engagent à :

- Mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du présent contrat ;
- S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat ;
- Se coordonner pour la mise en œuvre des actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- Co-construire les éventuelles nouvelles actions.

Les signataires du contrat s'engagent par ailleurs à mobiliser des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre du contrat. Cette mobilisation de moyens est faite dans le respect des décisions prises par les instances de gouvernance du CLS et par chaque autorité selon leurs procédures respectives. Ces moyens doivent permettre la mise en œuvre des actions du CLS mentionnées à l'article 7 et à l'évaluation mentionnée à l'article 11 du présent contrat.

Chapitre 3 : LES PRIORITÉS D'ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs spécifiques et les fiches actions

Axe transversal (0) :

Animer, coordonner, évaluer et communiquer sur le Contrat Local de Santé

L'animation et la coordination sont des missions centrales dans le Contrat Local de Santé qui permettent de répondre à de nombreux enjeux et orientations. Ainsi, les actions engagées seront accompagnées, avec les différents acteurs et partenaires du territoire, par le coordinateur CLS. Les porteurs de projets ayant vocation à intégrer le CLS seront également accompagnés. Le coordinateur CLS assurera également l'animation du CLS en relayant les informations et dispositifs mis en œuvre par les différents partenaires (ARS Grand Est, institutions, opérateurs...).

L'évaluation des actions menées pendant le CLS permettra d'adapter les réponses et les actions aux besoins et enjeux du territoire. Le présent CLS ayant vocation à être évolutif, il sera possible d'adapter et de proposer de nouvelles fiches actions au cours de son déploiement.

Axe stratégique n°1 :

Renforcer la qualité de l'offre de soins du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Pour renforcer l'offre de soins à la population, il est nécessaire d'agir sur la démographie des professionnels de santé et sur l'attractivité du territoire. Les actions seront menées auprès des futurs professionnels de santé ainsi que pour, et avec, les professionnels de santé déjà installés. Par ailleurs, il est important aujourd'hui de mener une réflexion sur les réponses (des acteurs de la santé et des collectivités) favorisant l'accès aux soins sur le territoire. Cet axe passera par le renforcement de :

- la visibilité de l'offre de soins existante pour les habitants ;
- l'accessibilité géographique des habitants à l'offre de soins en zone rurale (sud-ouest du territoire en particulier) ;
- la disponibilité de l'offre en matière de professionnels de santé ;
- l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé ;

- la coordination entre les acteurs de santé.

Axe stratégique n°2 :

Renforcer l'offre médico-sociale du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Il s'agit ici d'améliorer les services et les dispositifs qui répondent aux besoins de santé, de soins et de soutien social de la population, en particulier pour les personnes vulnérables ou en situation de dépendance. Cet axe porte sur les actions à mettre en place pour garantir une meilleure prise en charge médico-sociale de la population du territoire, en particulier sur les questions portants sur le renforcement de :

- la disponibilité et la visibilité de l'offre de services à la personne à destination des habitants des zones rurales ;
- la visibilité des offres d'accueil de jour et d'hébergement à destination des personnes âgées, en particulier dans les zones rurales ;
- la coordination au niveau du repérage des personnes âgées isolées ;
- la disponibilité de l'offre médico-sociale à destination des personnes âgées isolées ;
- la visibilité des offres d'appuis existantes à destination des aidants familiaux.

Axe stratégique n°3 :

Renforcer la qualité de l'offre de prévention du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne accompagnera la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé sur le territoire. Cependant, afin d'assurer l'efficience des actions portées dans ce CLS, le choix a été fait de travailler plus particulièrement sur des sujets tels l'offre de dépistage, les conduites addictives, l'alimentation, l'accompagnement à la parentalité ainsi que l'amélioration à une offre sportive, culturelle et de loisirs pour tous. Il s'agira également de faire du lien entre les opérateurs en promotion de la santé et les acteurs du territoire.

Le coordinateur CLS continuera son travail de communication, de mise en relation, d'information et de coordination entre les opérateurs et les acteurs locaux pour la mise en

œuvre d'actions et de projets de promotion de la santé. Cette mission se fera en lien avec les différentes instances existantes.

Axe stratégique n°4 :

Améliorer l'offre en matière de santé mentale du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Cet axe implique de soutenir et de développer les initiatives locales, en intégrant la santé mentale dans l'ensemble de l'offre de soins et de services existant, de promouvoir la prévention et de faciliter l'accès aux soins. L'amélioration de la coordination entre les acteurs de santé constituera également un objectif majeur. Cet axe s'articule principalement autour du renforcement :

- des compétences des professionnels en matière de santé mentale ;
- de la disponibilité de l'offre de soins et d'accompagnement en matière de santé mentale à destination des habitants, en particulier des jeunes ;
- de la visibilité de l'offre d'accompagnement socio-éducatif des jeunes en matière de santé mentale ;
- des connaissances des jeunes en matière de santé mentale.

Axe stratégique n°5 :

Promouvoir les enjeux en matière de santé environnement dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne

Promouvoir les enjeux en matière de santé environnement consiste à sensibiliser et à encourager des actions pour prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement. Cet axe concerne donc un certain nombre de domaines (la qualité de l'air, de l'eau, la gestion des déchets, les espèces allergènes, l'Urbanisme Favorable à la Santé - UFS...) et de facteurs qui peuvent affecter la santé des individus et des communautés. Plusieurs pistes ont été identifiées dans le CLS afin de travailler à la promotion de ces enjeux de manière efficace, en renforçant notamment :

- la visibilité des problématiques santé environnement sur le territoire ;
- la coordination entre les acteurs de la santé environnement sur le territoire ;

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

- la culture commune de tous (élus, acteurs, habitants) sur la santé environnement ;
- le développement de l'urbanisme favorable à la santé.

Les 5 axes stratégiques et les 37 objectifs spécifiques sont détaillés dans l'arbre d'objectifs du Contrat Local de Santé en annexe 2.

Les fiches actions, constituant le programme d'actions « socle », sont présentées en annexe 3 du présent contrat.

Chapitre 4 : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 8 : Les instances de gouvernance

La gouvernance du CLS se définit comme une gouvernance partagée qui s'appuie sur une démarche pluri partenariale, avec pour objectifs de :

- Réunir les décideurs de politiques publiques pour construire les complémentarités à partir des réalités territoriales et locales ;
- Décloisonner, articuler et mettre en cohérence les politiques au travers de leurs dispositifs, services et ressources engagés et aligner, dans le cadre d'une démarche concertée, les leviers de mise en œuvre pour déployer le droit commun ;
- Veiller aussi bien à l'exécution effective des engagements de chacun des acteurs qu'au suivi du CLS et à son évaluation.

Le pilotage de la mise en œuvre du CLS est organisé selon les niveaux comme suit :

Article 8.1 : Le Comité de Pilotage (CoPil)

Le Comité de Pilotage est l'instance décisionnelle concernant l'élaboration et la mise en œuvre du CLS. Il a pour but d'orienter et de valider les objectifs et actions mis en place dans le cadre de ce contrat. La composition du Comité de Pilotage s'inscrit de la façon suivante :

➔ Collectivités territoriales :

- Région Grand Est ;
- Département de la Marne ;
- PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ;
- Communauté d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne ;
- Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ;
- Communauté de Communes des Paysages de la Champagne ;
- Ville d'Épernay.

➔ Services de l'Etat :

- Préfecture de la Marne – Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ; Direction Régionale de l'Alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est – Service Régionale de l'Alimentation (SRAL) ;
- Sous-Préfecture de l'arrondissement d'Épernay ;
- Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est – Délégation Territoriale de la Marne ;
- Education Nationale – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Marne ;

➔ Organismes de Sécurité Sociale :

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Marne ;
- Mutualité Sociale Agricole (MSA) Marne Ardennes Meuse ;
- Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Marne ;
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Nord-Est ;
- Mutualité Française Champagne-Ardenne – Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM).

➔ Professionnels de santé :

- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Épernay Terres de Champagne ;
- Groupement Hospitalier de Champagne – Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay ;
- Clinique d'Épernay – Groupe Kapa Santé.

Le coordinateur CLS et le référent CLS au sein de la DT 51 de l'ARS Grand Est interviendront en support de cette instance.

Les missions du Comité de Pilotage sont :

- Arrêter la stratégie générale ;
- Arrêter le périmètre du contrat ;
- Veiller à la cohérence de l'intervention des différents partenaires ;
- Veiller à l'effectivité du financement des projets d'actions ;
- Développer la prise en compte des enjeux de santé publique dans les politiques locales ;
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée de la mise en œuvre du plan d'actions du CLS entre ces séances ;
- Décider des perspectives du contrat local de santé.

Il se réunit au moins une fois par an.

Le Comité de Pilotage pourra être ouvert à d'autres institutions et structures en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Article 8.2 : Le Comité Technique (CoTech)

Le Comité Technique (ou CoTech) réunira les représentants des signataires du CLS au niveau technique, en intégrant notamment les chefs de projet, les pilotes en charge des autres politiques publiques locales dont le CLS croise le champ d'action : alimentation, environnement, aménagement du territoire, politique de la ville, affaires sociales...

Cette instance a pour vocation de :

- Traduire de manière opérationnelle les orientations stratégiques du CoPil ;
- Appuyer méthodologiquement le coordinateur et les groupes thématiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions ;
- Suivre et rendre compte (au CoPil et à tout autre partie prenante du CLS) de l'avancée globale de la programmation et de son évaluation ;
- Assurer la cohérence avec les autres démarches territoriales.

Article 8.3 : Les groupes de travail thématiques

Sur la base des enjeux définis et des axes stratégiques validés par le Comité de Pilotage, les groupes de travail thématiques ont participé à l'élaboration du programme d'actions du CLS et sont en charge de sa mise en œuvre. Leurs objectifs et les calendriers de leurs travaux

sont fixés par une feuille de route validée par le Comité de Pilotage. La composition des groupes de travail thématiques varie en fonction des besoins et peut être validée par le Comité de Pilotage. Les missions des groupes de travail sont :

- Enrichir le diagnostic, affiner le recensement des ressources et actions existantes ;
- Participer à la définition des objectifs spécifiques à partir des priorités retenues ;
- Proposer des pistes d'actions nouvelles ou d'amélioration d'actions existantes, en lien avec les orientations du CLS ;
- Conduire des travaux d'élaboration des actions du contrat, sur des thématiques définies par le Comité de Pilotage et/ou Comité Technique ;
- Décliner les axes stratégiques du contrat en objectifs opérationnels et actions ;
- Suivre annuellement les actions du contrat ;
- Soutenir les acteurs parfois confrontés à des situations qui accaparent et désemparent les professionnels ;
- Susciter les réflexions prospectives ;
- Mettre en cohérence l'action.

Les groupes de travail thématiques pourront être ouverts à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Article 8.4 : Le coordinateur du Contrat Local de Santé

Le coordinateur du CLS susvisé à l'article 8.1, est responsable du suivi du CLS au sein de la structure signataire. Interlocuteur technique du référent CLS de l'ARS, avec lequel il constitue l'équipe projet, il est en charge de la mise en œuvre de la feuille de route du CLS. Il facilite la mobilisation des moyens et la coordination opérationnelle des actions autour de ce projet.

Le financement du poste de coordinateur du CLS est décliné de la manière suivante :

- ARS Grand Est à hauteur de 12 500€ ;
- Le reste du poste est pris en charge par le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne à hauteur de 12 500€.

Les missions du coordinateur sont :

- Fédérer les acteurs de terrain dans la démarche ;
- Organiser la gouvernance du contrat local de santé (CoPil, CoTech) ;

- Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) à l'aide d'un plan de communication et s'assurer de sa mise en œuvre ;
- Identifier les leviers et freins du territoire et l'évolution des besoins de santé de la population ;
- Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel ;
- Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales et au respect du calendrier ;
- Soutenir la conception et le développement de la mise en œuvre des actions autour des partenariats locaux ;
- Conduire les évaluations inhérentes au CLS ;
- Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux.

Chapitre 5 : SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 9 : Durée du Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé est conclu pour une durée de **5 ans** (26 février 2025 - 26 février 2030) à compter de la date de signature du contrat et prend effet à cette même date.

Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre peut donner lieu à :

- L'ajout et/ou l'abandon d'action(s) ;
- L'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions ;
- Des modifications sur le financement des actions ;
- L'intégration de nouveaux partenaires et signataires.

Le suivi de la mise en œuvre du CLS a pour objectif de garantir, d'une part, le respect de l'objet du contrat lorsque des changements de tout ordre s'imposent pendant la vie du contrat et, d'autre part, l'effective mise en œuvre des actions de réduction des inégalités sanitaires et sociales du territoire prévu par le contrat.

Le suivi de la mise en œuvre du CLS est exercé en binôme par le référent du CLS de la délégation territoriale de l'ARS Grand Est et le coordinateur.

Article 11 : L'évaluation du Contrat Local de Santé

L'évaluation est un outil de pilotage et d'aide à la décision, qui contribue à renforcer la légitimité de la politique menée et à préparer les suites. Les partenaires et les signataires contribuent au processus d'évaluation. Il s'agit d'évaluer le CLS en ce qui concerne le processus et la gouvernance mais également des actions en termes de changements produits et d'amélioration de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'évaluation aura pour objectif de :

- Mesurer l'efficacité du CLS et de ses actions ;
- Améliorer la qualité des actions, de la coordination et de la communication ;

- Mobiliser les partenaires ;
- Conforter ou renouveler les financements ;
- Communiquer sur les actions à valoriser ;
- Préparer l'élaboration d'un futur CLS.

L'évaluation fera l'objet d'un cahier des charges spécifique qui définira :

- 1) **Le dispositif d'évaluation** : les indicateurs de résultats et de processus, les personnes chargées de l'évaluation et outils de recueil ;
- 2) **Le cadrage de la démarche** : finalité de l'évaluation, objet, pertinence, cohérence, efficacité, utilité, questions évaluatives, modalités pratiques ;
- 3) **Le recueil des données et l'organisation du suivi** : organisation du recueil des données et suivi, mobilisation des personnes et des ressources, mise en place des outils de suivi des activités du CLS, sources de données ;
- 4) **L'analyse et la communication des résultats** : analyse, rédaction d'un rapport, communication et valorisation des résultats.

→ **L'équipe d'évaluation : rôle et missions**

L'équipe d'évaluation, composée *a minima* du coordinateur et du référent CLS, aura pour mission d'évaluer plusieurs aspects du projet. Voici les objectifs de chaque point énuméré et les outils utilisés pour ces évaluations :

1) La pertinence :

- **Objectif** : Évaluer dans quelle mesure le projet répond aux besoins et aux attentes des populations cibles. Il s'agit de vérifier que les objectifs du projet sont alignés avec les problématiques identifiées et les priorités de santé publique.
- **Outils utilisés** : Enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires ; analyse des besoins par rapport aux résultats obtenus ; consultation des parties prenantes pour obtenir des retours qualitatifs.

2) L'efficacité :

- **Objectif** : Mesurer l'atteinte des objectifs du projet et l'impact des actions mises en place. Cela implique de vérifier si les ressources utilisées ont permis de produire les résultats escomptés.
- **Outils utilisés** : Indicateurs de performance ; comparaison des données avant et après la mise en œuvre du projet ; tableau de bord de suivi des activités et des résultats.

→ Rôle et missions des référents CLS pour l'évaluation

Les référents de Contrats Locaux de Santé (CLS) jouent un rôle crucial dans l'évaluation des projets de santé publique. Voici un point synthétique sur leurs missions spécifiques :

- **Coordination des évaluations :**

- Les référents CLS assurent la coordination des activités d'évaluation au niveau local, en veillant à ce que toutes les parties prenantes soient impliquées et informées des processus d'évaluation ;
- Ils planifient et organisent les différentes étapes de l'évaluation, depuis la collecte des données jusqu'à l'analyse des résultats.

- **Collecte et analyse des données :**

- Ils sont responsables de la collecte des données pertinentes pour l'évaluation, en utilisant des outils comme les enquêtes, les entretiens et les analyses de données statistiques ;
- Les référents analysent ces données pour évaluer la pertinence et l'efficacité des actions mises en œuvre, identifiant les points forts et les axes d'amélioration.

- **Rapportage et recommandations :**

- Ils rédigent des rapports d'évaluation détaillés qui synthétisent les résultats obtenus et formulent des recommandations pour améliorer les actions futures ;

- Ces rapports sont communiqués aux décideurs et aux parties prenantes pour guider les ajustements nécessaires et optimiser l'impact des projets.

- **Suivi et mise en œuvre des recommandations :**

- Après l'évaluation, les référents suivent la mise en œuvre des recommandations formulées, assurant un suivi continu pour garantir que les améliorations proposées sont intégrées et effectives ;

- Ils organisent des réunions régulières avec les équipes locales pour discuter des progrès et des défis rencontrés, adaptant les stratégies en fonction des besoins.

Chapitre 6 : MODALITÉS DE RÉVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 12 : La révision du Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé peut être révisé en tout ou partie par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties signataire.

Article 13 : La fin du Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé prend fin à la date butoir établi à l'article 10.

En cas de circonstances particulières n'ayant pas permis l'exécution effective de l'objet du contrat, le contrat local de santé peut être reconduit par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties, pour une durée maximale de 1 an.

Article 14 : La résiliation du Contrat Local de Santé

La résiliation du contrat peut être mise en œuvre à l'initiative commune de toutes les parties, qui décident ensemble de mettre fin à leurs engagements.

En cas de litige relatif à la résiliation du contrat, l'une ou l'autre des parties peut saisir le tribunal compétent.

Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires

Tout litige causé par l'impossibilité, par l'une ou l'autre des parties, d'exécuter les engagements qu'ils lui incombent, fera l'objet d'une tentative de conciliation.

Dans l'absence d'une solution amiable, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties pourra être recherchée et le litige pourra être porté devant la juridiction compétente.

SIGNATAIRES

Fait à Chouilly (Marne), le vingt-six février deux mille vingt-cinq,

Pour la Préfecture de la Marne ;

Pour la Région Grand Est ;

Pour le Département de la Marne ;

Pour le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne ;

Pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

Pour la Ville d'Épernay ;

Pour la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Marne ;

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Marne ;

Pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Marne-Ardennes-Meuse ;

Pour la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Marne ;

Pour la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Nord-Est ;

Pour la Mutualité Française Champagne-Ardenne – Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) ;

ANNEXES

ANEXE 1 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ
ANALYSE AU PRISME DES DÉTERMINANTS DE SANTÉ

→ **Clé de lecture des fiches de synthèse**

Les fiches de synthèse du Diagnostic Local de Santé, présentées ci-après, sont structurées de la manière suivante :

| DÉTERMINANT DE SANTÉ CONCERNÉ | |
|---|---|
| <p>➤ <i>Synthèse du/des enjeu(x) lié au déterminant de santé concerné sur le territoire du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne</i></p> | |
| <p><u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u></p> <p>Liste des différents points forts liés au déterminant de santé concerné, réalisée suite à l'analyse croisée des données quantitatives et des données qualitatives.</p> | <p><u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u></p> <p>Liste des différents points à améliorer liés au déterminant de santé concerné, réalisée suite à l'analyse croisée des données quantitatives et des données qualitatives.</p> |

CADRE DE VIE

- Un territoire rural, clairement identifié par l'activité viti-vinicole (paysage, économie), articulé autour du pôle urbain d'Epernay et de sa structuration dite en « T »
- Diversité des paysages et des milieux naturels, omniprésence de la forêt

| <u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u> | <u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u> |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Cadre environnemental agréable, qualité paysage - La population se sent en sécurité - Présence d'espaces verts dans les communes et à proximité - Présence d'aménagement pour les jeunes sur le territoire (city park, aires d'activités...) - Présence de milieux naturels, notamment la forêt | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité du cadre de vie sur le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ; - L'engagement de la population dans la vie locale sur le territoire ; - Renforcer la qualité de l'offre de sécurité routière du territoire par des aménagements et des dispositifs adaptés ; - Pistes de travail (groupes de réflexion) : l'usage des produits phytosanitaires / la qualité de l'air/ étude d'impact sur la santé mentale |

SERVICES PUBLICS ET ADMINISTRATION

- Un maillage territorial scolaire équilibré
- Une répartition des services publics marquée par des disparités géographiques et une concentration sur le pôle urbain d'Épernay

| <u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u> | <u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u> |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - La présence des structures scolaires, périscolaires ainsi que des structures d'accueil à destination de la petite enfance - La présence des structures France Services en secteur rural | <ul style="list-style-type: none"> - La qualité des services et administrations publics sur le territoire ; - La visibilité des habitants sur les services publics présents sur le territoire du Pays d'Épernay et particulièrement dans les zones rurales |

| | |
|--|--|
| | - L'accessibilité géographique des habitants aux services administratifs du territoire |
|--|--|

OFFRE COMMERCIALE



- Tissu commercial présent mais marqué par des disparités géographiques et une concentration dans les communes principales

| <u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u> | <u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u> |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Présence de commerces de proximité sur le territoire (ambulants, épiceries en milieu rural, livraison à domicile), notamment à Épernay et en périphérie ainsi que dans les communes principales du territoire- Présence de marchés en milieu rural (Orbais-L'Abbaye, Montmort-Lucy, Dormans...), à Épernay | <ul style="list-style-type: none">- L'accessibilité géographique des habitants aux offres de commerces sur le territoire (personnes âgées par exemple)- La disponibilité de l'offre de commerces ambulants sur le territoire des Paysages de la Champagne |

OFFRE SPORTIVE, CULTURELLE ET DE LOISIRS

- 220 associations affiliées à une fédération sportive sur le PETR du Pays d'Epernay ;
- Réparties dans 53 communes, essentiellement concentrées autour des pôles urbains, la ville d'Epernay en regroupe 30% ;
- Ces associations représentent 17723 licenciés, soit un taux, rapporté à la population globale, de 21,5%, supérieur à la moyenne départementale, mais inférieur à la moyenne nationale (autour de 24%) ;
- Sur les 114 communes, 74 possèdent au moins 1 « équipement sportif ». Il existe 268 installations référencées ;
- Au sein de ces installations, sont dénombrés 628 équipements soit 74 équipements pour 10000 habitants. Le taux d'équipements sportifs est satisfaisant mais est marqué par des disparités géographiques

**Les points forts du territoire issus du diagnostic :**

- Présence d'un musée, d'un cinéma, d'un théâtre à Epernay
- Nombreux équipements sportifs, (terrains de foot, piscines, gymnases ...)
- Présence d'une offre associative plurielle
- Présence de la voie verte le long de la Marne

Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :

- La qualité de l'offre sportive, culturelle et de loisirs sur le territoire du PETR (développer la complémentarité entre les communes concernant l'utilisation des équipements sportifs...)
- La visibilité de l'offre sportive, culturelle et de loisirs à destination des habitants sur le territoire
- L'accessibilité géographique de l'offre sportive, culturelle et de loisirs à destination des habitants sur le territoire

OFFRE DE LOGEMENTS

- 3 OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) sont en cours d'étude sur les 3 intercommunalités



Les points forts du territoire issus du diagnostic :

- La qualité du patrimoine bâti dans certains secteurs (villages viticoles par exemple)

Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :

- La qualité de l'offre de logements sur le territoire du PETR
- L'accessibilité à des logements décents
- L'aménagement intérieur du domicile pour les personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile

OFFRE DE TRANSPORTS

- Un territoire bien desservi en matière d'infrastructures viaires et ferroviaires (nord), mais à l'écart des grands axes de circulation viaires nationaux (sud-ouest notamment) situés en périphérie
- Un secteur rural relativement dépourvu en termes de transports en commun

Les points forts du territoire issus du diagnostic :

- Présence de services de mobilité (réseau de bus, train, transport à la demande), y compris pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de l'Agglomération d'Epernay
- Présence de zones de covoitage
- Proximité des villes (Epernay, Reims)
- Proximité avec le réseau autoroutier
- Peu de problèmes de circulation, sauf aux heures de pointe à Epernay et entre Epernay et Reims

Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :

- La qualité de l'offre de transport à destination des habitants sur le territoire du PETR
- La disponibilité de l'offre de transport à destination des habitants des territoires plus excentrés d'Epernay
- La disponibilité des services de transports à la demande à destination des habitants
- La visibilité sur l'offre de transport à la demande à destination des habitants
- La visibilité de l'offre de gestion des véhicules partagés auprès des habitants sur le territoire

EMPLOI ET FORMATION

- Une situation socio-économique plutôt favorable, intrinsèquement liée à l'activité Champagne
- Toutefois : les femmes sont plus confrontées à la problématique du chômage (11%) que les hommes (9,7%) ; sur le territoire. Les plus touchés sont les jeunes de moins de 24 ans (26,6%). Entre 2012 et 2021, le territoire a perdu 1 771 emplois et 2 462 depuis 2007
- Une très forte proportion d'ouvriers dans la population active, là aussi liée à cette spécificité économique
- Un taux de diplômés du supérieur assez faible, en particulier pour les bacs +5
- Une offre de formation assez restreinte pour les jeunes

| <u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u> | <u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'activité viti-vinicole et les activités connexes sont source de nombreux emplois sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Les offres de formations et d'emplois sur le territoire du PETR - Les emplois vacants sur le territoire <p>Pistes de travail (groupes de réflexion) : à organiser avec les acteurs du champ de la formation et de l'emploi</p> |

OFFRE DE SOINS (PERSONNES ÂGEES, AIDANTS)

- 21,4% de la population du Pays d'Epernay est âgée de plus de 65 ans et ce sont en majorité des femmes
- 10,2% des personnes sont âgées de + 75 ans et 45% vivent seules
- 11,2% vivent dans un établissement dédié pour personnes âgées
- Présence de différentes structures et services dédiés aux seniors (EHPAD, Résidence, CLIC, associations, aides à domicile)
- Un nombre de bénéficiaires de soins en augmentation sur le territoire, liée à une part croissante de seniors dans la population qui a une consommation moyenne d'acte plus élevée

Les points forts du territoire issus du diagnostic :

- Existence d'une offre médico-sociale structurée et diversifiée sur le territoire

Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :

- La qualité de l'offre d'accompagnement médico-social et sanitaire des séniors sur le territoire du PETR d'Epernay Terres de Champagne et en particulier dans les zones rurales
- La visibilité des offres d'accueil de jour et d'hébergement à destination des séniors sur le territoire et en particulier dans les zones rurales
- La coordination au niveau du repérage des personnes âgées isolées sur le territoire
- La qualité de l'offre d'accompagnement à destination des aidants sur le territoire
- La visibilité des offres d'appuis existants à destination des aidants familiaux
- La disponibilité de l'offre de soins et aux services à destination des personnes âgées isolées

Pistes de travail : Travaux de groupes des professionnels à prévoir au niveau de la qualité de prise en charge des personnes âgées à domicile qui ont besoin d'un relais en ETS (Accessibilité financière, représentations... ?)

OFFRE DE SOINS (HABITANTS)

- La densité de professionnels de santé libéraux dans le Pays d'Épernay est, toute catégorie confondue, inférieure à la densité nationale exceptée pour les chirurgiens-dentistes. La problématique du délai d'attente pour un rendez-vous y est associée, notamment pour les médecins spécialistes
- Fin 2021, on recensait 65 médecins généralistes sur le Pays d'Épernay. 38 % des médecins généralistes du territoire sont âgés de plus de 55 ans et plus d'un quart (27%) sont âgés de plus de 60 ans. De plus, le nombre de médecins généralistes est en diminution. Il y a donc un réel besoin d'anticiper le départ des médecins à la retraite sur le territoire
- Concernant les infirmiers, on note une forte augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2020 et 2021, ainsi que du nombre d'actes sur le territoire, notamment liés à la pandémie de Covid 19. Cependant, la catégorie de population consommant le plus est celle des bénéficiaires ayant 75 ans et plus. Associée là-aussi au vieillissement de la population, la problématique du remplacement futur d'infirmiers partant en retraite ainsi que l'augmentation de leurs effectifs se pose afin de répondre aux besoins de la population
- Les orthophonistes et les sage-femmes sont peu nombreux sur le territoire du Pays d'Épernay
- L'accessibilité géographique aux professionnels de santé est très contrastée à l'échelle du Pays d'Épernay entre les intercommunalités qui le composent, mais également au sein même de celles-ci (frange sud-est de la CAECPC et moitié sud de la CCPC, notamment)
- On observe une inégalité d'accès entre les secteurs compris dans la structure dite en "T" et le reste du territoire, notamment au sud du Pays d'Épernay

| <u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u> | <u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u> |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une offre de soins structurée sur le territoire - Présence d'un Centre Hospitalier, d'une Clinique - Existence d'une offre médico-sociale structurée - Présence de la CPTS | <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'offre de soins sur le territoire sur le territoire du PETR - La visibilité de l'offre de soins existante ; - L'accessibilité géographique des habitants à l'offre de soins dans les zones rurales et en particulier au sud des Paysages de la Champagne - La disponibilité de l'offre en matière de professionnels de santé sur le PETR - La coordination entre les acteurs de santé du territoire - La qualité de l'offre de service à la personne à destination des habitants |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité de l'offre de services à la personne à destination des habitants sur le territoire rural (communes éloignées des bourgs-centres) - La visibilité des habitants aux offres de services à la personne sur le territoire |
|--|---|

| SANTE MENTALE | |
|---|--|
|  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un taux de suicide important sur le territoire, à l'instar du département ➤ Une présence de professionnels mais peu nombreux au regard des besoins, avec des délais d'attente importants pour un rendez-vous ➤ Des besoins avérés chez les jeunes du territoire | <p><u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un réseau structuré de sites de l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) à Epernay - Présence d'associations, notamment l'Association France Dépression Champagne à Epernay <p><u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'offre en matière de santé mentale sur le territoire du Pays d'Epernay Terres de Champagne - La disponibilité de l'offre de soins en matière de santé mentale à destination des habitants en particulier des jeunes - La disponibilité de l'offre d'accompagnement socio-éducatif des jeunes en matière de santé mentale - La visibilité de l'offre d'accompagnement socio-éducatif des jeunes en matière de santé mentale - L'attrait des jeunes envers l'offre d'accompagnement socio-éducatif en matière de santé mentale - Les compétences des professionnels en matière de santé mentale - Les connaissances des jeunes en matière de santé mentale. |

OFFRE DE PREVENTION

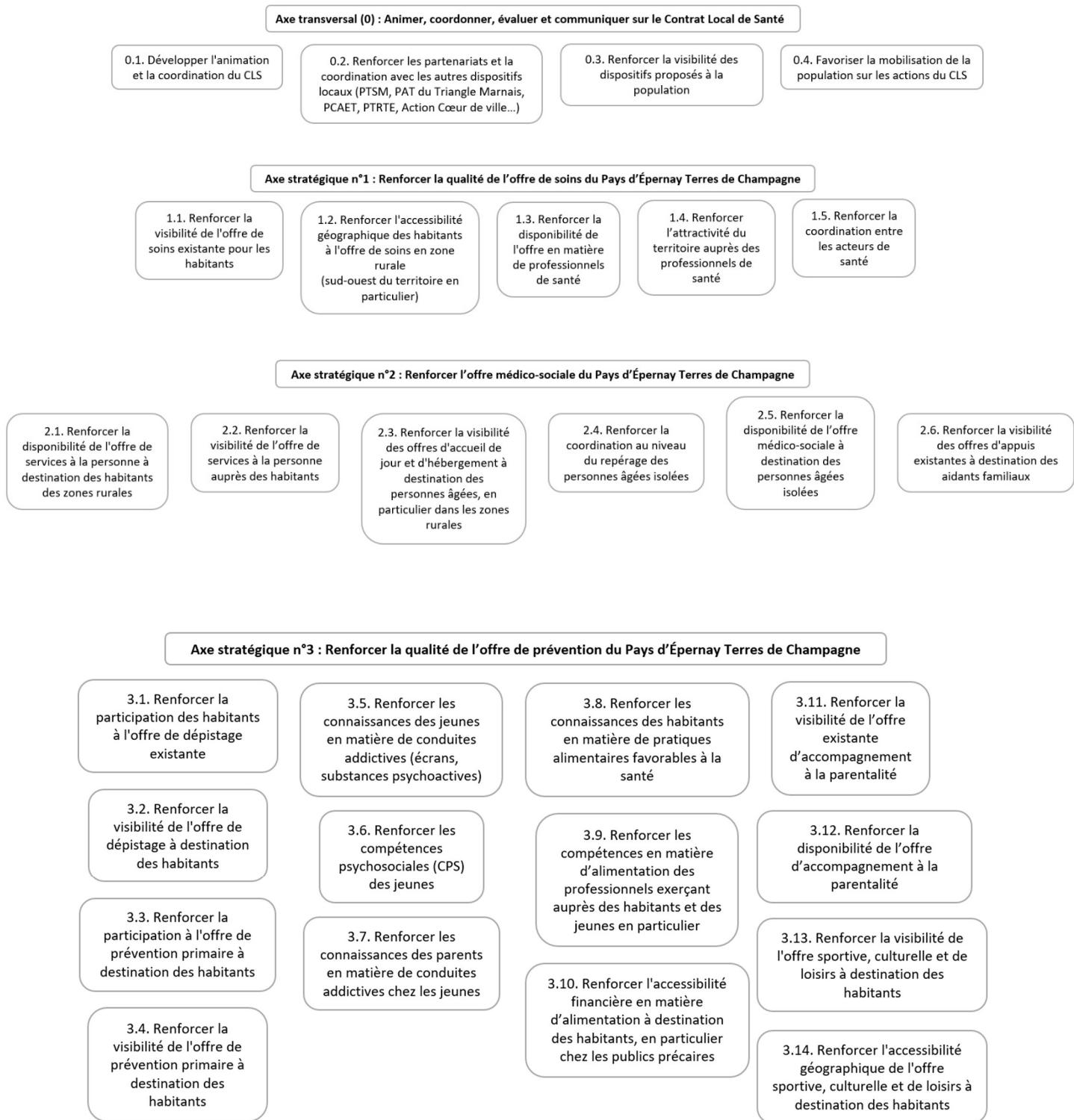
- La mortalité : L'analyse des taux standardisés de mortalité pour 100 000 habitants sur la période 2011-2015 montre que les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne sont davantage concernés par les décès toutes causes confondues, les décès prématurés et les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire. Les décès par cancer sont supérieurs à la moyenne régionale sur cette période
- Concernant la morbidité, le Pays d'Épernay Terres de Champagne est nettement au-dessus des moyennes régionales en ce qui concerne les traitements pour cancer. Il se situe dans la moyenne régionale pour les maladies cardiovasculaires et le diabète. 20,3 % de la population est reconnue en Affection Longue Durée (ALD) en 2019 (Marne : 19,5 %, Grand Est : 21,3 %, France : 20,4 %). Les habitants du territoire en ALD sont davantage concernés par le diabète de type I et II que la moyenne nationale
- Une proportion de plus en plus importante de seniors dans la population qui se caractérise par des affections et des problèmes de santé spécifiques à cette population
- La problématique des addictions (écrans, cannabinoïdes de synthèse, alcool notamment), particulièrement chez les jeunes

| <u>Les points forts du territoire issus du diagnostic :</u> | <u>Les points à améliorer sur le territoire issus du diagnostic partagé :</u> |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Présence du PAT (Projet Alimentaire Territorial) - Présence de plusieurs structures destinées aux personnes en difficultés à Epernay | <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'offre de prévention sur le territoire du PETR d'Epernay Terres de Champagne - La participation des habitants à l'offre de dépistage (cancers...) existant déjà sur le territoire - La visibilité de l'offre de dépistage à destination des habitants sur le territoire - La participation à l'offre de prévention primaire à destination des habitants - La visibilité de l'offre de prévention primaire à destination des habitants - Les comportements favorables des jeunes, notamment en lien avec les conduites addictives, sur le territoire - Les connaissances des jeunes en matière d'addictions - Les compétences psychosociales des jeunes (écrans, produit substances, alcool, tabac...) |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Les connaissances des parents en matière de conduites addictives chez les jeunes- Les comportements favorables à la santé en matière de nutrition sur le territoire- La qualité de l'offre alimentaire sur le territoire- L'accessibilité en matière de nutrition à destination des habitants particulièrement chez les publics précaires- Les comportements parentaux favorables à la santé de leurs enfants- Les compétences parentales |
|--|--|

ANNEXE 2 : LES 5 AXES STRATÉGIQUES ET LES 37 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (OS) DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

L'arbre d'objectifs du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne



CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

Axe stratégique n°4 : Améliorer l'offre en matière de santé mentale du Pays d'Épernay Terres de Champagne

4.1. Renforcer les compétences des professionnels en matière de santé mentale

4.2. Renforcer la disponibilité de l'offre de soins et d'accompagnement en matière de santé mentale à destination des habitants, en particulier des jeunes

4.3. Renforcer la visibilité de l'offre d'accompagnement socio-éducatif des jeunes en matière de santé mentale

4.4. Renforcer les connaissances des jeunes en matière de santé mentale

Axe stratégique n°5 : Promouvoir les enjeux en matière de santé environnement dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne

5.1. Renforcer la visibilité des problématiques santé environnement sur le territoire

5.2. Renforcer la coordination entre les acteurs de la santé environnement sur le territoire

5.3. Renforcer la culture commune de tous (élus, acteurs, habitants) sur la santé environnement

5.4. Renforcer le développement de l'urbanisme favorable à la santé

ANNEXE 3 : LE PROGRAMME D'ACTIONS « SOCLE »

ANNEXE 3 : LE PROGRAMME D'ACTIONS « SOCLE »

PROGRAMME D'ACTIONS « SOCLE »

du

**Contrat Local de Santé
du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)
du Pays d'Épernay Terres de Champagne**

2025-2029

AXE TRANSVERSAL (0) :

**ANIMER, COORDONNER, COMMUNIQUER ET ÉVALUER LE
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE
CHAMPAGNE**

| | | |
|--|---|--|
| Action 0.1.1. | Intitulé : Animer, coordonner, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Porteur | Structure | Équipe Projet CLS (PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne et Délégation Territoriale de la Marne, ARS Grand Est) |
| | Personnes référentes (Noms, Prénoms, Fonctions) | David ALLART – Coordinateur CLS Valérie HUILLET – Référente CLS pour l'ARS Grand Est (DT 51) |
| | Coordinnées des personnes référentes (courriel, numéro(s) de téléphone) | allart@pays-epernay.fr 06 98 28 05 30 valerie.huillet@ars.sante.fr |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Présentation du projet :</p> <p>En France, c'est l'État qui porte la compétence de la santé. Cependant, la loi "Hôpital, Patient, Santé et Territoire" du 21 juillet 2009 prévoit que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé (CLS).</p> <p>Le CLS est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Il s'agit d'un outil souple qui établit le lien entre le Projet Régional de Santé (PRS) et les projets portés par les collectivités autour d'une stratégie et d'objectifs définis en commun.</p> <p>Un CLS déploie un programme d'actions pluriannuel coconstruit à partir des besoins locaux sur plusieurs thématiques pour faciliter le parcours de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la santé, - Prévention, - Politiques de soins, - Accompagnement médico-social. <p>L'objectif du CLS est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre qualitative de santé de proximité en mutualisant les moyens et en consolidant les partenariats locaux dans la durée. Il prend également en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail...</p> | |

| | |
|--|--|
| | <p>Plusieurs étapes interviennent dans l'élaboration du CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un diagnostic santé partagé du territoire défini, - La priorisation des problématiques identifiées, - La définition d'axes stratégiques, l'élaboration de fiches action, - La signature du Contrat Local de Santé, - La mise en place des actions et l'évaluation continue. <p>Le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, en collaboration avec la Délégation Territoriale de la Marne de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, porte un projet de Contrat Local de Santé (CLS) sur l'ensemble de son territoire afin d'établir un diagnostic partagé exhaustif des forces et faiblesses dans le domaine de la santé et de proposer et/ou soutenir des actions pertinentes visant à l'amélioration de la santé de sa population. Un intérêt particulier sera porté aux problématiques ayant trait à la santé environnement ainsi qu'à la prise en compte de la santé en urbanisme.</p> <p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays d'Épernay Terres de Champagne nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal : D'ici 2029, animer et coordonner le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, développer l'animation et la coordination du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne [Axe transversal] |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et mettre en œuvre les orientations arrêtées par le Comité de Pilotage - Mettre en œuvre des réunions partenariales, des groupes de travail thématiques, des groupes projets, des rencontres entre acteurs... - Préparer et animer les instances qui assurent la mise en œuvre du projet (Comité Technique, Comité de Pilotage...) - Accompagner le développement de nouveaux projets - Assurer la transmission et le partage des informations avec les autres acteurs - Communiquer en interne et en externe |

| Description de l'action | Pilotage et coordination |
|-------------------------|---|
| | <p>Le coordinateur CLS, chargé de mission employé par le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, identifie et mobilise les acteurs locaux afin d'élaborer et de faire vivre le CLS, en lien avec la référente de l'ARS Grand Est (DT 51). Il développe et anime le réseau CLS ainsi mobilisé.</p> <p>Il co-rédige le CLS avec la référente de l'ARS Grand Est et met en œuvre les actions lorsque le PETR en est le porteur.</p> <p>Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi. Il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS.</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, le coordinateur du CLS est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec l'ensemble des signataires et des partenaires.</p> <p>Il prépare, participe et anime, avec la référente de l'ARS Grand Est, les instances et groupes de travail dans le cadre du CLS.</p> <p>Il est en charge de la préparation des documents, du secrétariat, de l'organisation des instances, toujours en lien avec la référente de l'ARS Grand Est.</p> <p>En décembre 2024, le Comité de Pilotage (CoPil) du CLS est composée des 21 structures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est - Délégation Territoriale de la Marne ; → Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne ; → Services de l'État : <ul style="list-style-type: none"> Préfecture de la Région Grand Est : <ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est ; - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Unité Départementale de la Marne ; Éducation Nationale - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Marne ; Préfecture de la Marne : <ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ; - Sous-Préfecture de l'arrondissement d'Épernay ; → Organismes de Sécurité Sociale : <ul style="list-style-type: none"> - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Marne ; - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) Nord-Est ; |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Mutualité Sociale Agricole (MSA) Marne, Ardennes, Meuse ;Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Marne ;- Mutualité Française Champagne-Ardenne – Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) ; <p>→ Collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) ;- Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) ;- Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) ;- Ville d'Épernay ;- Région Grand Est ;- Département de la Marne – Pôle Solidarités ; <p>→ Professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Épernay Terres de Champagne ;- Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay ;- Clinique d'Épernay. <p>Toutefois, cette composition est susceptible d'évoluer, le CoPil restant ouvert à d'autres institutions qui voudraient s'y impliquer. La principale mission du CoPil est de définir la stratégie du CLS.</p> <p>De plus, un Comité Technique (CoTech), réunissant les représentants techniques des structures membres du CoPil, sera mis en place dès la mise en œuvre du CLS en 2025.</p> <p>Les différentes étapes de l'action (par année) :</p> <p>2021 (en amont du lancement du projet)</p> <p>→ Gestion de projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une étude préliminaire au Diagnostic Local de Santé Partagé (DLSP). Collecte de données et identification des principales problématiques « santé » sur le territoire. Construction d'une méthodologie de diagnostic (quantitatif et qualitatif). Travaux et échanges dans le cadre de réunions techniques avec l'ARS Grand Est, l'IREPS Grand Est (devenue Promotion Santé Grand Est), la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Épernay Terres de champagne,- Recensement des actions entreprises sur le territoire et des structures porteuses,- Organisation de la réunion de lancement du projet de CLS (reportée en raison du contexte sanitaire). |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | <p>→ Gouvernance et réseau :</p> <p>- Construction des modalités de gouvernance du projet. Invitations, prises de contacts, organisation de réunions afin de présenter le projet à l'ensemble des acteurs et institutions participants au futur Comité de Pilotage,</p> <p>- Recensement, prise de contact et réunions avec les acteurs de la santé, du secteur médico-social et associatif du territoire afin de présenter le projet de CLS et de recueillir leurs premières impressions « issues du terrain » afin de préciser les principales problématiques territoriales en matière de santé. Echanges sur les modalités de participation de ces acteurs lors de nos prochains travaux (ateliers de secteurs, groupes de travail thématiques...). Objectif : construction et structuration d'un réseau pérenne des acteurs de santé du Pays d'Epernay,</p> <p>- Mise en œuvre et animation d'un groupe de suivi de projet élus/techniciens au sein du PETR du Pays d'Epernay. L'intégration d'élus membres du Bureau du PETR, impliqués sur les questions de santé et représentant les trois EPCI du territoire, permet d'informer et d'échanger sur l'évolution du projet et les différentes tâches en cours. Il s'agit ici d'assurer le lien avec nos instances politiques,</p> <p>- Participation au colloque « La santé, un enjeu de relance pour nos territoires » organisé par l'ARS Grand Est à Nancy (16 septembre 2021),</p> <p>- Participation à la réunion de concertation locale « Ségur de la Santé » coorganisée par la Sous-Préfecture d'Epernay et l'ARS Grand Est à Epernay (29 septembre 2021).</p> <p>→ Formation :</p> <p>Participation au stage CNFPT « L'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé » (code : SX526108) à l'INSET d'Angers (03 et 04 juin 2021).</p> |
| | <p>2022</p> <p>→ Gestion de projet :</p> <p>- Organisation de la réunion de lancement du projet de CLS du 9 mars 2022 et signature de la lettre d'engagement entre l'ARS Grand Est et le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne,</p> <p>- Organisation et animation du 1er Comité de Pilotage du projet de CLS (26 avril 2022) afin de présenter et de valider la gouvernance du projet, le calendrier et la méthodologie du Diagnostic Local de Santé Partagé,</p> <p>- Réalisation du diagnostic quantitatif à travers un travail de recueil des données existantes, afin d'apporter une vision objective de la situation sanitaire et sociodémographique du territoire grâce aux indicateurs statistiques,</p> |

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Réalisation du diagnostic qualitatif à travers l'organisation de la phase de concertation territoriale, du 1er juin au 7 décembre 2002, (choix des sites, planification des ateliers de secteurs et réservation des salles avec les structures-relais du territoire, invitation des participants) et l'animation des 16 ateliers de concertation (préparation de la méthodologie d'animation, gestion du matériel, animation in situ avec les acteurs concernés). Enfin, retranscription intégrale des échanges tenus lors de ces ateliers et travail d'analyse,- Rédaction du Diagnostic Local de Santé Partagé (DLSP) et finalisation en janvier 2023. |
|--|---|

→ Gouvernance et réseau :

2023

→ Gestion de projet :

- Finalisation de la rédaction du Diagnostic Local de Santé Partagé (DLSP) en janvier 2023,
- Organisation et animation du second Comité de Pilotage du projet de CLS (7 février 2023) afin de présenter et de valider le Diagnostic Local de Santé Partagé (DLSP),
- Mise en place de la phase de priorisation des enjeux identifiés dans le Diagnostic Local de Santé Partagé (DLSP) avec les structures membres du Comité de Pilotage et construction de l'arbre d'objectifs (5 objectifs stratégiques et 37 objectifs spécifiques) par l'équipe projet représentant l'ARS Grand Est, le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne et Promotion Santé Grand Est, ex-IREPS Grand Est (février – avril 2023),
- Phase de validation de l'arbre d'objectifs par les structures membres du CoPil (avril – juin 2023),
- Depuis avril 2023 : rédaction, au « fil de l'eau » du document final « Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne » par l'équipe projet,
- Planification des deux sessions de groupes de travail CLS ayant pour objectifs de définir les actions à mettre en place avec l'ensemble des partenaires (juillet 2023),

18 – 28 Septembre 2023 : Organisation de la Session 1 des Groupes de travail (GT)

Objectifs :

- Identifier les actions existantes sur le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne et les actions pertinentes à mettre en place,
- Développer la coordination entre les partenaires,
- Inviter à la réflexion sur les besoins du territoire et les projets innovants qui pourraient être mis en œuvre afin d'y répondre.

| | |
|--|--|
| | <p>9 – 19 Octobre 2023 : Session 2 des Groupes de travail (GT)</p> <p>Objectifs :</p> <p>Structurer ces propositions de projets (porteurs, partenaires, financements, moyens matériels, durée...) afin de les convertir en fiches-action qui viendront compléter notre CLS et qui seront soumises aux structures membres de notre Comité de Pilotage pour validation, avant la signature du CLS.</p> <p>Tâches effectuées : planification des groupes de travail et choix des sites, réservation des salles avec les structures-relais du territoire, invitation des participants et animation des 10 groupes de travail (préparation de la méthodologie d'animation, gestion du matériel, animation in situ avec les acteurs participants). Retranscription sous forme de fiches de synthèse thématiques de l'ensemble des échanges, idées et propositions évoquées.</p> <p>→ Bilan : 47 structures représentées et 172 participants sur les 10 ateliers organisés à Épernay, Boursault, Nanteuil-la-Forêt et Montmort-Lucy.</p> <p>Octobre – Décembre 2023 : Début de la phase de co-construction des fiches-action avec les partenaires et les porteurs potentiels identifiés lors des groupes de travail. Planification d'ateliers de co-construction des fiches action concernant les projets émergents (par exemple : création d'un site internet concernant l'offre de santé sur notre territoire avec un système de déclinaison en fiches imprimables ; création d'un observatoire Santé-Environnement ; Création d'un Conseil Local en Santé Mentale...).</p> |
|--|--|

2024

Co-construction du programme d'actions « socle » :

- 38 groupes projet organisés au cours de l'année avec 14 porteurs de projets ;

- Environ 46 projets à différents degrés de maturité, dont une quinzaine devrait figurer sous forme de fiches actions et qui constitueront le programme d'actions « socle » (sous réserve de validation). Les autres projets seront intégrés par la suite au CLS sous forme de fiches actions à finaliser et qui feront l'objet d'un avenant lors du CoPil n°4. Finalisation du programme d'actions « socle » en collaboration avec les porteurs de projets, les services de la Délégation Territoriale de la Marne de l'ARS Grand Est et Promotion Santé Grand Est à effectuer au 20 décembre. Finalisation des fiches actions avec l'ensemble des porteurs de projets, animation et suivi (aide à la rédaction, au chiffrage du budget prévisionnel, à la recherche de financements) de

| | |
|--|---|
| | <p>l'ensemble des projets proposés afin de constituer le futur programme d'actions "socle". Veille et ajouts de fiches action au CLS pour les nouveaux projets proposés en fin d'année, puis corrections du programme d'actions "socle".</p> <p>Finalisation du Document de Cadrage CLS en collaboration avec le Pôle « Animation Territoriale » de la Délégation Territoriale de la Marne de l'ARS Grand Est (Version 1 proposée le 21 novembre, puis la version finale corrigée à rendre au 18 décembre. Enfin, transmission du document final au Comité CLS de l'ARS Grand Est (début janvier 2025) puis envoi aux structures membres du Comité de Pilotage pour validation.</p> <p>→ Gouvernance et réseau :</p> <p>Construction, structuration, animation et coordination d'un réseau pérenne des acteurs de santé œuvrant sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne.</p> <p>Carte partenariale : environ 90 partenaires participant au réseau CLS du Pays d'Épernay Terres de Champagne, dont 21 sont membres du Comité de Pilotage. Organisation du Comité de Pilotage du 26 septembre 2024 afin de présenter et de faire valider le programme d'actions "socle" du futur Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne de 1ère génération.</p> <p>Organisation de la Cérémonie de Signature du CLS le 26 février 2025.</p> <p>Communication</p> <p>La signature d'un Contrat Local de Santé implique qu'une démarche de communication soit engagée auprès du territoire dans son ensemble, vers les habitants, les élus mais aussi vers les acteurs locaux. A ce titre, l'équipe projet relaiera les informations des partenaires au sein du réseau CLS et valorisera les projets et les actions menés dans le cadre du CLS. Dans ce cadre, l'équipe projet réalisera et diffusera une lettre d'information trimestrielle spécifique au Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne (F-A 0.3.1).</p> |
| Durée de l'action | <p>Pluriannuelle, durée du CLS</p> <p>Début : février 2025</p> <p>Fin : février 2030</p> |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| | <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Elus locaux et citoyens | * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Social ou médico-social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input checked="" type="checkbox"/> De l'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Services de l'Etat, Collectivités locales |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet Partenaire(s) communiquant sur le projet Partenaire(s) fournissant du matériel Autres partenaires | ARS Grand Est – DT 51 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne Promotion Santé Grand Est ARS Grand Est – DT 51 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne ARS Grand Est – DT 51 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne Ensemble des partenaires du réseau CLS |
| Territoire ciblé par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Financement | Montant total du budget prévisionnel Budget par poste de dépense Financeurs sollicités Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | |
| | 125 000€ 25 000€ / an = 0,5 ETP ARS Grand Est (62 500€) PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne (62 500€) | Mise à disposition de salles par les collectivités, les partenaires du réseau CLS dans le cadre de l'organisation d'évènements CLS (ateliers de travail, de concertation, réunions, cérémonie de signature...) |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | |
|--|--|
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> |
|--|--|

| | | |
|--|---|--|
| Action 0.1.2. | Intitulé : Évaluer le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Porteur | Structure | Équipe Projet CLS (PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne et Délégation Territoriale de la Marne, ARS Grand Est) |
| | Personnes référentes (Noms, Prénoms, Fonctions) | David ALLART – Coordinateur CLS Valérie HUILLET – Référente CLS pour l'ARS Grand Est (DT 51) |
| | Coordonnées des personnes référentes (courriel, numéro(s) de téléphone) | allart@pays-epernay.fr 06 98 28 05 30 valerie.huillet@ars.sante.fr |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays d'Épernay Terres de Champagne sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS ; - décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ; - constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ; - analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ; - analyser la dynamique partenariale ; - produire des préconisations stratégiques et opérationnelles ; - atteindre les objectifs fixés par le CoPil. | |

| | |
|--|--|
| | <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat. L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et pour revoir éventuellement l'insertion de nouvelles fiches actions, la réorientation et/ou la suppression de certaines fiches actions, dans l'optique de répondre au mieux aux orientations annuelles (<i>a minima</i>) définies par le CoPil.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS. Les modalités précises de l'évaluation seront construites par le Comité Technique (CoTech) et l'équipe projet CLS, puis validées par le CoPil du CLS, garant de la mise en œuvre du contrat.</p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal : D'ici 2029, animer et coordonner le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, développer l'animation et la coordination du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne [Axe transversal] |
| Objectifs opérationnels | <p>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire le système d'évaluation du CLS ; - Construire les outils d'évaluation ; - assurer le recueil des données tous les ans auprès des porteurs de projets ; - Analyser les données ; - Rendre compte des évaluations auprès des instances (CoPil, notamment) ; - Mettre en place des temps d'appropriation de la démarche évaluative pour les porteurs de projets ; - Accompagner les porteurs de projets à recueillir les données ; - Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS ; - Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...) ; - S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le Projet Régional de Santé Grand Est ainsi qu'avec les objectifs prioritaires des signataires ; |

| | |
|--------------------------------|--|
| Description de l'action | <p>Le type d'évaluation :</p> <p>Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation <i>ex-ante</i>, intermédiaire, finale, <i>ex-post</i>. Concernant l'évaluation du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne, la réalisation d'évaluations annuelles du CLS, des fiches actions (processus et résultats), de la dynamique partenariale, complétées par une évaluation finale, seront privilégiées. En effet, la perspective de prendre un temps <i>in fine</i> pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation finale permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée. L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre, les effets et impacts.</p> <p>L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.</p> <p>Organisation d'une journée d'échanges annuelle à destination des porteurs de projets :</p> <p>Cette journée, portant principalement sur les modalités d'évaluation des différents projets inscrits dans le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne, sera destinée aux porteurs de fiches actions intégrées au programme d'actions du CLS ainsi qu'aux potentiels futurs porteurs.</p> <p>Les objectifs de cette journée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un point d'étape annuel sur l'état d'avancement des différents projets ; - Faire un point d'information sur le processus d'évaluation global du CLS ainsi que sur les différents critères et modalités d'évaluation des différentes fiches actions. |
| Durée de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - 1 évaluation annuelle du CLS et des fiches actions - 6 derniers mois du CLS pour l'évaluation finale ; <p>Début : Septembre 2029 Fin : Février 2030 - 1 journée/an pour la journée d'échanges destinées aux porteurs de projets (date à définir et à préciser chaque année).</p> |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|---|---|
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : | * Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : L'ensemble des acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, futurs porteurs de projets, professionnels, institutionnels...) |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet Partenaire(s) communiquant sur le projet Partenaire(s) fournissant du matériel | ARS Grand Est – DT 51 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne Promotion Santé Grand Est Acteurs du CLS ARS Grand Est – DT 51 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne Collectivités locales et/ou partenaires du réseau CLS (mise à disposition d'une salle pour l'organisation de la journée). A définir annuellement. |
| Territoire ciblé par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Financements à solliciter | Montant total du budget prévisionnel Budget par poste de dépense | / Temps de travail du Coordinateur CLS et Référent CLS |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| | | de l'ARS Grand Est – DT 51 consacré au CLS du Pays d'Épernay Terres de Champagne Organisation de la journée d'échanges et d'évaluation annuelle : 1 journée par an (5 journées durant le CLS) = 200€/1 journée annuelle = 1000€ |
| | Financeurs sollicités | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ARS Grand Est |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | Collectivités locales et/ou partenaires du réseau CLS pour la mise à disposition d'une salle pour l'organisation de la journée d'échanges et d'évaluation annuelle), ainsi que la mise à disposition éventuelle d'un vidéoprojecteur. |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

| | | |
|---|---|--|
| Action 0.2.1. | Intitulé : Assurer l'articulation et la complémentarité entre le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne et les autres dispositifs mis en place localement | |
| Porteur | Structure | Équipe Projet CLS (PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne et Délégation Territoriale de la Marne, ARS Grand Est) |
| | Personnes référentes (Noms, Prénoms, Fonctions) | David ALLART – Coordinateur CLS Valérie HUILLET – Référente CLS pour l'ARS Grand Est (DT 51) |
| | Coordinées des personnes référentes (courriel, numéro(s) de téléphone) | allart@pays-epernay.fr 06 98 28 05 30 valerie.huillet@ars.sante.fr |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Selon l'ARS Grand Est, « <i>le Contrat Local de Santé est un dispositif innovant qui vise à réduire les inégalités territoriales de santé en mobilisant, au profit d'un territoire, les politiques d'organisation de la santé menées par l'ARS, les compétences de l'Etat, l'action des collectivités locales et celles des institutions et organisations partenaires.</i> » [1]</p> <p>La coordination d'un CLS est donc essentielle afin de pouvoir, notamment, concrétiser la mobilisation et l'implication partenariale institutionnelle sur le territoire.</p> <p>Sur le territoire du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, le CLS a donc également pour vocation à favoriser l'articulation et la complémentarité de son programme d'actions avec les dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Département de la Marne ; - Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Triangle Marnais ; - Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et sa Région (SCoTER) ; - Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL du Pays d'Épernay Terres de Champagne ; - Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) ; - Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) ; - Le Plan Action Cœur de Ville ; - Le Programme Petites Villes de Demain (PVD) - Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ; - Le Contrat de Ville (QPV de la Ville d'Épernay). <p>De plus, si, à l'avenir, de nouveaux dispositifs voient le jour sur le territoire, il faudra également assurer l'articulation avec le CLS.</p> <p>Ces actions sont des dispositifs, des démarches, et/ou des plans agissant sur divers champs d'intervention (environnement, commerce</p> | |

| | |
|--|--|
| | <p>et économie, social, aménagement et urbanisme...). Leur périmètre géographique peut s'étendre au-delà de celui du présent CLS et ils s'inscrivent parfois dans une durée plus importante. Cependant, le CLS, suivant une approche de promotion de la Santé [2], doit agir sur le plus grand nombre de déterminants possible afin de tendre vers la réduction des inégalités en Santé. Afin d'y parvenir, le développement et la contractualisation des collaborations et des partenariats avec des acteurs de différents champs d'intervention sur le territoire est indispensable.</p> <p>Les dispositifs locaux précédemment cités concourent tous à l'atteinte de l'objectif général du CLS : d'ici 2029, améliorer la qualité de vie des habitants du territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne. En effet, ils répondent chacun à plusieurs priorités d'actions mises en lumière dans le cadre de la co-construction du CLS, soit, à plusieurs de ses objectifs spécifiques.</p> <p>A ce jour, Le CLS est déjà associé dans certaines des démarches citées. En effet, la référente CLS au sein de l'ARS Grand Est (DT 51) ou le coordinateur CLS ont déjà pu participer à des instances et/ou groupes de travail de certains de ces dispositifs : groupes de travail du Contrat de Ville et du PTSMS ; ateliers de concertation du PCAET ; groupes de travail et Comités Techniques (CoTech) du PAT du Triangle Marnais, phase de concertation LEADER et CoTech Consultatif...</p> <p>Également, le CLS a associé ces dispositifs lors de rencontres individuelles, des ateliers de concertation et des groupes de travail du CLS, de Comité de Pilotage etc...</p> <p>[1] ARS Grand-Est https://www.grand-est.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-9 [2] Charte d'Ottawa, WHO : http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf</p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal : D'ici 2029, animer et coordonner le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer les partenariats et la coordination avec les autres dispositifs locaux (PTSM, PAT du Triangle Marnais, PCAET, PTRTE, Action Cœur de ville...) [Axe transversal] |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Siéger dans les différentes instances de pilotage et /ou techniques des dispositifs partenaires ; - Inviter les pilotes des dispositifs partenaires aux instances de pilotage et/ou techniques du CLS ; - Mettre en place des temps d'échanges annuels avec chaque pilote des dispositifs partenaires ; - Communiquer via le réseau du CLS les informations relatives aux dispositifs partenaires ; - S'appuyer sur le réseau des dispositifs partenaires pour communiquer. |

| | |
|--|---|
| <p>Description de l'action (le nombre d'étapes peut être variable d'une action à l'autre et peut-être augmenté/diminué au besoin. Il s'agit ici de décrire qui fait quoi, où, quand et comment pour chaque étape)</p> | <p>A ce jour, plusieurs dispositifs peuvent s'articuler avec le CLS :</p> <p>→ Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Département de la Marne</p> <p>Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de la Marne a pour objectif l'amélioration continue de l'accès des personnes à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Il est élaboré en tenant compte des données socio-démographiques de la population, des données géographiques du territoire, ainsi que de l'offre de soins et de services contribuant à la réponse aux besoins des personnes souffrant de troubles psychiques.</p> <p>Le PTSM associe l'ensemble des acteurs du parcours (usagers et établissements de santé mais aussi acteurs médico-sociaux, sociaux et éducatifs) et organise les conditions d'accès de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la prévention et en particulier au repérage, au diagnostic et à l'intervention précoce sur les troubles ; - à l'ensemble des modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques ; - aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale. <p>L'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale se fonde sur un diagnostic territorial partagé établi par l'ensemble des acteurs de la santé mentale du territoire, identifiant les insuffisances dans l'offre de prévention et de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et dans l'accessibilité, la coordination et la continuité de ces services. Il lui appartient également de préconiser des actions pour y remédier en s'appuyant sur les leviers existants.</p> <p>→ Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Triangle Marnais</p> <p>Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art. 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.</p> <p>Le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne agit en faveur de la résilience alimentaire en étant partenaire de la démarche du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Triangle Marnais porté par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.</p> <p>L'un des objectifs principaux du PAT du Triangle Marnais a été de réaliser un diagnostic partagé du système alimentaire du Triangle marnais. Le diagnostic a duré près d'un an et demi. Il a été mené en</p> |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>concertation avec les collectivités, associations, producteurs, transformateurs, distributeurs et habitants du territoire. Il a mobilisé près de 1400 participants.</p> <p>Le diagnostic est organisé en 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Axe n°1 : La dynamique du territoire : pour une meilleure appréhension et appropriation du territoire par tous ;- Axe n°2 : Le bassin de production et la transformation alimentaire : l'objectif est de connaître les types de production, d'exploitations, l'industrie agro-alimentaire, l'occupation du sol, les motivations et les difficultés des agriculteurs etc. ;- Axe n°3 : Le système de distribution et le lien urbain rural : pour connaître l'offre de vente de proximité en produits alimentaires de qualité et d'aide alimentaire, l'organisation des commerces alimentaires, les besoins de la restauration collective etc. ;- Axe n°4 : Le bassin de consommation : pour identifier les évolutions des pratiques alimentaires des habitants, la situation nutritionnelle, les problématiques en matière de précarité alimentaire, les caractéristiques du patrimoine gastronomique. <p>Ce diagnostic a permis de construire la stratégie et le plan d'actions, toujours en concertation avec les partenaires.</p> <p>Cette stratégie est composée de 4 axes stratégiques principaux, déclinés en 15 objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Axe n°1 : Maintenir et diversifier le tissu agricole en préservant les ressources ;- Axe n°2 : Structurer les filières agricoles durables tournées vers le marché local ;- Axe n°3 : Faciliter l'accès à une alimentation durable de qualité pour tous ;- Axe n°4 : Valoriser les actions agricoles et alimentaires locales. <p>Chaque acteur du système alimentaire territorial peut se positionner pour la mise en œuvre des axes définis et se joindre aux différentes instances de gouvernance. Le PAT est actuellement dans la phase de construction et de mise en œuvre du plan d'actions.</p> <p>Le coordinateur du CLS du Pays d'Épernay Terres de Champagne a déjà pu participer à des ateliers de concertation, des groupes de travail ("Education à l'alimentation"), à différents Comités Techniques (CoTech) et échange de manière régulière avec la chargée de mission du PAT, notamment au sujet des modalités d'articulation des programmes d'actions respectifs. A ce titre, un groupe de travail dédié à l'alimentation sera mis en place dès 2025 afin de co-construire des projets sur cette thématique sur le territoire du CLS, de manière coordonnée, afin d'éviter les projets doublons et en favorisant les actions complémentaires.</p> |
|--|--|

→ Le Schéma de Cohérence Territoriale d'Épernay et sa Région (SCoTER)

Initiés en 2000 par la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU) en remplacement des anciens Schémas Directeurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception pour le développement de l'aménagement d'un territoire et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle du territoire.

Porté par le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, le SCoTER, document d'urbanisme et de planification à long terme (20 ans) de l'aménagement du territoire, permet aux collectivités de s'en servir comme guide afin de concevoir leurs développements.

Un travail en commun est envisagé afin de co-construire une ou plusieurs actions portant sur le développement des connaissances et des pratiques en matière d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), notamment auprès des élus du territoire.

→ Le Programme LEADER 2023-2027 du GAL du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), soutient le développement des territoires ruraux à partir du financement d'actions favorisant l'expérimentation et l'innovation des entreprises, des associations ou des collectivités. Ce programme financé par l'Union Européenne dans le cadre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), est administré par les territoires et plus particulièrement par le Groupe d'Action Locale (GAL).

Sur le territoire, le programme LEADER est donc mis en œuvre à l'échelle du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épernay Terres de Champagne, c'est-à-dire pour les actions situées sur ce périmètre d'intervention.

Chaque Groupe d'Action Locale est composé d'un Comité de Programmation, instance décisionnelle en charge de distribuer les fonds sous forme d'aide en fonction de la stratégie LEADER définie par la convention de son territoire. Lors du Comité, les représentants publics et privés du territoire, sélectionnent les projets à partir d'une grille de sélection qui définit le montant de la subvention attribuée. En amont, les projets bénéficient d'un avis et d'une expertise du Comité Technique Consultatif, ainsi que de l'accompagnement de l'équipe technique du GAL tout au long de la demande d'aide.

L'équipe technique du GAL est chargée de faire vivre la stratégie LEADER en passant par les étapes suivantes : identifier et accompagner les projets, animer le programme au travers du Groupe d'Action Locale, et assurer l'instruction des demandes d'aide LEADER.

Le programme est supervisé par la Région Grand Est en tant qu'Autorité de Gestion.

Les 5 fiches actions du programme LEADER du GAL du Pays d'Épernay Terres de Champagne sont les suivantes :

- Développer la connaissance, les compétences et les pratiques territoriales en matière de transition écologique et d'économie verte ;
- Rapprocher les hommes et les services par une offre innovante, mobile et de mobilité ;
- Encourager la consommation locale pour soutenir l'économie de proximité et développer un système alimentaire territorial ;
- Soutenir le développement d'une offre touristique et récréative durable et inclusive ;
- Renforcer la stratégie et les moyens d'actions du GAL par les coopérations interterritoriales et transnationales.

→ Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) du Pays d'Épernay Terres de Champagne

Il s'agit ici d'un outil transversal au service de la relance et de la reconquête des territoires, qui a vocation à s'inscrire dans le long terme sur la durée des mandats locaux. C'est une démarche spécifique au Grand Est pour mutualiser des financements grâce à un partenariat inédit Etat-Région. Il permet de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens. Les PTRTE déclinent localement les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans les territoires.

Le PTRTE permet une convergence progressive des contractualisations préexistantes : il reprend les contrats que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement. Les éléments constitutifs d'un PTRTE sont :

- La stratégie de développement du territoire qui doit synthétiser les éléments existants et résultant des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser, enrichir. Les choix et l'enrichissement de cette stratégie doivent s'appuyer sur le bilan écologique du territoire et sur tout autre état des lieux des enjeux actualisés (SCoT, PCAET, éclairage socio-économique post crise COVID, etc.) ;
- Le vivier de projets matures, en cours et les projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme.

Exemples de thématiques pouvant figurer dans les pactes :

- Amélioration du cadre de vie et des services de proximité ;
- Soutien aux centralités rurales et urbaines en lien avec les programmes de l'Etat « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain » ;
- Digitalisation/modernisation des commerces ;

- Ancrage territorial des activités et des emplois ;
- Structuration de filières ;
- Soutien à la vie associative de proximité ;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Accompagnement des grands projets d'investissement touristique ;
- Soutien aux structures réseaux dans le domaine de la culture.

Un PTRTE est évolutif : enrichissement de la stratégie, émergence de nouveaux projets ou partenariats sont intégrés « au fil de l'eau » dans le PTRTE, sans procédure d'avenant.

Ces PTRTE concernent l'ensemble des territoires du Grand Est, à l'échelle des EPCI ou des territoires de projets (PETR/Pays). Le fait de signer un Pacte à l'échelle du PETR ne signifie pas que les opérations y figurant sont portées par le PETR lui-même. Communes membres, EPCI et acteurs privés peuvent nourrir le Pacte avec leurs projets.

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pays d'Épernay Terres de Champagne est une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations. Composé d'Épernay Agglo Champagne et des Communautés de Communes des Paysages de la Champagne et de la Grande Vallée de la Marne, il s'est structuré autour de 3 orientations stratégiques :

- Transition énergétique et écologique ;
- Cohésion territoriale et coopérations ;
- Economie plurielle ancrée dans les territoires.

Un vivier de projets a été par ailleurs intégré au Pacte. Évolutif et élaboré localement et collectivement, il sera mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent, le Comité de Pacte intégrateur étant constitué :

- du Préfet de la Marne et du Président de la Région ;
- du Président du Conseil Départemental de la Marne ;
- de la Présidente du PETR ;
- des Présidents des 3 EPCI.

→ Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (article L.229-26 du code de l'environnement), et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un PCAET.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Les EPCI sont les coordinateurs de la transition énergétique et ils doivent animer et coordonner les actions du PCAET sur leurs territoires.

→ Le Plan Action Cœur de Ville

Le Plan national Action Cœur de Ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

A partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local déterminera les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et services publics.

Par exemple, la Ville d'Épernay est engagée dans cette démarche avec "Action Cœur de Ville - Épernay, centre-ville du Futur", qui comprend les projets suivants :

- Aides financières pour l'amélioration des logements (notamment énergétique) ;
- Aides financières pour l'amélioration des devantures commerciales ;
- Aménagement des Berges de Marne ;
- Réaménagement du Jard ;
- Création de la coulée verte.

→ Le Programme Petites Villes de Demain (PVD)

« Petites Villes de Demain » vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le programme a été lancé le 1^{er} octobre 2020 par Jacqueline Gourault, alors Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations

avec les collectivités territoriales. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF). Il s'inscrit dans l'Agenda rural.

Le programme répond à différents besoins exprimés par les collectivités et s'adapte pour proposer une solution différenciée. Ainsi, le programme l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition avec une offre de services multithématisques rendue visible grâce au portail Petites Villes de Demain sur le site internet Aides-territoires. Petites Villes de Demain renforce également la capacité humaine des équipes en finançant le poste d'un chef de projet à hauteur de 75% jusqu'en 2026. Véritable chef d'orchestre, ce dernier pilote le projet de territoire. Pour ce faire, il est accompagné et formé via le Club des Petites Villes de Demain. Ce Club répond à un besoin de mise en réseau tant au niveau national (Club piloté par l'ANCT/direction de programme) que local (Clubs locaux PVD sous l'égide des préfets).

Sur le territoire du CLS, les communes de Blancs-Coteaux et de Dormans sont engagées dans cette démarche.

→ Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Les directives pour la qualité de l'eau de boisson de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont défini, dès 2004, le cadre conceptuel des PGSSE. Les PGSSE sont des démarches qui ont pour objectif d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels, c'est à dire identifier les points critiques susceptibles d'affecter un système d'alimentation en eau potable (captage – traitement – stockage - distribution) dans le but de les prévenir et définir les mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer ces risques. La France a fait de la mise en œuvre des PGSSE un objectif du plan national santé environnement (PNSE3) adopté en 2015. L'une des actions de ce plan concernait « *la promotion de la mise en place de plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable* » au travers de « *l'identification des dangers et la définition des actions de maîtrise de ces dangers* ».

Le 4ème Plan Régional Santé Environnement en Région Grand Est décline cet objectif au travers d'une action partenariale avec les services en charge de l'eau aux niveaux régional et départemental en vue de développer les PGSSE, pour améliorer la qualité des eaux distribuées et d'anticiper les éventuelles évolutions réglementaires. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue : la mise en œuvre des actions préconisées sera progressive en fonction de leur degré d'urgence et des possibilités techniques et économiques de réalisation.

→ **Le Contrat de Ville (QPV de la Ville d'Épernay)**

Sur le fondement de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 créant les Contrats de Ville, Olivier KLEIN, Ministre chargé de la Ville et du Logement, a lancé à partir de 2023 la nouvelle contractualisation de la Politique de la Ville. Il en découle plusieurs circulaires visant à préciser les caractéristiques des futurs Contrats de Ville.

« Engagements Quartiers 2030 » marque une nouvelle étape dans la Politique de la Ville d'Épernay. Cette action publique, menée en partenariat avec l'Etat, trouve ses racines en 1977 lorsque sont apparus les premiers symptômes d'un malaise urbain au sein du quartier de Bernon.

La réglementation précise le nouveau cadre des Contrats de Ville pour la période de 2024-2030. Elles insistent sur la nécessité de :

- Construire un projet de quartier qui s'appuie sur la réalité du territoire et les enjeux identifiés par l'ensemble des acteurs, et en particulier les habitants ;

- Mobiliser les habitants et s'appuyer sur leur connaissance du quartier tout au long de la contractualisation pour s'assurer de la pertinence des actions mises en place et favoriser leur déploiement ;

- Resserrer l'action sur les enjeux majeurs en lien avec les besoins et attentes des habitants des quartiers prioritaires ;

- Mettre en œuvre une stratégie partenariale pour mobiliser l'ensemble des partenaires / acteurs des politiques publiques au bénéfice des habitants ;

- Organiser la mobilisation du système d'acteurs (publics, associatifs et privés) et soutenir son animation et ses interventions pour favoriser l'atteinte des objectifs au bénéfice des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, une mission de coordination a été installée sur le quartier prioritaire (Bernon et Vignes-Blanches). Celle-ci a vocation à mobiliser les acteurs du territoire sur différentes thématiques. Cette démarche vise à mettre en place des actions concrètes et convergentes dans une logique holistique. Aussi, la prise en compte de la thématique de la santé mentale doit être au cœur des préoccupations afin d'accompagner les habitants sur d'autres problématiques (emploi, cadre de vie, sécurité...).

→ **La question de la santé**

Sur le plan de la santé, pendant la durée du Contrat de Ville, peu d'actions ont été développées. Si le besoin a déjà été identifié depuis un certain temps (avec des actions menées au début du Contrat de Ville), la difficulté réside dans la difficulté de trouver des porteurs de projets adéquats. Le projet d'un Contrat Local de Santé sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne devrait permettre de répondre aux enjeux sur le quartier en renforçant l'articulation entre les

professionnels de santé. Elle devra prendre en compte la problématique de la santé mentale.

Sur les quartiers, le taux de pauvreté qui est assez élevé (près de 46 % de la population de Bernon et de 28 % pour Vignes Blanches), complexifie et amplifie les problématiques liées à la santé et notamment la santé mentale.

En général, les personnes vivant dans la pauvreté ont un accès limité à des services de santé de qualité, à une alimentation adéquate, à un logement sûr et à d'autres déterminants de la santé. Cela peut entraîner un risque accru de maladies chroniques, de malnutrition, de conditions de vie insalubres et de stress, ce qui peut à son tour affecter leur bien-être physique et mental.

En outre, concernant le vieillissement de la population, celui-ci peut être associé à un certain nombre de changements physiologiques. Ces derniers augmentent le risque de développer des maladies chroniques telles que les maladies cardiaques, le diabète, l'arthrite et d'autres conditions de santé. De plus, les personnes âgées peuvent être plus vulnérables aux maladies infectieuses et aux problèmes de santé mentale. Cependant, un mode de vie sain, y compris une alimentation équilibrée, de l'exercice régulier et des soins médicaux appropriés, peut contribuer à maintenir la santé et la qualité de vie à mesure que l'on vieillit.

→ Constats partagés

Les acteurs du Contrat de Ville pensent qu'il faut articuler le Contrat de Ville avec la thématique santé. Ils souhaitent être pleinement intégrés dans cette démarche. Il semble nécessaire de travailler sur la question de la santé mentale auprès de tous les publics en vue du bien vivre ensemble et pour soi-même. A l'aune des publics concernés, les finalités seront parfois différentes. Par exemple, pour les jeunes, agir sur la santé mentale est un facteur d'intégration professionnelle ; pour les personnes âgées, il peut s'agir de développer le lien social et de rompre l'isolement.

Quoiqu'il en soit, même si la couverture territoriale diffère, toute démarche portée au sein du Contrat de Ville devra se faire en adéquation avec la mise en place du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne.

Concernant la santé, les enjeux ont été définis avec l'ensemble des partenaires lors des réunions entre professionnels :

- Consolider les acquis et favoriser le bien-être des habitants ;
- S'assurer d'une information/communication adaptée sur l'accès aux soins ;
- Trouver des leviers pour répondre à une prise en charge satisfaisante ;
- Agir aux plus près des publics et des problématiques émergentes ;

- Accompagner les jeunes vers des parcours de santé.

Il semble nécessaire d'agir au plus près des publics en mettant en place une démarche globale autour des problématiques émergentes (pauvreté, isolement, emploi, logement, inflation...).

La santé et plus particulièrement la santé mentale doit être considérée non pas comme une problématique parmi d'autres mais comme la pierre angulaire de cette démarche. En effet, vouloir répondre à une difficulté de vie (chômage, insalubrité du logement, absence de lien social...) sans s'assurer que la personne soit bien dans sa peau risque d'être un échec.

Plus particulièrement, les objectifs opérationnels de cette fiche action se déclinent ainsi :

- Siéger dans les différentes instances de pilotage et/ou techniques des dispositifs partenaires : sur invitation des partenaires, le coordinateur du CLS et/ou la référente CLS de l'ARS DT 51 participeront aux instances de pilotage et/ou techniques des dispositifs locaux. Ce sera aussi l'occasion de renforcer la prise en compte de l'impact des dispositifs sur la Santé par les différents projets territoriaux quel que soit leur champ d'intervention ;

- Inviter les pilotes des dispositifs partenaires aux instances de pilotage et/ou techniques du CLS : les pilotes de chaque dispositif seront invités à participer au CoTech du CLS. Ce sera l'occasion pour le CLS d'ouvrir son panel de compétences avec l'association de professionnels d'autres champs ;

- Inviter les acteurs de ces dispositifs lors des groupes de travail du CLS : à chaque groupe de travail en lien fort avec un dispositif partenaire, le pilote y sera convié ;

- Mettre en place des temps d'échanges annuels avec chaque pilote des dispositifs partenaires : 1 fois par an, le coordinateur du CLS et/ou la référente CLS de l'ARS DT 51 rencontreront chaque pilote des dispositifs partenaires. Le but de ces rencontres sera notamment d'échanger sur les modalités effectives de participation, de communication etc...

- Communiquer via le réseau du CLS les informations relatives aux dispositifs partenaires : à la demande des pilotes des dispositifs partenaires, le coordinateur du CLS diffusera, *via* le réseau du CLS, les informations relatives aux dispositifs à l'ensemble des acteurs et partenaires du CLS et inversement ;

- S'appuyer sur le réseau des dispositifs partenaires pour communiquer.

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Perspectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étendre les partenariats avec des dispositifs locaux concourant à l'atteinte de l'objectif général du CLS ; - Renforcer la prise en compte de l'impact en Santé des différents dispositifs mis en œuvre sur le territoire. | |
| Durée de l'action | <p>Pluriannuelle / Durée du CLS : 5 ans Début : Février 2025 Fin : Février 2030</p> | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p> | |
| Public(s) visé(s) | <p><input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :</p> <p>* Préciser si professionnels :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Social ou médico-social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input checked="" type="checkbox"/> De l'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Pilotes des dispositifs locaux</p> | |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Référente CLS de l'ARS Grand Est – DT 51 Coordinateur du CLS du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet | SCoTER GAL du Pays d'Épernay Terres de Champagne Ville d'Épernay – Contrat de Ville PTSM de la Marne Parc Naturel Régional (PNR) de la Montagne de Reims |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|---|--|----------------------------------|
| Territoire ciblé par l'action | | Pilotes des (futurs) dispositifs |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | / |
| <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | |
| Financements à solliciter | Montant total du budget prévisionnel | / |
| | Budget par poste de dépense | / |
| | Financeurs sollicités | / |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | / |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | | |
|--|---|--|--|
| Action 0.3.1. | Intitulé : Création et diffusion d'une lettre d'information (newsletter) du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | |
| Porteur | Structure | Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | David ALLART – Coordinateur CLS | |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | | allart@pays-epernay.fr 06 98 28 05 30 |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>La signature d'un contrat local de santé implique qu'une démarche de communication soit engagée auprès du territoire dans son ensemble, vers les habitants, les élus mais aussi vers les acteurs locaux. En effet, le CLS a pour mission de mettre en place différentes actions pour répondre aux enjeux de santé du territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne. Le contrat est constitué de plusieurs fiches actions portées par des acteurs locaux ou régionaux et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.</p> <p>Cette communication est essentielle pour promouvoir la santé dans sa globalité. « <i>La communication autour des démarches de diagnostic, de mise en œuvre et d'évaluation du contrat local de santé doit faire l'objet d'une attention particulière. Effectivement, la communication permet d'impulser des dynamiques, de mobiliser les acteurs, de mobiliser et d'impliquer les habitants d'un territoire, d'informer sur les différentes étapes et démarches, de valoriser les travaux, de valoriser l'implication des parties prenantes, etc. En résumé, la communication à chaque étape permet d'accroître l'efficacité du contrat local de santé et donc des actions qu'il porte</i> ». (1)</p> <p>La communication autour des acteurs de santé, des dispositifs mais également autour des actions réalisées dans le cadre du CLS est un enjeu. La lettre d'information pourra permettre aux habitants de s'approprier le CLS, de mieux valoriser les actions mises en œuvre dans ce cadre et d'accroître leur visibilité.</p> | | |
| | <p>(1) <i>La doctrine régionale des contrats locaux de santé, 2018</i></p> | | |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal : D'ici 2029, animer et coordonner le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la visibilité des dispositifs proposés à la population du Pays d'Épernay Terres de Champagne [Axe transversal] | | |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | |
|--|---|
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une lettre d'information trimestrielle dédiée à la santé - Diffuser la lettre d'information par voie électronique aux partenaires du CLS - Publier la lettre d'information sur le site internet du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Description de l'action | <p>Réaliser une lettre d'information trimestrielle spécifique au Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coordinateur est en charge de suivre les actions réalisées et prendra contact avec les partenaires ayant conduit des actions ; - Entretiens avec des porteurs de projets et / ou des habitants présents à l'action par le coordinateur ; - Retranscription des entretiens par le coordinateur et rédaction de la lettre d'information avec l'équipe projet. Il sera également inscrit sur la lettre d'information les actions à venir. <p>Le choix de la charte graphique de la lettre d'information se fera également à cette étape.</p> <p>Diffuser la lettre d'information par voie électronique aux partenaires du CLS</p> <p>Envoi de la lettre d'information par courrier électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux élus ; - Aux membres du CoPil ; - Aux membres des groupes de travail ; - Aux acteurs locaux ; - Aux habitants ayant laissé leurs coordonnées lors du diagnostic local de santé. <p>Les communes pourront relayer la lettre d'information à leurs habitants.</p> <p>Publier la lettre d'information sur le site internet du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne</p> <p>Diffusion via internet : lettre d'information disponible sur le site internet du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne</p> |
| Durée de l'action | Pluriannuelle / Durée du CLS Début : Février 2025 Fin : Février 2030 |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|---|---|
| | <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Élus locaux | * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input checked="" type="checkbox"/> De l'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Partenaires du CLS |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet Partenaire(s) communiquant sur le projet Partenaire(s) fournissant du matériel | Habitants Professionnels de santé Ensemble des acteurs locaux et des partenaires CLS Elus locaux Élus locaux Professionnels partenaires |
| Territoire ciblé par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Financements à solliciter | Montant total du budget prévisionnel Budget par poste de dépense Financeurs sollicités Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | / Temps de travail du Coordinateur CLS et Référent CLS de l'ARS Grand Est – DT 51 consacré au CLS du Pays d'Épernay Terres de Champagne PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ARS Grand Est |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés | |

| | | | | | | | |
|--|---|-----------|--|--|---------------------------------|---|--|
| | <p>pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | | | | | | |
| Action 0.4.1. | <p>Intitulé : Favoriser la mobilisation citoyenne dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne</p> | | | | | | |
| Porteur | <table border="1"> <tr> <td>Structure</td><td>Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne</td></tr> <tr> <td>Personne référente (Nom, Prénom, Fonction)</td><td>David ALLART – Coordinateur CLS</td></tr> <tr> <td>Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone)</td><td>allart@pays-epernay.fr 06 98 28 05 30</td></tr> </table> | Structure | Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | David ALLART – Coordinateur CLS | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | allart@pays-epernay.fr 06 98 28 05 30 |
| Structure | Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | | | | | |
| Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | David ALLART – Coordinateur CLS | | | | | | |
| Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | allart@pays-epernay.fr 06 98 28 05 30 | | | | | | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>La charte d'Ottawa (1) pose le principe que « <i>La promotion de la santé passe par la participation effective et concrète de la communauté à la fixation des priorités, à la prise des décisions et à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de planification en vue d'atteindre une meilleure santé.</i> »</p> <p><i>Au cœur même de ce processus, il y a la dévolution de pouvoir aux communautés considérées comme capables de prendre en main leurs destinées et d'assumer la responsabilité de leurs actions.</i> »</p> <p>On peut distinguer deux dimensions fondant le principe de participation en Promotion de la Santé : la participation constitue une méthode efficace pour atteindre une meilleure santé et elle représente une valeur démocratique en Santé Publique (2).</p> <p>Bernard Goudet (3) précise que : « <i>le principe de participation s'étend de l'utilisation des services de santé à une participation aux prises de décisions, l'engagement représentant le plus haut degré de participation</i> ». </p> <p>Les fondements méthodologiques de la participation sont (2):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un critère qualité de l'intervention (4) - Une contribution aux enjeux de pertinence, d'efficience, de légitimité et de l'efficacité de l'intervention (5,6,7) - Une stratégie efficace de réduction des inégalités sociales de santé (8,9) | | | | | | |

| | |
|--|--|
| | <p>Ainsi, au sein du Contrat Local de Santé du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, dont l'objectif principal est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, il nous semble pertinent d'inscrire la participation, l'implication citoyenne transversalement et d'accompagner les acteurs de ce CLS à user de ce levier incontournable en promotion de la santé.</p> <p>(1) <i>Charte d'Ottawa, OMS, 1986</i> (2) <i>Quand la promotion de la santé parle de participation / Irep Bretagne. Juin 2011</i> (3) <i>Développer les pratiques communautaires en santé et développement local/ Bernard Goudet. Lyon : Chronique sociale, octobre 2009</i> (4) <i>Guide pour la catégorisation des résultats/Promotion Santé Suisse. 1984</i> (5) <i>Participation, santé communautaire, partenariat, participation communautaire : des concepts identiques ? / Education santé n°153, Novembre 2000</i> (6) <i>Pourquoi adopter une approche participative ?/Methode participative. Un guide pour l'utilisateur/ Bruxelles. Mars 2006</i> (7) <i>Ibid</i> (8) <i>Naître égaux – Grandir en santé : un programme intégré de promotion de la santé et de la prévention en périnatalité / Regie régionales de la santé et des services sociaux de Montréal Centre, 1995</i> (9) <i>la preuve est faite : l'empowerment et la participation, ça marche ! / Christine Ferron. La santé de l'Homme n°406 ; avril-mars 2010</i></p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal : D'ici 2029, animer et coordonner le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, favoriser la mobilisation de la population sur les actions du Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne [Axe transversal] |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les citoyens dans le diagnostic local de santé - Ouvrir les instances de pilotage : groupes de travail et CoTech aux citoyens - Accompagner les acteurs à l'implication des citoyens dans leur action - Veiller à l'inclusion de la participation citoyenne dans les actions du CLS - Evaluer l'implication des citoyens dans les actions du CLS |
| Description de l'action | <p>Diagnostic local de santé : les habitants ont été consultés dans la phase diagnostic via les 16 ateliers de concertation, ainsi que lors de la phase des groupes de travail.</p> <p>Dans la même logique, la suite du CLS se construira en ouvrant ses instances et ses actions aux citoyens désirant s'y impliquer.</p> <p>De plus :</p> <p>Construction des actions : une attention particulière est portée à la place des habitants et à l'implication citoyenne dans chaque action. Ceci est renforcé lors d'accompagnements menés par l'équipe projet auprès des porteurs.</p> |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| | <p>CoTech de validation des FA : l'implication citoyenne sera un critère de validation par les citoyens. Ils seront, sur la base du volontariat, conviés à cette instance de pilotage</p> <p>Toutes futures instances (groupe de travail et CoTech) seront ouvertes aux citoyens.</p> | |
| Durée de l'action | <p>Pluriannuelle / Durée du CLS</p> <p>Début : Février 2025</p> <p>Fin : Février 2030</p> | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p> | |
| Public(s) visé(s) | <p><input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge</p> <p><input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :</p> | <p>* Préciser si professionnels :</p> <p><input type="checkbox"/> Médical</p> <p><input type="checkbox"/> Paramédical</p> <p><input type="checkbox"/> Social ou médico-social</p> <p><input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé</p> <p><input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation</p> <p><input type="checkbox"/> De la culture/loisirs</p> <p><input type="checkbox"/> De l'urbanisme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Partenaires du CLS</p> |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ARS Grand Est – DT 51 |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | |
| | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|--|
| Territoire ciblé par l'action | | |
| Financements à solliciter | Montant total du budget prévisionnel | / |
| | Budget par poste de dépense | Temps de travail du Coordinateur CLS consacré au CLS du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| | Financeurs sollicités | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ARS Grand Est |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | / |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

AXE STRATÉGIQUE n° 1 :

**REFORCER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SOINS
DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE**

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| Action 1.2.1. | Intitulé : Projet « Rosie Bus » : projet d'offre itinérante de soins pédiatriques et gynéco-obstétrique pour le sud marnais | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|---------------------------------------|---|--|---|--|---------------------|------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|---|---------------------------------------|---|----|---|---|--|------|--------------------|---|---|---|---|--|------|----------------------|---|---|---|---|--|------|-------------|---|---|---|---|----------------------|------|----------------|---|---|---|---|--|--------------------|-------------|---|----|-----|-----|--|------|-------|----|-----|-----|-----|--------------------|--------------------|-----------|-----|------|---|-----|-------------------|--------------------|
| Porteur | Structure | | | Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Personnes référentes (Noms, Prénoms, Fonctions) | | | Matthias ZOMER, Directeur des affaires générales du CH d'Épernay, Directeur délégué du pôle NSTC du CHU de Reims Marine DAVID, Coordinatrice Responsable du Pôle Femmes-Parents-Enfants, Maternité du CH d'Épernay | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Coordonnées des personnes référentes (courriel, numéro(s) de téléphone) | | | mathias.zomer@ch-epernay.fr 06 28 73 90 48 marine.david@ch-epernay.fr | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Le déploiement du Rosie Bus est inscrit dans le projet médical 2024-2028 du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay. Le projet est porté par le Pôle Femmes – Parents – Enfants. Il s'inscrit également dans un contexte croissant des besoins en soins pédiatriques et gynéco-obstétriques liés à une démographie médicale en tension avec renoncement aux soins. L'aire géographique concernée se situe dans un périmètre compris entre les communes d'Épernay, de Montmirail, de Sézanne et de Connantre.</p> <p>Tableau : Démographie médicale du périmètre d'intervention du « Rosie Bus » par territoire de vie-santé</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Aires géographiques</th> <th>Sage-Femmes (nombre en 2023)</th> <th>Médecins Généralistes (nombre en 2023)</th> <th>Pédiatrie (pour 100 000 hab. en 2017)</th> <th>Gynécologues-Obstétriciens (pour 100 000 hab. en 2017)</th> <th>% communes très sous dotées ou sous dotées (zonage SF)</th> <th>% communes en ZIP ou ZAC (zonage médecin)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Territoire de Vie-Santé (TVS) Epernay</td> <td>1</td> <td>33</td> <td>4</td> <td>6</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>TVS Blancs Coteaux</td> <td>1</td> <td>9</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>TVS Fère-Champenoise</td> <td>1</td> <td>4</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>TVS Sézanne</td> <td>2</td> <td>9</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>100% (dont 100% TSD)</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>TVS Montmirail</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>80% (dont 10% ZIP)</td> </tr> <tr> <td>TVS Châlons</td> <td>8</td> <td>44</td> <td>3,3</td> <td>4,9</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Marne</td> <td>64</td> <td>511</td> <td>2,6</td> <td>6,6</td> <td>47% (dont 22% TSD)</td> <td>90% (dont 38% ZIP)</td> </tr> <tr> <td>Grand Est</td> <td>644</td> <td>4705</td> <td>4</td> <td>7,4</td> <td>33% (dont 14 TSD)</td> <td>87% (dont 33% ZIP)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : https://cartosante.atlasante.fr</p> | | | | | | | Aires géographiques | Sage-Femmes (nombre en 2023) | Médecins Généralistes (nombre en 2023) | Pédiatrie (pour 100 000 hab. en 2017) | Gynécologues-Obstétriciens (pour 100 000 hab. en 2017) | % communes très sous dotées ou sous dotées (zonage SF) | % communes en ZIP ou ZAC (zonage médecin) | Territoire de Vie-Santé (TVS) Epernay | 1 | 33 | 4 | 6 | | 100% | TVS Blancs Coteaux | 1 | 9 | 0 | 0 | | 100% | TVS Fère-Champenoise | 1 | 4 | 0 | 0 | | 100% | TVS Sézanne | 2 | 9 | 0 | 0 | 100% (dont 100% TSD) | 100% | TVS Montmirail | 1 | 7 | 0 | 0 | | 80% (dont 10% ZIP) | TVS Châlons | 8 | 44 | 3,3 | 4,9 | | 100% | Marne | 64 | 511 | 2,6 | 6,6 | 47% (dont 22% TSD) | 90% (dont 38% ZIP) | Grand Est | 644 | 4705 | 4 | 7,4 | 33% (dont 14 TSD) | 87% (dont 33% ZIP) |
| Aires géographiques | Sage-Femmes (nombre en 2023) | Médecins Généralistes (nombre en 2023) | Pédiatrie (pour 100 000 hab. en 2017) | Gynécologues-Obstétriciens (pour 100 000 hab. en 2017) | % communes très sous dotées ou sous dotées (zonage SF) | % communes en ZIP ou ZAC (zonage médecin) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Territoire de Vie-Santé (TVS) Epernay | 1 | 33 | 4 | 6 | | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVS Blancs Coteaux | 1 | 9 | 0 | 0 | | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVS Fère-Champenoise | 1 | 4 | 0 | 0 | | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVS Sézanne | 2 | 9 | 0 | 0 | 100% (dont 100% TSD) | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVS Montmirail | 1 | 7 | 0 | 0 | | 80% (dont 10% ZIP) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TVS Châlons | 8 | 44 | 3,3 | 4,9 | | 100% | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marne | 64 | 511 | 2,6 | 6,6 | 47% (dont 22% TSD) | 90% (dont 38% ZIP) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Grand Est | 644 | 4705 | 4 | 7,4 | 33% (dont 14 TSD) | 87% (dont 33% ZIP) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | ☒ Axe 1 : D'ici 2029, renforcer la qualité de l'offre de soins du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | ☒ D'ici 2029, renforcer l'accessibilité géographique des habitants à l'offre de soins en zone rurale (sud-ouest du territoire en particulier) [1.2] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et déploiement de l'offre de services du « Rosie Bus » - Communiquer sur le « Rosie Bus » | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|--------------------------------|--|
| Description de l'action | <p><u>1. Mise en place et déploiement de l'offre de services du « Rosie Bus »</u></p> <p>Pilotage / Coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage du projet sous forme d'un groupe de travail « Rosie Bus » constitué du Dr Sommer, du Dr Demytri, du Dr Graesslin ainsi que de Marine David et de Lucille Laurent (encadrement CH Auban-Moët), piloté par Mathias Zomer, Directeur des affaires générales. Ce groupe de travail noue des partenariats avec les structures et organismes cités ci-dessous (volet « Partenariats ») ; - Le groupe travail et l'ensemble des partenaires constitue l'équipe projet territoriale, qui s'est réunie au complet à l'automne 2024 ; - Le groupe de travail « Rosie Bus » rend compte aux instances du Centre Hospitalier (Conseil de Surveillance, Commission Médicale d'Établissement, Commission des Soins, Comité Social d'Établissement, Commission des Usagers, Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques, réunions d'encadrement...) ; - Des points de suivi réguliers sont organisés avec l'ARS Grand Est et Promotion Santé Grand-Est. <p>Partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPTS du Pays d'Épernay Terres de Champagne, CPTS Sud Marne et Pôle de Santé de Montmirail : définition du circuit du « Rosie Bus », des secteurs à prioriser dans la desserte, ainsi que des arrêts et leurs fréquences. - CPAM de la Marne : échanges portant sur la détermination du modèle économique ; - AAPS (DAC 51), CAF de la Marne, Circonscription de la Solidarité Départementale (CSD) d'Épernay et de Sézanne (Département de la Marne) : coordination du volet social du projet et obtention de contacts pour approfondir cette dimension et mieux cibler les profils de population visés ; - BioValley France : étude des modalités de financement du véhicule (les 50% non financés à ce stade) ; - Préfecture de la Marne / Directeur Régional aux Droits des Femmes : étude des modalités de financement tant sur le plan de l'investissement que du financement (budget BOP 137) ; - MSA Marne-Ardennes-Meuse : potentiel financement via l'AAP « Coup de Pouce Prévention », en attente de publication (<i>a priori</i> septembre 2025) ; - Promotion Santé Grand Est (PSGE) et PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne : soutien en ingénierie de projet et inscription du projet Rosie Bus dans le Contrat Local de Santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne. <p>Phase d'acquisition et des aménagements spécifiques du « Rosie Bus » :</p> |
|--------------------------------|--|

Modèle de véhicule envisagé :

Renault Master ou Citroën Jumper à motorisation électrique.

Une réunion de qualification et d'expression des besoins en présence des aménageurs carrossiers devra assurer l'aménagement du véhicule. Le véhicule et son aménagement couterait 180 000 euros TTC.

Equipements nécessaires :

- table d'examen modulable ;
- échographe portatif avec sondes vaginale et hautes fréquences ;
- petit matériel (ordinateur, lecteur de carte vitale, balance, toise...).

Définition de l'offre de services proposée dans le cadre du projet :

Les soins proposés seront assurés par une sage-femme et un médecin généraliste/pédiatre. Ils comporteront également une forte dimension préventive :

- gynécologiques : dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus (frottis) avec possibilité de prescription d'examens complémentaires type mammographie, contraception, vaccins, conseils en matière de sexualité... ;
- obstétricaux : échographie de datation, entretien du 4e mois, allaitement maternel, consultation de suivi de grossesse... ;
- pédiatriques : consultation de suivi du jeune enfant (dont conseils aux parents sur l'alimentation, l'exposition aux écrans, le suivi bucco-dentaire...), vaccination, dépistage des troubles psychomoteurs et cognitifs pour orientation vers des structures adaptées...
- Rampe PMR prévue dans l'aménagement du bus.

Description du circuit du « Rosie Bus » :

Itinéraire en cours d'étude, notamment avec la collaboration de la CPTS Sud Marne, la CPTS du Pays d'Épernay Terres de Champagne et le Pôle de Santé de Montmirail (priorisation des secteurs desservis, identification des communes partenaires, de la localisation des arrêts, des horaires, des fréquences de rotation...).

2. Communiquer sur le « Rosie Bus »

La stratégie de communication sur le « Rosie Bus » est en cours d'élaboration avec les partenaires.

3. Perspectives

Cette offre de soins itinérante pourrait tout à fait proposer d'autres spécialités que la pédiatrie ou la gynéco-obstétrique (gériatrie, ophtalmologie, ORL...) en fonction de l'état de des ressources médicales du CH d'Épernay. Une attention particulière sera donc portée lors de l'aménagement du véhicule et du choix des équipements à l'interopérabilité pour une éventuelle diversification de l'offre à terme. Le cas échéant, le groupe de travail s'enrichira de nouveaux membres afin d'inclure les professionnels des spécialités concernées.

| | | |
|---|--|---|
| | <u>4. Calendrier</u> | |
| | <p>Etape 1 : Février /mars 2024 : obtention d'une subvention de 90 000 euros au titre de l'AMI Mobilité Santé (Région). Soit 50% du coût affiché du véhicule avec aménagements (= 180 000 euros).</p> <p>Etape 2 : D'ici fin 2024 : communiquer sur le projet et commencer à travailler avec nos partenaires sur le circuit et les modalités pratiques de déploiement.</p> <p>Etape 3 : 2025 : poursuite du travail sur le circuit et sur les outils de communication, acquisition et aménagement du véhicule, s'organiser en interne pour affecter du temps agent.</p> <p>Etape 4 : Janvier 2026 : déploiement des consultations itinérantes.</p> | |
| Durée de l'action | <p>Début :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase projet initiée au début de l'année 2024 ; - Mise sur route du « Rosie Bus » (début de l'action) : Janvier 2026 (Pluriannuelle) | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Objectif 05.0 - Au moins 80% des femmes enceintes bénéficient d'un entretien prénatal individuel afin de repérer les grossesses à risque médico-psycho-social <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input checked="" type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Populations rurales et vulnérables (handicap, toxicomanie, socialement défavorisées, femmes isolées, maltraitance). | * Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Région Grand Est ARS Grand Est |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|---|--|--|
| Territoire(s) ciblé(s) par l'action | CPTS du Pays d'Épernay Terres de Champagne CPTS Sud Marne CPAM de la Marne Communes partenaires | |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay Région Grand Est ARS Grand Est CPTS du Pays d'Épernay Terres de Champagne CPTS Sud Marne CPAM de la Marne Communes partenaires PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel <input type="checkbox"/> L'action vise uniquement des résidents/usagers de votre structure <input type="checkbox"/> L'action vise les habitants d'un ou plusieurs quartier(s)* <input type="checkbox"/> L'action vise les habitants d'une ou plusieurs commune(s)** <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants d'une ou plusieurs intercommunalité(s)*** <input type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne <input type="checkbox"/> L'action vise les habitants de l'ensemble du Département de la Marne <input type="checkbox"/> L'action vise les habitants de l'ensemble de la Région Grand Est <input type="checkbox"/> L'action vise les habitants de l'ensemble de la France | |
| <p>*Le cas échéant, veuillez préciser le(s) quartier(s) concerné(s) :</p> <p>** Le cas échéant, veuillez préciser la/les commune(s) concernée(s) :</p> <p>*** Le cas échéant, veuillez préciser la/les intercommunalité(s) concernée(s) :</p> <p>Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, Communauté de Communes de la Brie Champenoise (hors périmètre CLS), Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais (hors périmètre CLS), Communauté de Communes du Sud Marnais (hors périmètre CLS).</p> | | |
| Financement s à solliciter | Montant total du budget prévisionnel | En cours de chiffrage |
| | Budget par poste de dépense | - 180 000 € : Acquisition d'un véhicule + aménagements spécifiques - En cours de chiffrage : acquisition de matériel spécifique (table d'examen modulable, échographe portatif avec sondes vaginale et hautes fréquences, |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| | | petit matériel type ordinateur, lecteur de carte vitale, balance, toise...) - En cours de chiffrage : frais de fonctionnement |
| | Financeurs sollicités | Février /mars 2024 : obtention d'une subvention de 90 000 € au titre de l'AMI Mobilité Santé (Région Grand Est). Soit 50% du coût affiché du véhicule avec aménagements (= 180 000 €). ARS Grand Est MSA via AAP « Coup de Pouce Prévention » Département de la Marne Mutuelles Dotations État. Exemple : Préfecture – Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (Crédits sur le BOP137 2025 « Santé des femmes »). |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | Professionnels de santé (Temps d'affectation des professionnels en cours d'évaluation) |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

| Action 1.4.1 | Intitulé : Renforcer l'offre de soins de premier recours et l'attractivité du territoire par la rénovation et l'extension du cabinet médical de la commune d'Étages | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|------------------------------|------|---|------|------|---|-----|------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| Porteur | Structure | Commune d'Étages | | | | | | | | | | | | | | |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | M. Yann THOMAS, Maire d'Étages | | | | | | | | | | | | | | |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | Tel. : 06 30 55 85 35 Tel. Mairie : 03 26 59 30 12 mairie.etages@wanadoo.fr | | | | | | | | | | | | | | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Le Diagnostic Local de Santé Partagé (DLSP) réalisé dans le cadre du projet de Contrat Local de Santé (CLS) du Pays d'Épernay Terres de Champagne a permis de démontrer les besoins autour de la commune d'Étages, située au sud de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC). Étages est en effet la seule commune de ce secteur à avoir un cabinet médical sur son territoire (2 médecins généralistes). La commune souhaite rénover et agrandir l'actuel cabinet en vue du futur départ en retraite de l'un des deux médecins généralistes. Le second praticien s'est installé fin 2020 en provenance de Sézanne.</p> <p>Dans ce cadre, une pré-étude plus spécifique réalisée par le coordinateur du projet de Contrat Local de Santé, intitulée <i>Projet de renforcement de l'offre de soins sur le secteur « Montmort-Lucy – Étages » - Pré-étude concernant la détermination d'une aire des besoins en matière de renforcement de l'offre de soins de proximité</i> a permis de mettre en exergue les besoins en matière d'offre de premier recours autour de Montmort-Lucy/Étages.</p> <p>La méthodologie utilisée a été de cartographier les 3 principales</p> | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Zonages</th> <th>Nombre d'habitants minimum concernés par un projet de santé Montmort-Étages</th> <th>Nombre d'habitants maximum concernés par un projet de santé Montmort-Étages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Zone 1 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture de Montmort-Lucy)</td> <td>1667 (Fromentières comprise)</td> <td>3623</td> </tr> <tr> <td>Zone 2 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture de Montmort-Lucy et d'Etages)</td> <td>2741</td> <td>3071</td> </tr> <tr> <td>Zone 3 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture d'Etages)</td> <td>448</td> <td>1534</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>4856 habitants</td> <td>8228 habitants</td> </tr> </tbody> </table> | | Zonages | Nombre d'habitants minimum concernés par un projet de santé Montmort-Étages | Nombre d'habitants maximum concernés par un projet de santé Montmort-Étages | Zone 1 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture de Montmort-Lucy) | 1667 (Fromentières comprise) | 3623 | Zone 2 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture de Montmort-Lucy et d'Etages) | 2741 | 3071 | Zone 3 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture d'Etages) | 448 | 1534 | TOTAL | 4856 habitants | 8228 habitants |
| Zonages | Nombre d'habitants minimum concernés par un projet de santé Montmort-Étages | Nombre d'habitants maximum concernés par un projet de santé Montmort-Étages | | | | | | | | | | | | | | |
| Zone 1 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture de Montmort-Lucy) | 1667 (Fromentières comprise) | 3623 | | | | | | | | | | | | | | |
| Zone 2 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture de Montmort-Lucy et d'Etages) | 2741 | 3071 | | | | | | | | | | | | | | |
| Zone 3 (population résidant à 12 mn ou moins en voiture d'Etages) | 448 | 1534 | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 4856 habitants | 8228 habitants | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>catégories de professionnels de l'offre de soins de premier recours, c'est-à-dire ceux qui sont le plus souvent sollicités en France, qui sont les médecins généralistes, les infirmier(e)s et les masseurs-kinésithérapeutes, ainsi que les officines de pharmacie et les chirurgiens-dentistes.</p> <p>Puis, à partir de la localisation des médecins généralistes exerçant actuellement, considérés comme prioritaires au sein de cette offre de premier recours, le choix a été de calculer les temps de trajet en voiture pour chaque bourg-centre (centre résidentiel de la majorité de la population communale) de chaque commune située autour de Montmort-Lucy et d'Étages. Les seuils ainsi délimités, non pas par les limites communales mais par la détermination du temps de trajet entre un professionnel de santé et le lieu de résidence de la majorité de la population, semblent <i>a priori</i> plus pertinents.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|--|--|
| | <p>Ensuite, cette méthode a été déployée de manière inverse, afin de déterminer le nombre de communes et d'habitants potentiellement concernés, en termes de distance/temps, par un renforcement de l'offre de soins actuelle dans ce secteur.</p> <p>Cette zone, que l'on pourrait définir comme une aire des besoins en matière d'offre de premier recours autour de Montmort-Lucy et d'Étorges, s'est donc dessinée en comprenant un bassin de population résidant à 12 minutes ou moins de ces deux communes.</p> <p>Cette aire des besoins ainsi délimitée pourrait comprendre les 20 communes de l'ex-Communauté de Communes de la Brie des Étangs, auxquelles on peut ajouter les communes du Breuil, d'Igny-Comblizy et de Fromentières, pour un bassin de population de 5662 habitants. La patientèle potentielle de ce bassin démographique, au regard de la faible offre de soins proposée, révèle l'importance de maintenir l'offre de soins actuelle mais également de la développer à l'avenir afin de répondre aux besoins de la population.</p> <p>Cette pré-étude pourra être enrichie par le recensement et la répartition par commune du nombre de personnes âgées, des personnes souffrant d'une affection longue durée (ALD), du nombre d'enfants en bas âge, par une enquête sur les habitudes de vie des habitants etc... afin d'affiner les besoins réels du territoire en matière de soins de proximité et de prioriser les besoins en matière de professionnels de santé en vue d'un projet d'installation sur ce territoire.</p> <p>Le projet de rénovation et d'extension du cabinet médical d'Étorges s'inscrit donc dans cette volonté de maintenir l'offre existante pour la population et de se donner les moyens de la développer potentiellement à l'avenir en agrandissant le cabinet actuel, favorisant ainsi l'éventuelle installation d'un troisième professionnel de santé (professionnel paramédical ?).</p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : D'ici 2029, renforcer la qualité de l'offre de soins du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne [1.4] |
| Objectifs opérationnels | - Rénover et agrandir le cabinet médical actuel |
| Description de l'action | <p>Pilotage et coordination du projet (des travaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune d'Étorges (Maître d'ouvrage) ; - Cabinet médical d'Étorges ; - ACTIV Architecture 51 – Dormans (Maître d'œuvre). <p>Phase étude (amont)</p> |

| | | | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|---------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2024 : réalisation du Dossier d'Étude de Faisabilité par ACTIV Architecture 51 – Dormans (Maître d'œuvre) ; - Décembre 2024 : réalisation du devis en cours. <p>Phase travaux</p> <p>Adresse du site des travaux : 7bis, rue des Sœurs – 51270 Étoge Calendrier : en attente, à déterminer.</p> | | | | | | |
| Durée de l'action | Début : Décembre 2024 (étude de faisabilité et devis) Fin : à déterminer | | | | | | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | | | | | | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : | * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : | | | | | |
| Partenaire(s) de l'action | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Partenaire(s) participant à l'équipe projet</td> <td style="padding: 5px;">Cabinet médical d'Étoge ACTIV Architecture 51 – Dormans (Maître d'œuvre)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Partenaire(s) communiquant sur le projet</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">/</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Partenaire(s) fournissant du matériel</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">/</td> </tr> </table> | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Cabinet médical d'Étoge ACTIV Architecture 51 – Dormans (Maître d'œuvre) | Partenaire(s) communiquant sur le projet | / | Partenaire(s) fournissant du matériel | / |
| Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Cabinet médical d'Étoge ACTIV Architecture 51 – Dormans (Maître d'œuvre) | | | | | | |
| Partenaire(s) communiquant sur le projet | / | | | | | | |
| Partenaire(s) fournissant du matériel | / | | | | | | |
| Territoire(s) ciblé(s) par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants d'une ou plusieurs intercommunalité(s)*** *** Le cas échant, veuillez préciser la/les intercommunalité(s) concernée(s) : Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) | | | | | | |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| Financement s à solliciter | Montant total du budget prévisionnel | Estimation (Devis) : 273 800 € HT soit environ 328 560 € TTC |
| | Budget par poste de dépense | En cours de chiffrage |
| | Financeurs à solliciter | DETR Région Grand Est Primes CEE |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

| | | |
|--|---|--|
| Action 1.5.1. | Intitulé : Promouvoir et renforcer l'orientation vers les dispositifs Mission d'Accompagnement Santé (MAS) et Action Sanitaire et Sociale (ASS) auprès des partenaires du territoire | |
| Porteur | Structure | CPAM de la Marne |
| | Personnes référentes (Noms, Prénoms, Fonctions) | Valérie Bossant – Animatrice territoriale ; Audrey Millet – Responsable du service accompagnements des assurés ; Alexandre Jocaille – Responsable de département Direction Relation Assurés. |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | partenariatassures.cpam-marne@assurance-maladie.fr |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Un grand nombre de personnes renonce à des droits ou à des soins faute de revenus suffisants (avance des frais trop importante), par méconnaissance du montant restant à charge après prise en charge de la CPAM mais également de dispositifs d'accès aux droits (C2S, action sanitaire et sociale)</p> <p>En effet, un quart des français a renoncé à au moins un soin au cours des 12 derniers mois (source Odenore, Irdes).</p> <p>De plus, le taux de pauvreté dans la Marne est de 15% contre en moyenne 14,5% sur le territoire national (source Insee, 2021) et</p> <p>48% des français rencontrent des difficultés avec le numérique (baromètre du numérique CREDOC, 2022).</p> <p>D'autre part, les délais pour obtenir un rendez-vous médical ou les moyens / disponibilités pour se rendre à ce rendez-vous peuvent faire renoncer les personnes à se soigner.</p> <p>Le volume des sollicitations auprès de la CPAM (sollicitations des assurés et partenaires) pour trouver un médecin augmente (sources CPAM).</p> <p>La Mission Accompagnement Santé (MAS) accompagne les assurés dans leurs démarches (accès aux droits, à une complémentaire – C2S, aide financière, orientation vers un professionnel de santé adapté, favorisation du retour à l'autonomie dans la prise en charge de la santé...)</p> <p>L'Action Sanitaire et Sociale intervient en complément des prestations prises en charge par l'Assurance Maladie au travers d'aides financières attribuées selon des critères de soins et de revenus.</p> <p>Les dispositifs MAS et ASS proposés par la CPAM sont méconnus des partenaires du territoire et des assurés. Les sollicitations sont en augmentation après une présentation des dispositifs auprès des partenaires et/ou assurés (Source CPAM).</p> | |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|---|---|
| | <p>La méconnaissance des dispositifs est en lien avec le non recours aux soins et aux droits.</p> <p>Il semble donc important de faire connaitre ces dispositifs auprès des publics pour favoriser l'accès aux droits et aux soins aux personnes en situation de fragilité.</p> | |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : D'ici 2029, renforcer la qualité de l'offre de soins du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la coordination entre les acteurs de santé du Pays d'Épernay Terres de Champagne [1.5] | |
| Objectifs opérationnels | <p>1) Présenter les dispositifs MAS et ASS aux acteurs du CLS lors d'un temps commun dédié (présentiel ou webinaires(s)</p> <p>2) Présenter les dispositifs aux partenaires du territoire lors d'un temps dédié à la présentation des dispositifs, afin qu'ils soient le relais auprès des publics accompagnés, au sein de leur structure respective.</p> | |
| Description de l'action | <p>1) La CPAM présente la MAS et l'ASS aux acteurs du CLS lors d'un COPIL au cours du premier trimestre 2025 ;</p> <p>2) La CPAM et acteurs du CLS recensent les acteurs du territoire (hors acteurs CLS) en contact avec du public ou accompagnant les publics fragiles pour leur faire une présentation de la MAS et de l'ASS. Le recensement sera réalisé après la présentation des dispositifs afin de mieux cibler les destinataires de l'information ;</p> <p>3) Organiser une présentation des dispositifs aux acteurs recensés – en visio ou en présentiel à définir après le recensement - au 2^{ème} trimestre 2025.</p> | |
| Durée de l'action | <p>Pluriannuelle / Durée du CLS</p> <p>Début : 2025</p> <p>Fin : 2029</p> | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) | * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : | <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Social ou médico-social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | CPAM de la Marne |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet | CPAM de la Marne et coordinateur CLS du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | Non concerné – pas de matériel spécifique à prévoir |
| Territoire(s) ciblé(s) par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Financements solliciter à | Montant total du budget prévisionnel | NC – pas de sollicitation de financement |
| | Budget par poste de dépense | / |
| | Financeurs sollicités | / |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | / |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

AXE STRATÉGIQUE n° 2 :

**REFORCER L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE
DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE**

| | | |
|--|---|--|
| Action 2.1.1. | Intitulé : La caravane Entour'Age du Bien Vieillir en Champagne Aller à la rencontre des personnes de plus de 60 ans en milieu rural pour effectuer des actions de prévention contre l'isolement et la perte d'autonomie | |
| Porteur | Structure : | Association Entour'Age « Bien Vieillir en Champagne » |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | Laurent Carrié, Directeur |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | 06 84 10 02 85 l.carrie@entourage-bien-vieillir.fr |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>La structure démographique du Pays d'Épernay Terres de Champagne se caractérise par un vieillissement de la population avec une part de plus en plus importante des 75 ans ou plus dans la population totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) = 10,6% ; - Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) = 10% ; - Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) = 9,7%. <p>Cette part est supérieure à la moyenne nationale (9,3%). Sur le territoire, la tranche d'âge des plus de 65 ans représentent 21,4% de la population. Entre 2012 et 2017, c'est la classe d'âge qui a le plus augmenté, avec 3,2 points de pourcentage supplémentaires, passant ainsi devant les 45-59 ans qui représentent 21% de la population. Enfin, il est à noter que sur le territoire du Pays d'Épernay, 45,1% des 75 ans ou plus vivent seuls contre 42,5% en France [1]. D'une manière générale, dans le Centre Est, la part des 75 ans est aujourd'hui à 9,5% de la population et est estimée à 13,6% en 2030. La part des plus de 75 ans sur la Marne va augmenter de 40 % dès 2030 (Schéma départemental de la Marne 2024-2029).</p> <p>Ce constat démographique est à croiser avec le problème de la mobilité pour l'accès aux services [2]. En effet, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Marne 2017-2022 indique que « les temps moyens d'accès aux services d'assistance et de prestations sociales sont importants pour 34% des personnes interrogées. Les territoires autour d'Épernay (...) ont la moins forte accessibilité à ces services, entre 40 et 50% de leurs répondants se situant à plus de 20 mn ».</p> <p>De plus, dans le cadre du schéma départemental de la Marne, dans une enquête auprès des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), 22% des membres de leurs entourages sont aidants familiaux.</p> | |

| | |
|--------------------------------|---|
| | <p>C'est dans ce contexte que L'Association Entour'Age organise déjà plusieurs ateliers de prévention pour lutter contre l'isolement sur la région d'Épernay, de Vertus et d'Avize depuis plusieurs années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les Cafés Bavard'Age</u> : Les participants se retrouvent mensuellement, en trois lieux sur Épernay et Vertus, autour d'un thème, pour échanger des idées, des informations et partager leurs expériences (420 participants en 2023) ; - <u>Les Consultations individuelles pour les aidants</u> : elles sont assurées par le Dr Anne MALOULI, médecin gériatre et notre psychologue Jessika POCQUET. L'objectif est d'offrir un temps d'échange aux aidants pour les amener à verbaliser leur souffrance, leurs inquiétudes... et ainsi apporter des pistes de réponse pour une meilleure compréhension de la pathologie dont souffrent leurs ainés et mieux en appréhender les conséquences (20 consultations/an) ; - <u>Les Rencontres des aidants</u> : Coanimées par la psychologue de l'association et le Dr Anne MALOULI, médecin gériatre, l'association propose des rencontres mensuelles, sous forme d'échanges, autour d'une thématique qui concerne les aidants dans leur rôle auprès de leur proche. Par exemple : « prendre soin de Soi pour prendre soin « des autres » ou « Le repérage de la douleur » ... (90 participants /an) ; - <u>La Formation des aidants</u> : deux sessions de formation des Aidants, animées par Jessika POCQUET, sont proposées par an. L'objectif est de se questionner et d'analyser les situations vécues dans la relation au proche malade, en situation de handicap ou de dépendance et de trouver les réponses adaptées. C'est aussi de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi (14 participants) ; - <u>Le Prêt de tablette et accompagnement numérique</u> : l'association Entour'Age met à disposition, gratuitement, des tablettes numériques ARDOIZ avec un accompagnement personnalisé, au domicile des personnes, pour les guider dans l'utilisation de la tablette (50 personnes concernées) ; - <u>Les Cafés Numériques</u> : des rencontres mensuelles pour apprendre les bonnes pratiques numériques sur tablette et smartphone en partenariat avec les médiathèques de la Ville d'Épernay (90 personnes concernées). <p>[1] Source : <i>Diagnostic Local de Santé Partagé du Pays d'Épernay Terres de Champagne 2022 - INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation principale (2018)</i> [2] Source : <i>Rapport d'étape MAIA 2021</i></p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |

| | |
|--|--|
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : D'ici 2029, renforcer l'offre médico-sociale du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la disponibilité de l'offre de services à la personne à destination des habitants des zones rurales du Pays d'Épernay Terres de Champagne [2.1] |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de nouveaux ateliers de prévention pour rompre l'isolement dans le milieu rural ; - Communiquer sur cette nouvelle offre de prévention d'Entour'Age ; - Accueillir les actions de prévention proposées par les partenaires déjà identifiés (Maison de la Nutrition, Réseau Sport Santé Bien-Être) dans la Caravane Entour'Age. |
| Description de l'action | <p><u>Mettre en place de nouveaux ateliers de prévention pour rompre l'isolement dans le milieu rural.</u></p> <p>Une équipe projet sera constituée des participants au projet (Cadres d'Entour'Age, membres référents de la Maison de la Nutrition et du Réseau Sport Santé Bien-Être, coordinateur CLS du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne...). Après avoir défini les modes d'organisation et les actions à mettre en œuvre pour chaque partenaire, ce comité de pilotage se réunira tous les 3 mois pour piloter et coordonner la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les actions proposées par l'Association Entour'Age dans le cadre de la caravane Entour'Age du Bien Vieillir en Champagne sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les Cafés Bavard'Age</u> : Les participants se retrouvent autour d'un thème, pour échanger des idées, des informations et partager leurs expériences ; - <u>Consultations individuelles pour les aidants</u> : L'objectif est d'offrir un temps d'échange aux aidants pour les amener à verbaliser leur souffrance, leurs inquiétudes... et ainsi apporter des pistes de réponse pour une meilleure compréhension de la pathologie dont souffrent leurs ainés et mieux en appréhender les conséquences ; - <u>Rencontres des aidants</u> : rencontres sous forme d'échanges, autour d'une thématique qui concerne les aidants dans leur rôle auprès de leur proche. Par exemple : « prendre soin de Soi pour prendre soin « des autres » ou « Le repérage de la douleur » - <u>Formation des aidants</u> : L'objectif est de se questionner et d'analyser les situations vécues dans la relation au proche malade, en situation de handicap ou de dépendance et de trouver les réponses adaptées. C'est aussi de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi ; - <u>Prêt de tablette et accompagnement numérique</u> : l'association Entour'Age mettra à disposition, gratuitement, des tablettes numériques ARDOIZ avec un accompagnement personnalisé, au domicile des personnes, pour les guider dans |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>l'utilisation de la tablette ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Cafés Numériques</u> : Des rencontres mensuelles pour apprendre les bonnes pratiques numériques sur tablette et smartphone ; <p><u>Communiquer sur cette nouvelle offre de prévention d'Entour'Age</u></p> <p>La diffusion sera organisée par Entour'Age et également par ses partenaires. Diffusion par courriels, par le site internet de l'association, par les réseaux sociaux (Facebook, Linkedin), diffusion auprès des mairies partenaires à l'aide de <i>flyers</i> distribués.</p> <p><u>Accueillir les actions de prévention proposées par les partenaires déjà identifiés (Maison de la Nutrition, Réseau Sport Santé Bien-Être) dans la Caravane Entour'Age</u></p> <p>Lors des tournées organisées en milieu rural (<i>a priori</i> 2 fois par mois), les partenaires pourront être présents une tournée sur deux.</p> | |
| Durée de l'action | <p>Pluriannuelle</p> <p>Début : mai 2024 - juin 2025 (phase amont du projet)</p> <p>Fin : selon pérennisation des financements</p> | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p> | |
| Public(s) visé(s) | <p><input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge</p> <p><input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Personnes de plus de 65 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Professionnels*</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :</p> | <p>* Préciser si professionnels :</p> <p><input type="checkbox"/> Médical</p> <p><input type="checkbox"/> Paramédical</p> <p><input type="checkbox"/> Social ou médico-social</p> <p><input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé</p> <p><input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation</p> <p><input type="checkbox"/> De la culture/loisirs</p> <p><input type="checkbox"/> De l'urbanisme</p> |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| | Aidants (tous âges) | <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Coordinateur CLS du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne Réseau Sport Santé Bien-Être CLIC Paysages de Champagne Haltemis (Aidants) Maison de la Nutrition CCAS des communes participantes aux actions de prévention CIAS de la Grande Vallée de la Marne Communes rurales |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet | Coordinateur CLS du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne Intercommunalités Communes rurales Pharmacies Informations transmises aux professionnels de santé via la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Épernay Terres de Champagne pour diffusion |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | Revendeurs médicaux Mécènes Conseil Départemental de la Marne CPAM de la Marne Réseau Sport Santé Bien-Être Maison de la Nutrition |
| | ☒ L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Territoire ciblé par l'action | Montant total du budget prévisionnel | 385 K€ pour 5 ans (durée CLS) |
| | Budget par poste de dépense | <u>Investissement</u> : 85K€ - Achat d'un véhicule électrique et autonome (format camping-car) + Aménagement : 80K€ - Acquisition de matériel : 5K€ |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Fonctionnement annuel :60K€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste salarié 40K€+ frais structure 10K€ (encadrement + gestion administrative et comptable) - Frais de fonctionnement 10K€ (dont frais d'entretien du véhicule + consommables + frais de communication) |
| | Financeurs à solliciter | ADEME Région Grand Est Programme Leader 2023-2027 (GAL Pays d'Epernay Terres de Champagne) ARS Grand Est CPAM de la Marne (Appel à projets / Subvention « Action Sanitaire et Sociale ») MSA MAM CARSAT Nord Est AGIRC ARCCO Conseil Départemental Mutuelles Mécènes, Fondations privées |
| | Autres mobilisables ressources (matérielles, humaines) | PETR Pays d'Epernay Terres de Champagne – Coordinateur CLS Réseau Sport Santé Bien-Être Maison de la Nutrition CLIC Paysages de Champagne Familles Rurales – service mobilité solidaire Communes rurales partenaires (mise à disposition d'espaces publics, relais locaux de communication...) |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Action 2.1.2. | Intitulé : Les astuces de l'ergothérapeute pour le maintien au domicile Effectuer une information et un accompagnement dans les locaux de la Maison de l'Habitat et à domicile pour proposer des solutions d'aides techniques et d'adaptation du logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap (type EqLAAT) | | |
| Porteur | Structure : | Association Entour'Age « Bien Vieillir en Champagne » | |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | Laurent Carrié, Directeur | |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | 06 84 10 02 85 l.carrie@entourage-bien-vieillir.fr | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>La structure démographique du Pays d'Épernay Terres de Champagne se caractérise par un vieillissement de la population avec une part de plus en plus importante des 75 ans ou plus dans la population totale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) = 10,6% ; - Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) = 10% ; - Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) = 9,7%. <p>Cette part est supérieure à la moyenne nationale (9,3%). Sur le territoire, la tranche d'âge des plus de 65 ans représentent 21,4% de la population. Entre 2012 et 2017, c'est la classe d'âge qui a le plus augmenté, avec 3,2 points de pourcentage supplémentaires, passant ainsi devant les 45-59 ans qui représentent 21% de la population. Enfin, il est à noter que sur le territoire du Pays d'Épernay, 45,1% des 75 ans ou plus vivent seuls contre 42,5% en France [1]. D'une manière générale, dans le Centre Est, la part des 75 ans est aujourd'hui à 9,5% de la population et est estimée à 13,6% en 2030. La part des plus de 75 ans sur la Marne va augmenter de 40 % dès 2030 (Schéma départemental de la Marne 2024-2029).</p> <p>Il n'existe pas à ce jour, dans la Marne, d'équipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques (EqLAAT). Cette nécessité de renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en matière d'aides techniques a été rappelé dans le rapport « Denormandie & Chevalier » (2020), remis à la Ministre déléguée à l'Autonomie.</p> <p>Les aides techniques permettent de gagner plus d'autonomie et de sécurité. Elles sont des outils précieux pour les proches aidants et les professionnels pour la qualité des soins et prévenir les troubles musculo-squelettiques. Une expérimentation de la mise en place de 24 équipes dans toutes</p> | | |

| | |
|--|---|
| | <p>les régions françaises a été menée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), en Moselle et dans le Bas-Rhin pour la Région Grand Est.</p> <p>L'objectif général du projet « Les astuces de l'ergothérapeute pour le maintien au domicile » est d'évaluer et d'accompagner les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap aux choix des aides techniques, à leur prise en main et à leur utilisation à long terme.</p> <p>Une partie de ce matériel et des aides techniques simples (lève-personnes, lit médicalisé, rehausseur de WC, bac de douche extra plat, barre d'appuis, siège assis debout, fauteuil roulant manuel...) pourront être exposées au sein de différentes structures partenaires, telle que la Maison de l'Habitat à Épernay.</p> <p>[1] Source : <i>Diagnostic Local de Santé Partagé du Pays d'Épernay Terres de Champagne 2022 - INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation principale (2018)</i></p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : D'ici 2029, renforcer l'offre médico-sociale du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la disponibilité de l'offre de services à la personne à destination des habitants des zones rurales du Pays d'Épernay Terres de Champagne [2.1] |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place, sur le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne, une équipe locale de prévention et d'accompagnement sur les aides techniques et les aménagements de logement pouvant se déplacer au domicile ; - Communiquer sur le service proposé. |
| Description de l'action | <p>Pilotage/Coordination du projet</p> <p>Une équipe projet sera constituée des participants et partenaires du projet (Cadres d'Entour'Age, membres référents de la Maison de l'Habitat, du CCAS d'Épernay, du CIAS de la Grande Vallée de la Marne, du coordinateur CLS du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, Haltemis...).</p> <p>Après avoir défini les modes d'organisation et les rôles de chaque partenaire, ce Comité de Pilotage se réunira tous les 3 mois pour piloter, coordonner et valider chaque étape de la mise en œuvre du projet.</p> <p>Mettre en place, sur le territoire du Pays d'Épernay Terres de Champagne, une équipe locale de prévention et d'accompagnement sur les aides techniques et les aménagements de logement pouvant se déplacer au domicile</p> <p>Cette équipe locale de prévention et d'accompagnement aura pour mission d'évaluer les besoins et d'accompagner les</p> |

personnes de plus de 60 ans ainsi que les personnes en situation de handicap aux choix des aides techniques, à leur prise en main et à leur utilisation à long terme. Elle pourra suggérer les aides potentielles pouvant compenser une perte d'autonomie ou prévenir un risque de perte d'autonomie.

- Afin d'éclairer les usagers potentiellement intéressés, l'association Entour'Age organisera des permanences d'une demi-journée (calendrier à déterminer) au sein de l'une des structures partenaires du territoire, telle que la Maison de l'Habitat à Épernay. Durant ces permanences, du matériel et des aides techniques simples seront exposés (lève-personne, lit médicalisé, rehausseur de WC, bac de douche extra plat, barre d'appuis, siège assis debout, fauteuil roulant manuel...). Elles seront assurées par un ergothérapeute afin de renseigner le public et/ou les professionnels sur les aménagements possibles du domicile et présenter les aides techniques existantes pour faciliter le maintien à domicile en cas de dépendance ;

- Des visites à domicile seront également organisées, chez les bénéficiaires, d'une durée d'une demi-journée (calendrier à déterminer, de préférence en matinée) afin d'apporter des conseils personnalisés pour l'aménagement du domicile ou faciliter l'usage d'aides techniques ;

- Enfin, lors des permanences et des visites à domicile, l'équipe locale de prévention et d'accompagnement fera connaître, auprès des personnes concernées et/ou de leurs aidants, l'accès aux solutions existantes, les possibilités d'acquisition ainsi que les aides financières ad-hoc pour financer les aides techniques proposées.

Communication

La stratégie de communication est en cours de d'élaboration. Toutefois, elle sera organisée par l'association Entour'Age mais également par ses partenaires. La diffusion des informations autour de ce projet (lancement de l'action, dates, lieux et horaires des permanences, modalités d'organisation des visites à domicile...) se fera par courriels, par le site internet de l'association, par les réseaux sociaux (Facebook, Linkedin), par diffusion auprès des mairies partenaires à l'aide de *flyers* à distribuer.

Calendrier

Étape 1 :

- Etablir un plan de communication auprès des acteurs du territoire pour informer de la création de ce nouveau service ;

- Réalisation du planning d'intervention des actions d'information et de présentation en partenariat avec les équipes des structures partenaires pour l'accueil des permanences (ex. : Maison de l'Habitat à Épernay) ;

| | |
|--|--|
| | <p>Étape 2 :</p> <p>Acquérir du matériel médical et des aides techniques favorisant le maintien à domicile et l'autonomie à des fins de présentation aux personnes accompagnées ;</p> <p>Étape 3 :</p> <p>Aménager, au sein des locaux des structures partenaires, un espace pour présenter le matériel et les aides techniques adaptées ;</p> <p>Étape 4 :</p> <p>Aller à la rencontre du public et des professionnels de santé du territoire et réaliser des actions collectives de sensibilisation, en lien avec les acteurs de l'habitat en charge de l'orientation des usagers vers le dispositif « Ma Prim'Adapt » (Maison de l'Habitat, COMAL-SOLIHA, Urbam'Conseil...) ;</p> <p>Étape 5 :</p> <p>Mise en place de visites à domicile, afin de procéder à une évaluation de l'autonomie. Cette évaluation <i>in situ</i> permettra à l'équipe locale de prévention et d'accompagnement d'apporter des conseils adaptés, et de permettre un accompagnement personnalisé sur les aides techniques et financières pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ;</p> <p>Étape 6 :</p> <p>Évaluation des actions de sensibilisation grand public et des accompagnements réalisés (participation, satisfaction, pertinence).</p> |
| Durée de l'action | <p>Pluriannuelle</p> <p>Début : mai 2024 - mars 2025 (phase amont du projet)</p> <p>Fin : selon pérennisation des financements</p> |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p> |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Personnes en Situation de Handicap (PSH), Aidants | * Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne (Maison de l'Habitat, Coordinateur CLS) CLIC des Paysages de Champagne Haltemis (Aidants) CCAS du territoire, CIAS de la Grande Vallée de la Marne |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet | ARS Grand Est CARSAT Nord Est AGIRC-ARCCO Conseil Départemental de la Marne Mutuelles PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne (Maison de l'Habitat, Coordinateur CLS) CCAS du territoire, CIAS de la Grande Vallée de la Marne Communes rurales Professionnels de santé AAPS – DAC 51 |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | Revendeurs médicaux COMAL SOLIHA Mécènes (en cours d'identification) Conseil Départemental de la Marne CPAM de la Marne |
| Territoire ciblé par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|---|---|
| Financement | Montant total du budget prévisionnel | 300 K€ pour 5 ans (durée CLS) |
| Budget par poste de dépense | | <u>Investissement</u> :25k€ - Acquisition d'aides techniques : 20K€ - Acquisition de matériel (informatique, matériel de bureau) : 5K€ <u>Fonctionnement annuel</u> :55K€ - Poste salarié 40K€+ frais structure 10K€ (Encadrement +gestion administrative) - Frais de fonctionnement : 5K€ (frais de déplacement pour les visites à domicile + consommables et frais de communication) |
| Financeurs solliciter | à | Région Grand Est Programme Leader 2023-2027 (GAL du Pays d'Épernay Terres de Champagne) ARS Grand Est Conseil Départemental CPAM de la Marne (Appel à projets / Subvention « Action Sanitaire et Sociale ») MSA MAM Mécènes, Fondations privées |
| Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne & PETR du Pays de Brie et Champagne – Maison de l'Habitat COMAL SOLIHA AAPS - DAC 51 CLIC Paysages de Champagne Familles Rurales – service mobilité solidaire CCAS du territoire, CIAS de la Grande Vallée de la Marne Communes partenaires (mise à disposition d'espaces publics, communication...) |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ». Évaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration | |

AXE STRATÉGIQUE n° 3 :

**REFORCER LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE PRÉVENTION
DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE**

| | | | |
|---|--|---|--|
| Action 3.5.1. | Intitulé : Renforcer la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) d'Epernay afin de prévenir et d'agir sur les dangers de la consommation des nouveaux produits de synthèse ainsi que des nouvelles pratiques addictives | | |
| Porteur | Structure | Association Centre d'Accueil et de Soins pour les Toxicomanes (CAST), Gestion d'un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) | |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | Sébastien JACQUES, Directeur | |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | sjacques@cast.asso.fr | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>La lutte contre la consommation de Cannabinoïdes de Synthèse et des nouveaux produits est une des priorités pour l'Europe et le gouvernement Français au regard de l'explosion de cette consommation principalement chez les jeunes de 12 à 25 ans. Depuis septembre 2020, plusieurs cas d'intoxications aiguës ont été rapportés concernant des usagers de cannabis ayant consommé involontairement des cannabinoïdes de synthèse (CS). Ces produits ajoutés à l'herbe ou à la résine de cannabis ne modifient pas leur apparence. C'est la survenue d'effets inhabituels et intenses chez des usagers de cannabis, réguliers ou non, qui a conduit à analyser des échantillons de produits collectés via le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) de l'OFDT Source ministère de la solidarité et de la santé 17 08 2021. Actuellement, l'usage se fait essentiellement par vapotage de e-liquide, ce qui explique la démocratisation rapide et l'usage exponentiel, en particulier auprès des publics jeunes, souvent non usagers d'autres substances psychoactives. Cette situation, si elle est générale sur l'ensemble de la France, elle est plus préoccupante sur le territoire de la Marne et plus particulièrement sur le bassin sparnacien et Sézanne (territoires urbain et rural, sud-ouest Marnais) car il est un des lieux d'émergence de ce phénomène et où la consommation est la plus importante, voir annexe 1,1 bis et 1 ter (articles de presse) et 2 (mail de l'ARS GE daté du 29 02 2024). Cette situation constitue aussi un motif de préoccupation pour les élus locaux et les chefs d'établissements scolaires concernés.</p> <p>En l'absence de tests salivaires ou urinaires spécifiques, il n'est pas possible de dépister l'usage de ces substances synthétiques chez les usagers et encore moins de réaliser une identification des produits et leur quantification. Seule l'analyse des liquides de vapotage permet d'identifier la molécule consommée.</p> <p>Les conséquences sanitaires de la consommation de Cannabinoïdes de Synthèse (sous toutes les formes de</p> | | |

consommation) et des nouveaux produits sont des intoxications aiguës. Les personnes les plus exposées sont des consommateurs chroniques de cannabis, quel que soit leur âge, ou des personnes qui n'ont pas été informées de ce qu'elles consommaient.

Les cannabinoïdes de synthèse peuvent engendrer des symptômes divers d'intoxication, se traduisant notamment par une forte agitation et une hyperthermie, des problèmes pulmonaires et cardiaques (voir annexe 3 – topo sur les cannabinoïdes de synthèse).

Un usage chronique peut faire apparaître un syndrome de sevrage marqué par une agitation psycho motrice, des troubles du comportement et une hétéro agressivité. Les conséquences à long terme sont moins connues, mais il est possible que des séquelles cognitives subsistent (Compton et al., 2012).

Le pouvoir addictif de ces molécules synthétiques est 100 fois supérieur à celui du THC, expliquant les conséquences sanitaires et sociales parfois dramatiques. En effet, au-delà des effets psychiques ressentis et des effets addictifs qui poussent certains consommateurs à majorer les quantités de produit, le risque est essentiellement lié à l'apparition de troubles du rythme cardiaque conduisant au décès.

Sur la base des observations réalisées par les professionnels intervenant auprès des personnes au sein des différents services du secteur médico-social, les indices sociaux et comportementaux à relier à une intoxication chronique sont souvent :

- La diminution des résultats scolaires,
- Le désintérêt vis-à-vis d'activités antérieurement investies,
- Le changement de fréquentations,
- L'obnubilation de la conscience et orientation de l'activité tournée vers la consommation et l'obtention du produit.

« Les cannabinoïdes synthétiques constituent le plus grand groupe de nouvelles substances psychoactives surveillées par l'Observatoire Européen Des drogues et des Toxicomanies (ODTE).... Lorsque les cannabinoïdes synthétiques sont apparus pour la première fois sur le marché en Europe, vers 2006, ils ont été vendus comme substituts légaux du cannabis. Bien que cela continue d'être le cas, ils ont également acquis la réputation d'avoir de puissants effets envirants et, par conséquent, certains utilisateurs les utilisent spécifiquement pour cette raison... »

Confirmant les constats nationaux et locaux, l'association CAST, l'équipe de liaison en addictologie, les services des urgences et de pédiatrie (voir annexe 4, compte rendu de la réunion du 16/04/2024) sont sollicités depuis plusieurs années par un public relativement peu représenté dans les structures d'addictologie jusqu'alors : jeunes (12-25 ans) aux prises avec de nouvelles habitudes de consommation de drogues depuis l'avènement du « faux » CBD (cannabinoïdes de synthèse) appelé par les jeunes « PTC » (pète ton crâne) avec des effets extrêmement néfastes sur leur santé psychique et physique. Le CAST a connu une augmentation exponentielle (+20%) de ces

accueils avec en parallèle une forte demande parentale ainsi que des professionnels de l'éducation autour de ce sujet. La Marne est donc très touchée par ce phénomène notamment à Epernay mais également sur le secteur rural. Nous pensons au regard de notre expérience sur ce danger qu'il existe un enjeu de santé publique. Il n'y a pas actuellement de traitement médical adapté à ce phénomène et nous activons actuellement 2 leviers essentiels : la prévention et l'accompagnement psychologique.

La prise en charge somatique n'est pas structurée, les médecins généralistes, souvent en première ligne, sont amenés à orienter leurs patients vers les structures d'addictologie mais également vers les services d'urgence ou de pédiatrie en raison d'évènements clastiques ou des difficultés de l'entourage familial. De la même façon, les infirmières scolaires orientent les jeunes vers le Point Ecoute Ado qui est un espace d'accueil d'urgence au CMPE.

Nous avons constaté que ce type de parcours de soins (urgence/pédiatrie) n'est pas adapté et qu'une prise en charge addictologique avec accompagnement psychologique mais aussi prise en charge médicale pour le sevrage apportent des résultats très encourageants.

Le CAST et la PEPS d'Epernay agissent depuis de longues années dans le cadre d'une permanence appelée également Consultation Jeunes Consommateurs (au sein des locaux de la PEPS dans l'hôpital Auban Moët d'Epernay) auprès des jeunes (12-25 ans) et leur entourage afin de leur apporter écoute et soutien psychologique lorsqu'ils sont confrontés à une addiction.

C'est le CAST qui met à disposition un psychologue (3h tous les 15 jours) aidé si besoin par le médecin addictologue de la PEPS. Les rendez-vous sont gérés par la PEPS. Cette permanence atteint depuis de longs mois ses limites. En effet nous sommes confrontés à un afflux de jeunes correspondant à une augmentation de la demande de prise en charge concernant les cannabinoïdes de synthèse. Beaucoup de sollicitations émergent des familles de mineurs consommant ces produits et totalement perdues face à des conséquences parfois graves (perte de connaissance, convulsions, décrochage scolaire, dépendance...), de nombreuses orientations sont également réalisées par les acteurs médico-sociaux du territoire. La CJC est le « bon format » pour recevoir ces jeunes et les orienter si besoin vers les bons interlocuteurs (gain de temps). Le premier entretien est généralement consacré à l'évaluation de la situation du jeune et au bilan de sa consommation. Au-delà du regard porté sur la problématique de consommation, la situation du jeune est évoquée dans sa globalité. Peuvent être abordés la scolarité, les liens familiaux et amicaux, le mal-être éventuel, la santé, etc. Suite à cette étape d'évaluation de la situation, le professionnel et le jeune s'orientent de façon conjointe vers la prise en charge la mieux adaptée. L'arrêt de la consommation ou la réduction de celle-ci pourront être envisagés. Si d'autres difficultés émergent au cours des entretiens, une prise en charge complémentaire

| | |
|--|---|
| | <p>pourra être proposée. L'accompagnement peut se poursuivre durant une période plus ou moins longue selon la situation du jeune. Renforcer cette CJC permettrait également de moins surcharger les services des urgences, de pédiatrie ainsi que les structures de prise en charge psychiatrique (CMPE-CMP d'Epernay).</p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : D'ici 2029, renforcer la qualité de l'offre de prévention du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer les connaissances des jeunes du Pays d'Épernay Terres de Champagne en matière de conduites addictives (écrans, substances psychoactives) [3.5] |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter la présence d'un psychologue et d'un médecin sur cette CJC ; - Réaliser deux outils d'information ; - Présenter ces documents et leurs contenus aux différents partenaires incontournables des réseaux de soin (médecins généralistes, services d'urgence, pédiatrie, pédopsychiatrie...) ; - Faire vivre le réseau de soins en balisant des interlocuteurs privilégiés à destination des professionnels. Nous souhaiterions également par la suite ; - Elaborer un « guide des bonnes pratiques du sevrage des cannabinoïdes de synthèse » à destination des professionnels ; - Elaborer un « guide de compréhension et de conduite à tenir » lorsqu'on est confronté à un proche intoxiqué ou en demande d'arrêt ; - Organiser des réunions de formation et d'information sur l'existence de ces supports à destination des professionnels de santé ; - Organiser en interne un parcours balisé concernant les demandes des professionnels et les demandes relayées par les professionnels. |
| Description de l'action | <p>Cette action a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir dans les meilleures conditions possibles des jeunes consommateurs en questionnement sur leur consommation, ainsi que leur entourage. - Structurer un parcours de soins identifié par les familles et les jeunes. - Apporter une réponse aux professionnels quant à la prise en charge d'un jeune confronté aux nouvelles pratiques addictives - Apporter une meilleure expertise sur les cannabinoïdes de synthèse <p>Nous pensons qu'il faudrait actuellement la présence d'un psychologue sur cette CJC 3h/semaine soit environ 0.1 ETP et d'un médecin à raison de 1.75 h/semaine, soit 0.05 ETP. En parallèle, nous envisageons : De réaliser deux outils d'information d'une part à destination des usagers et de leur famille et d'autre part aux professionnels du secteur médico-social. Ces outils seraient</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>formalisés sous forme de plaquettes qui reprendraient les produits, leurs effets, les signes cliniques et les indices sociaux et comportementaux évoquant l'usage (afin de faciliter le repérage des usagers) mais aussi les signes de sevrage. Il sera par ailleurs précisé sur ces plaquettes les conduites à tenir, les relais de soins pour les usagers et leur famille (CSAPA).</p> <p>Présenter ces documents et leurs contenus aux différents partenaires incontournables des réseaux de soin (médecins généralistes, services d'urgence, pédiatrie, pédopsychiatrie...) Faire vivre le réseau de soins en balisant des interlocuteurs privilégiés à destination des professionnels. Nous souhaiterions également par la suite réunir un collège scientifique en vue d'élaborer un « guide des bonnes pratiques du sevrage des cannabinoïdes de synthèse » à destination des professionnels. Réunir ce collège scientifique afin d'élaborer un « guide de compréhension et de conduite à tenir » lorsqu'on est confronté à un proche intoxiqué ou en demande d'arrêt. Organiser des réunions de formation et d'information sur l'existence de ces supports à destination des professionnels de santé. Organiser en interne un parcours balisé concernant les demandes des professionnels et les demandes relayées par les professionnels.</p> <p>La CJC fonctionne déjà et nous souhaitons la renforcer dès que le financement complémentaire sera validé.</p> <p>La création de la plaquette sera ordonnée dès validation du projet</p> <p>Evaluation annuelle par les porteurs du projet (adaptation du projet si besoin)</p> <p>Perspectives :</p> <p>Projection du nombre de jeunes accueillis :</p> <p>2024 (septembre à décembre) : 36 2025 : 160 2026 : 200</p> <p>De plus, si financement, transférabilité possible sur d'autres secteurs touchés par les cannabinoïdes comme Sézanne, Montmirail ou Dormans.</p> |
| Durée de l'action | 3 ans (2024-2026) |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 06.0 - Adapter l'enseignement et la formation en addictologie pour faire évoluer les pratiques <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Parents | * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | - Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay (services PEPS, urgences, pédiatrie) - CSAPA-CAST - Médecins généralistes - CMPE / CMP |
| Territoire(s) ciblé(s) par l'action | Partenaire(s) communiquant sur le projet | |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | |
| | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Financements à solliciter | Montant total du budget prévisionnel sur 3 ans Budget par poste de dépense | 59 700€ Salaires intervenants : Psychologue (0.1ETP) : 21 000€ Médecin (0.05 ETP) : 25 200€ Secrétariat : 4 500€ Plaquettes information : 3 000€ Frais divers : 6 000€ Total des charges : 59 700€ |
| | Financeurs sollicités | CAST : 10 500€ |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay : 10 500€</p> <p>PTSM - Bourse aux initiatives : 38 700€</p> <p>Total financements : 59 700€</p> |
| | Autres financements | <ul style="list-style-type: none"> - CSAPA CAST : 3500 € / an (mise à disposition d'un psychologue) - PEPS (locaux, secrétariat, médecin) : 3500 € /an |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

| | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|
| Action 3.8.1. | Intitulé : Les P'tits Ateliers Nutritifs | | | | |
| Porteur | Structure | MSA | | | |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | Laure BOUREL, Chargée de Développement Territoriale Equipe Prévention Santé (CDTS) – Organisation des soins- Marne-Ardennes-Meuse | | | |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | preventionsante.grp@ma.msa.fr Tel : 06.08.23.58.55 | | | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifié sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>« Dans le cadre du PNAP (Plan Nutrition et Activité Physique) et du parcours Etat des « 1 000 premiers jours de la vie », la MSA a conçu en 2021 un parcours de 3 ateliers en distanciel sur les bons réflexes pour l'alimentation du jeune enfant « Les P'tits Ateliers Nutritifs », qui s'adresse aux parents d'enfants de moins de 3 ans.</p> <p>Les contenus sont régulièrement mis à jour sur la base des bonnes pratiques et recommandations en vigueur issus de la littérature scientifique émises par des sources expertes, fiables et de référence (PNNS4, Santé Publique France, INSERM, Haute Autorité de Santé, ...). Ils ont été relus et certifiés par l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA).</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2023, près de 1000 participants ont assisté à 100 ateliers ; - 96% de participants satisfaits (évaluation d'impact - juillet 2022) ; - Plus de la moitié déclarent avoir fait évoluer leurs pratiques suite à l'atelier (évaluation d'impact - juillet 2022). | | | | |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | | | |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : D'ici 2029, renforcer la qualité de l'offre de prévention du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | | | |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer les connaissances des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne en matière de pratiques alimentaires favorables à la santé [3.8] | | | | |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le programme « Les p'tits ateliers nutritifs » à destination des femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et des parents d'enfants de moins de 3 ans. | | | | |

| | |
|---|---|
| Description de l'action (le nombre d'étapes peut être variable d'une action à l'autre et peut-être augmenté/diminué au besoin. Il s'agit ici de décrire qui fait quoi, où, quand et comment pour chaque étape) | <p>MSA : la CDTs MSA appui au déploiement sur les territoires du programme « Les petits ateliers nutritifs » à destination des femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et des parents d'enfants de moins de 3 ans, relevant de tous régimes d'assurance maladie.</p> <p>A partir de la date de signature du CLS du Pays d'Épernay Terres de Champagne, les publics cibles seront invités aux webinaires proposés.</p> <p>Les P'tits Ateliers Nutritifs proposent une approche complète de l'alimentation du nourrisson en se déclinant sur 3 thématiques : « Les premiers pas vers l'équilibre alimentaire », « La diversification alimentaire », « Les bons achats pour mon bébé ».</p> <p>Les ateliers permettent aux parents de bénéficier d'échanges entre pairs et d'acquérir des connaissances validées sur l'alimentation du jeune enfant en lien avec son développement psychomoteur.</p> <p>Les participants ont la possibilité de choisir le ou les ateliers qu'ils souhaitent selon leurs affinités : un seul, deux ou trois ateliers. Pour ce faire, ils s'inscrivent sur une plateforme dédiée d'animation à distance, Happy Visio.</p> <p>Les ateliers sont gratuits et ouverts à tous les parents quel que soit leur régime d'affiliation de sécurité sociale, adhérents MSA et non adhérents.</p> <p>Ils sont réalisés en soirée (20h30) et le samedi (14h) sur une fréquence actuelle de 3 ateliers par semaine, d'1h30 chacun, de fin septembre à fin juin.</p> <p>Les ateliers sont animés par des diététiciennes-nutritionnistes recrutées et formées par la CCMSA et engagées dans cette action depuis son lancement en 2021. Actuellement, une centaine d'ateliers se tient par an.</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coordinateur CLS relaiera l'information auprès des structures locales et du réseau CLS (niveau 1) ; - Les structures locales œuvrant dans le champ de la parentalité ainsi que les partenaires du réseau CLS pourront relayer l'information auprès des usagers (2^e niveau). |
| Durée de l'action | <input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : A partir de la signature du CLS (février 2025) |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.2 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Développer une politique volontariste de soutien à la parentalité <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|---|---|
| | <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et les parents d'enfants de 0 à 3 ans | * Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la Promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet Partenaire(s) communiquant sur le projet Partenaire(s) fournissant du matériel | Coordinateur CLS du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne 1 ^{er} niveau : MSA MAM : CDTs, relais départemental de l'action nationale. PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne : coordinateur du CLS 2 nd niveau : Collectivités Structures d'accompagnement à la parentalité Réseau CLS Diététiciennes MSA : Mise à disposition de supports dématérialisés de diffusion de l'information (présentations <i>PowerPoint</i> , <i>flyers</i> , affiches...) PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne : affichage |
| Territoire(s) ciblé(s) par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants de l'ensemble de la France | |
| Financements à solliciter | Montant total du budget prévisionnel | Ateliers pris en charge par la MSA |
| | Budget par poste de dépense | / |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| | Financeurs sollicités | / |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | <p>1^{er} niveau :</p> <p>MSA MAM : CDTs, relais départemental de l'action nationale.</p> <p>PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne : coordinateur du CLS</p> <p>2nd niveau :</p> <p>Collectivités</p> <p>Structures d'accompagnement à la parentalité</p> <p>Réseau CLS</p> <p>Diététiciennes</p> |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Action 3.12.1. | Intitulé : Création d'un Guichet unique Parentalité & Animation d'un réseau local des professionnels de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence, des modes d'accueil et de la prévention à destination de ces publics | | |
| Porteur | Structure | Centre socio-culturel Familles Rurales de Dormans | |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | Séverine GRUSON, Référente Familles, actions parentalité | |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | severine.gruson@famillesrurales.org 06 08 18 85 73 | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Les constats concernant l'offre de prévention :</p> <p>Inexistance de dispositifs de diffusion de l'offre et de l'information de prévention sur le territoire rural marqué par un isolement géographique.</p> <p>Les constats concernant l'offre d'accompagnement à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de lisibilité de l'offre de service concernant le soutien à la parentalité sur le territoire de Dormans et ses alentours (répit parental) ; - Difficultés des familles à se repérer et à solliciter le bon interlocuteur en matière d'accompagnement à la parentalité. <p>Les constats concernant d'accès aux droits communs pour les parents et l'accompagnement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de connaissance de la part des familles sur l'accès aux droits communs ; - Crainte et appréhension de certaines familles d'être stigmatisées quant à la fréquentation de dispositifs sociaux du territoire. <p>Les constats concernant l'offre d'accompagnement des parents d'enfants porteur de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de point d'information à destination des parents d'enfants porteurs de handicap ; - Manque d'accompagnement des parents d'enfants porteurs de handicaps ; - Manque de lisibilité et d'accessibilité aux structures et dispositifs spécifiques (handicaps, accès aux droits...). <p>Réseau de partenaires et d'espaces collaboratifs de réflexions insuffisants.</p> | | |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | |

| | |
|---|--|
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : D'ici 2029, renforcer la qualité de l'offre de prévention du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la disponibilité de l'offre d'accompagnement à la parentalité dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne [3.12] |
| Objectifs opérationnels (le nombre d'objectifs opérationnels est variable d'une action à l'autre et dépend des étapes de mise en œuvre envisagées) | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un Café des Professionnels - Ouvrir un lieu ressource de proximité et d'écoute inconditionnelle, neutre, anonyme et gratuit pour accueillir tous les parents du territoire - Diffuser des informations de prévention aux femmes enceintes (allaitements, vaccination, alimentation, conditions environnementales, hygiènes et soins) - Orienter les familles et les parents vers les interlocuteurs de proximité correspondant à leurs besoins spécifiques en termes de soutien à la parentalité (handicaps, troubles du développement, prévention obésité, santé mentale du jeune enfant et de l'adolescent, les écrans, les conduites addictives...) - Créer une base documentaire à destination des parents - Eviter que les difficultés familiales ne se complexifient - Eviter les ruptures de parcours des enfants en situation de handicap - Intervenir en amont des situations complexes - Avoir une démarche prospective dans le repérage des besoins non satisfaits pour proposer des outils et des actions innovantes - Soutenir et conseiller les parents et les familles dans le cadre de projets qu'ils souhaiteraient mettre en place - Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec leurs enfants - Mettre en place un accompagnement à distance (dispositif « Promeneur du Net ») |
| Description de l'action (le nombre d'étapes peut être variable d'une action à l'autre et peut-être augmenté/diminué au besoin. Il s'agit ici de décrire qui fait quoi, où, quand et comment pour chaque étape) | <p>Etape 1 : Rencontre avec la commune de Dormans, le porteur du projet et les partenaires de terrain de proximité <ul style="list-style-type: none"> - En juin 2024 ; - Au centre social ; - Présentation du projet ; - Recherche d'un local extérieur neutre et confidentiel pour l'accueil des parents. </p> <p>Etape 2 : - Recensement des professionnels, dont les professionnels paramédicaux et du médico-social, et des acteurs locaux dans l'objectif de la construction du réseau et d'orientation des familles : juin 2024.</p> <p>Etape 3 : Communication auprès des différents acteurs du territoire concernés par les questions de parentalité : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Café des Professionnels ; - Décembre 2024, un par trimestre. </p> <p>Etape 4 :</p> |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| | <p>Incrémantation d'une base documentaire à destination des parents (<i>flyers</i>, ressources littéraires, prévention) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination par la référente Familles ; - Septembre 2024. <p>Etape 5 :</p> <p>Communication auprès des habitants du territoire et poursuite de l'information auprès des professionnels (<i>mailing, flyers, réseaux sociaux, écoles, collèges</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2024 à janvier 2025 ; - Par la coordination du centre socio-culturel. <p>Etape 6 :</p> <p>Ouverture et accueil du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juin 2024 ; - Quatre demi-journées par semaine dans un lieu neutre et confidentiel hors du centre social. <p>Etape 7 :</p> <p>Bilan avec les financeurs : Décembre 2024</p> | |
| Durée de l'action | Début : Juin 2024 / Pluriannuelle | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.2 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Développer une politique volontariste de soutien à la parentalité <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input checked="" type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : | * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Social ou médico-social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : professionnels médicaux et paramédicaux, CAF, PMI, CCAS, établissements scolaires. |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Commune de Dormans, professionnels du territoire, CAF |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| Territoire(s) ciblé(s) par l'action | Partenaire(s) communiquant sur le projet | Communes de la CCPC, professionnels du territoire, |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | Commune de Dormans |
| | <p><input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants d'une ou plusieurs commune(s)**</p> <p>** Le cas échant, veuillez préciser la/les commune(s) concernée(s) :</p> <p>Dormans et communes environnantes du bassin de vie de Dormans</p> | |
| Financement(s) sollicité(s) | Montant total du budget prévisionnel | 23 270 € |
| | Budget par poste de dépense | Achats : 1 800 € Services extérieurs : 500 € Autres services extérieurs : 2 570 € Charges de personnels/impôts et taxes : 18 400 € |
| | Financeurs sollicités | CAF : 13 962 € MSA : 4 700 € |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | Commune de Dormans |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

AXE STRATÉGIQUE n° 4 :

**AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIERE DE SANTÉ MENTALE
DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE**

AXE STRATÉGIQUE n° 5 :

**PROMOUVOIR LES ENJEUX EN MATIERE DE SANTÉ-
ENVIRONNEMENT DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE**

| | | | |
|--|---|---|--|
| Action 5.1.1. | Intitulé : Création d'un Observatoire Territorial en Santé Environnement sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne | | |
| Porteur | Structure | Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| | Personnes référentes (Noms, Prénoms, Fonctions) | Docteur Thierry VEERMERSCH, co-Président / Marianne OLIVIER, Directrice Coordination | |
| | Coordinées des personnes référentes (courriel, numéro(s) de téléphone) | contact@cptsepernay.fr 06 70 33 96 47 | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Dans le cadre du Diagnostic territorial de Santé (novembre 2020) mené par la CPTS du Pays d'Épernay Terres de Champagne préalablement à la construction de son projet de santé, plusieurs constats ont été établis liés à la thématique santé-environnement notamment un taux de prévalence des cancers anormalement élevé sur l'ensemble du territoire, une espérance de vie plus courte, des décès prématûrs plus fréquents et des décès évitables par la prévention primaire [1] plus fréquents qu'ailleurs.</p> <p>Dans leur pratique, les professionnels de santé libéraux, notamment les médecins généralistes, ont constaté une rerudescence des cancers à répétition, spécialement cancers de la peau, du pancréas, glioblastomes et relevé le fait que certains cancers semblent être plus présents sur les zones du territoire situées au milieu des vignes de champagne, les conduisant à suspecter un facteur environnemental.</p> <p>Constatant par ailleurs qu'il existait peu de données épidémiologiques disponibles à l'échelle du territoire et aucune statistique permettant d'observer des zones spécifiques, une granularité insuffisante, la création d'un Observatoire Santé Environnement a été inscrit comme actions prioritaires de la CPTS afin de pallier à ce manque de données, mettre en exergue les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé de la population, améliorer les connaissances, et constituer un atout majeur dans l'aide à la décision et pour l'optimisation des actions futures à mener en faveur de la santé de la population du territoire.</p> <p>Ces éléments ont été partagé dans le cadre du Contrat Local de Santé et confirmé par son diagnostic (janvier 2023). La création d'un Observatoire Territorial de la Santé Environnement a marqué l'intérêt collectif conduisant à la proposition de coconstruire une structure chargée, à l'échelle du Pays d'Épernay Terres de Champagne, de produire, de collecter des données au niveau local, de mener une observation et des analyses approfondies sur des zones spécifiques, de diffuser des données et des informations sur les interactions entre la santé humaine et l'environnement et de mettre en place des actions essentielles en faveur de la santé de la population du territoire.</p> | | |

| | |
|--|---|
| | <p>« L'observation locale en santé revêt une nécessité incontestable dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des populations. » [2]</p> <p>[1] Source : ORS Grand Est : Inserm-CépiDc 2011-2015, Insee (RP2015)</p> <p>[2] Source : « L'observation locale en santé : état des lieux dans les villes et les intercommunalités », publication du Réseau Français Ville-Santé (octobre 2023)</p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : D'ici 2029, promouvoir les enjeux en matière de santé-environnement dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la visibilité des problématiques santé-environnement sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne [5.1] |
| Objectifs opérationnels | <p><u>Mettre en place un Observatoire Territorial de la Santé Environnement sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne</u></p> <p>Cet observatoire aura pour objectifs - dans un but à la fois de recherche et de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir les clés de compréhension des potentiels impacts de l'environnement (au sens large) / facteurs de risques sur la santé de la population et de produire les connaissances nécessaires afin de soutenir la prise de décision en matière de santé publique et de gestion de l'environnement ; - améliorer la qualité du dépistage, de la détection, du diagnostic, du suivi des cancers en médecine ambulatoire, et la reconnaissance de leur lien avec des facteurs environnementaux. <p>Ainsi, ce travail passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du recueil de données, de la surveillance épidémiologique, de l'analyse et de l'évaluation, de la communication et de la sensibilisation par la diffusion de recommandations, particulièrement en première ligne de soins ; - l'amélioration du savoir et du savoir-faire et de l'implication des professionnels de santé de premier recours dans la production de données. |
| Description de l'action | <p>Etape 1 :</p> <p>Etablissement du groupe projet et mobilisation des partenaires (en cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Open Rome (Bureau d'étude et d'ingénierie spécialisé dans les dispositifs stratégiques de suivi et d'analyse épidémiologiques dans la santé et l'environnement) - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne (appui à l'ingénierie de projet via le coordinateur CLS) |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand Est (appui à l'ingénierie de projet <i>via</i> la référente CLS) - CPAM de la Marne (prise de contact effectuée et rôle en cours de détermination) ; - MSA MAM (prise de contact effectuée et rôle en cours de détermination). |
| | <p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la maille géostatistique pertinente - Elaboration d'une organisation de l'observatoire (définition d'un plan d'actions avec priorités locales en santé environnement, de la méthodologie d'obtention des données, de leur typologie et de leur analyse (contribution des professionnels de santé, études qualitatives, production <i>in situ</i>) - Identification des acteurs locaux-régionaux majeurs à associer/ sensibiliser et des équipes techniques (conventionnements/collaborations/partenariats) (en cours) |
| | <p>Etape 3 :</p> <p>Estimation de l'ensemble des moyens nécessaires au projet et chiffrage du budget prévisionnel (en cours)</p> |
| | <p>Etape 4 :</p> <p>Organisation du territoire en réseau de recherche-action (en cours)</p> |
| | <p>Etape 5 :</p> <p>Création et déploiement d'un outil de collecte d'informations à vocation épidémiologique et, à terme, de coordination des soins en cas de cancer, à destination des professionnels de santé (en cours avec le Bureau d'études Open Rome), via le logiciel Entr'Actes</p> |
| | <p>Etape 6 :</p> <p>Exploitation et analyse des données. Identification des principaux enjeux santé environnement sur le territoire.</p> |
| | <p>Etape 7 :</p> <p>Stratégie de communication à élaborer. Identification des publics cibles à ce stade puis diffusion des résultats. Priorisation des principaux enjeux. Définition du plan d'actions dans une perspective d'aide à la décision à destination des professionnels de santé et des collectivités.</p> |
| | <p>Perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps : améliorer la connaissance portant sur les liens entre produits phytosanitaires et certains types de cancers et maladies ; |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Dans un second temps : améliorer la connaissance sur la présence de résidus médicamenteux dans les ressources en eau (eaux usées, en sortie de station d'épuration et/ou dans l'eau potable), sur les allergènes... - Communication des résultats et actions auprès du grand public | |
| Durée de l'action | Début : Juillet 2024 ; Pluriannuelle | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : | * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Dans un second temps, dans le cadre du plan d'actions qui sera mis en place suite aux résultats, les publics visés seront élargis. |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Bureau d'Études Open Rome Coordinateur CLS du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne ARS Grand Est CPAM de la Marne MSA MAM |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne ARS Grand Est |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | | |
|--|--|---|----------|
| Territoire ciblé par l'action | Partenaire(s) fournissant du matériel | Entr'Actes | |
| | ☒ L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | |
| Financement | Montant total du budget prévisionnel | 100 000 € | |
| | Budget par poste de dépense | Gestion-Coordination / Plateau technique (Open Rome) et études | 60 000 € |
| | | Logiciel / outil de données à vocation épidémiologique (gestion - abonnement annuel) (Entr'Actes) | 20 000 € |
| | | Communication / Frais annexes (informatique, matériel, etc.) | 20 000 € |
| | Financeurs sollicités | ARS Grand Est (gestion-coordination / Plateau technique et logiciel ?) Région Grand Est (communication/ frais annexes ?) AAP/AMI PRSE Open Rome (phase amorçage) | |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | A définir en fonction de l'évolution / des besoins du projet | |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | | |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| Action 5.1.2. | Intitulé : « Chez moi, je dis stop aux polluants » | | | | |
| Porteur | Structure | Mutualité Française Grand Est | | | |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | SIMONNET Mathilde – Chargée de projets en prévention et promotion de la santé | | | |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | msimonnet@mfge.fr 06.25.17.01.12 | | | |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>Nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos notamment dans notre logement, c'est pourquoi il faut être attentif à la qualité de l'air à l'intérieur. Outre les polluants apportés par l'extérieur, de nombreuses substances peuvent être émises à l'intérieur des pièces du logement, notamment par les matériaux de construction, d'ameublement et de décoration, les colles, les appareils à combustion, les animaux et les diverses activités humaines (tabagisme, activités de cuisine, d'entretien et de bricolage, bureautique, etc.).</p> <p>Nous sommes donc tous exposés à de nombreux agents environnementaux chimiques, physiques et biologiques. Cette exposition aux sources de pollution, même à faible dose sur de longues périodes, a des conséquences sur la santé. Diminuer les risques pour la santé est possible en fournissant des informations fiables et en proposant des solutions alternatives afin que les personnes puissent limiter, notamment par leurs pratiques et choix de consommation, leur exposition aux polluants.⁹</p> | | | | |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | | | | |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : D'ici 2029, promouvoir les enjeux en matière de santé-environnement dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne | | | | |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la visibilité des problématiques santé-environnement sur le Pays d'Épernay Terres de Champagne [5.1] | | | | |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les participants sur les différents modes d'exposition aux substances toxiques au sein du logement ; - Repérer les polluants au sein du logement et en limiter l'impact sur notre santé. | | | | |
| Description de l'action | <p>Etape 1 : Rencontre des différents partenaires (Maternité d'Épernay, Coordinateur CLS du Pays d'Épernay Terres de Champagne) afin de discuter de la mise en place des ateliers.</p> | | | | |
| | <p>Etape 2 : Point avec la Maternité d'Épernay afin de définir les modalités organisationnelles de la mise en place de l'action.</p> | | | | |
| | <p>Etape 3 :</p> | | | | |

⁹ Sources : Mutualité Française Grand Est

| | | |
|--|---|---|
| | <p>La Mutualité Française Grand Est réalise les supports de communication.</p> <p>Etape 4 : La Maternité d'Épernay communique sur les ateliers.</p> <p>Etape 5 : Mise en place d'un atelier d'une durée d'1h30 par mois du 27 février 2025 au 24 mai 2025 au sein de la Maternité d'Épernay :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 27 février 2025 de 18h à 19h30 : atelier sur la qualité de l'air intérieure et les produits ménagers. Le but de cet atelier est de pouvoir identifier les sources de pollution intérieure et ainsi de pouvoir proposer des gestes simples, des choix de consommation qui permettent de limiter les émissions des polluants. • Samedi 29 mars 2025 de 9h30 à 11h : atelier sur les produits d'hygiène et cosmétiques. Le but de cet atelier est de sensibiliser les participants sur les différents modes d'exposition aux substances toxiques et spécifiquement sur les produits cosmétiques et de leur proposer des alternatives saines pour leur santé. • Jeudi 24 avril 2025 de 18h à 19h30 : atelier sur l'alimentation et les contenants. Le but de cet atelier est de diminuer l'exposition du grand public aux polluants dans l'alimentation et ainsi de pouvoir informer les participants des alternatives concrètes pour limiter les polluants dans l'alimentation. • Samedi 24 mai de 9h30 à 11h : la chambre de bébé. Le but de cet atelier est de diminuer l'exposition des nourrissons/bébés aux polluants de sa chambre et ainsi de pouvoir donner des alternatives concrètes pour limiter les polluants dans la chambre de bébé. <p>Etape 6 : Réalisation d'un bilan par la Mutualité Française Grand Est.</p> | |
| Durée de l'action | <p>Début : Février 2025 Fin : Juin 2025</p> | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.6 - Maîtriser les risques environnementaux : Mettre en place un programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens notamment en direction des futurs parents et notamment des femmes enceintes</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p> | |
| Public(s) visé(s) | <p><input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge</p> | <p>* Préciser si professionnels :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Médical</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Paramédical</p> |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Parents et futurs parents | <input checked="" type="checkbox"/> Social ou médico-social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | Maternité d'Épernay Coordinateur CLS du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| | Partenaire(s) communiquant sur le projet | Maternité d'Épernay Coordinateur CLS du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | Maternité d'Épernay |
| | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Territoire ciblé par l'action | Montant total du budget prévisionnel | Aucun financement à solliciter. |
| | Budget par poste de dépense | Aucun financement à solliciter. |
| | Financeurs sollicités | Aucun financement à solliciter. |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | Sollicitation des partenaires du projet afin de communiquer sur l'action et pour mobiliser des participants. |
| Financements | | |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ». | |
| | Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration | |

| | | |
|--|---|--|
| Action 5.3.1. | Intitulé : Prévenir, surveiller et se protéger des ambroisies et des chenilles processionnaires | |
| Porteur | Structure | FREDON Grand Est |
| | Personne référente (Nom, Prénom, Fonction) | Louis AUDREN, Ingénieur Chargé d'Étude |
| | Coordonnées de la personne référente (courriel, numéro(s) de téléphone) | louis.audren@fredon-grandest.fr 03.26.77.36.64 06.89.33.23.05 |
| Contexte et éléments de diagnostic identifiés sur le territoire, justifiant de la mise en place de l'action | <p>En France, on retrouve une forte présence des chenilles processionnaires du chêne dans l'Est et le Nord-Ouest où des pullulations sont fréquentes. La processionnaire du chêne est en forte expansion dans de nombreux massifs du Grand Est. L'espèce est présente dans une grande partie des chênaies de la plaine de Lorraine (des Vosges jusqu'en Moselle).</p> <p>Les processionnaires du pin remontent du sud de la France et commencent à être fortement présentes dans la Marne qui est actuellement dans le front de colonisation. Les personnes qui vivent dans ces zones vont donc être confrontées de plus en plus régulièrement à leur présence.</p> <p>En situation de stress, les chenilles libèrent leurs soies qui se retrouvent en suspension dans l'air. La personne en contact direct ou indirect (dispersion des soies par le vent) va réagir de façon plus ou moins virulente selon sa sensibilité. Différents symptômes peuvent être observés selon le type de contact : contact avec la peau (éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons), contact avec les yeux (conjonctivite, lésions oculaires), contact par inhalation (irritation des voies respiratoires), contact par ingestion (inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins) [1].</p> <p>Au sein de la Région Grand Est, l'Alsace, la Haute-Marne et l'Aube sont les territoires les plus confrontés à la présence d'ambroisie. Bien que les signalements ne ciblent pas encore le territoire du PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne [2], une attention particulière est tout de même nécessaire car la plante a été repérée dans quelques stations par des botanistes sur tous les départements du Grand Est, dont le Département de la Marne pour lequel 33 signalements ont été effectués depuis les années 2000.</p> <p>L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante difficile à identifier, notamment aux stades jeunes, car elle peut être confondue avec beaucoup d'autres espèces végétales. Or, il faut pouvoir intervenir assez précocement, avant qu'elle ne produise du pollen (avant fin juillet). La présence de pollens d'ambroisie de fin juillet à octobre constitue un véritable enjeu de santé publique. Le pollen est très allergisant, puisque seulement quelques grains par m³ d'air suffisent pour déclencher une</p> | |

| | |
|--|---|
| | <p>réaction allergique. Celle-ci peut être grave : une rhinite sévère avec ou sans conjonctivite, accompagnée fréquemment d'une trachéite et/ou d'asthme, et constamment d'une grande fatigue. Une atteinte cutanée est parfois associée : démangeaisons, urticaire, eczéma.</p> <p>L'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs, la lutte et la diffusion de recommandations comportementales sont nécessaires pour limiter l'expansion des espèces allergisantes ou nuisibles à la santé humaine et/ou les impacts sanitaires associés (notamment les traitements). A ce titre, la publication du décret n° 2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses a permis de lancer une action nationale et des actions à l'échelon départemental, ainsi que la prise d'arrêtés préfectoraux.</p> <p>Enfin, un plan d'actions régional 2024-2026 a été conventionné avec l'ARS Grand Est.</p> <p>[1] <i>Etat des lieux sur les risques sanitaires liés aux chenilles processionnaires en Grand Est, Fredon Grand Est (2022)</i> [2] Source : ARS Grand Est, 2023</p> |
| Objectif général du CLS | D'ici 2029, renforcer la qualité de vie et améliorer l'état de santé des habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif stratégique du CLS concerné par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : D'ici 2029, promouvoir les enjeux en matière de santé-environnement dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne |
| Objectif spécifique du CLS directement rejoint par l'action | <input checked="" type="checkbox"/> D'ici 2029, renforcer la culture commune de tous (élus, acteurs, habitants) sur la santé-environnement dans le Pays d'Épernay Terres de Champagne [5.3] |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les structures et acteurs pouvant agir dans la lutte contre les chenilles et l'ambroisie ; - Mettre en place une formation des agents communaux et intercommunaux à la lutte contre les ambroisies et les chenilles processionnaires ; - Diffuser des supports d'information à destination de la population quant aux espèces végétales envahissantes et aux espèces animales nuisibles présentant un risque pour la santé - Mettre en place des réseaux sentinelles. |
| Description de l'action | <p>Etape 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de zones sensibles notamment par le biais des signalements déjà reçus et de l'état des lieux qui est en cours à l'échelle de la Région Grand Est pour ce qui concerne les chenilles processionnaires ; - Identification des structures pouvant potentiellement s'impliquer dans la lutte contre les chenilles processionnaires et l'ambroisie ; - Prise de contact avec ces structures et présentation des modalités d'implication possible (référent, sentinelle, relais d'information, ...) ; |

| | |
|-------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement d'un interlocuteur privilégié pour chaque structure souhaitant s'impliquer. <p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de sessions de formation à destination des agents communaux et intercommunaux ou de membres d'associations engagées dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement: recensement dans chaque structure des personnes pouvant être impliquées dans la lutte contre l'ambroisie et les chenilles processionnaires ; mise en place de 2 session de formation de 3 heures pour un groupe de 15 à 20 personnes (agents communaux, intercommunaux, par exemple) : Les sessions seront mixtes (ambroisie et chenilles processionnaires). <p><u>Contenu des sessions</u> : utilisation des méthodes de lutte et de protection adaptées, repérage et reconnaissance des espèces, impacts sur la santé humaine.</p> <p>Etape 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication auprès des habitants : diffusion d'information auprès des habitants via différents outils de communication (flyers, réseaux sociaux, article de presse...) en partenariat avec les structures impliquées ; l'information pourra aussi se faire à l'occasion de journées et/ou d'évènements organisés sur le territoire. Elle portera sur les risques sanitaires liés à ces espèces et sur leurs cycles biologiques. <p>Etape 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de réseaux sentinelles : toute personne présente sur le territoire, qu'elle soit professionnelle ou simple citoyen, peut transmettre un signalement d'ambroisie à FREDON Grand Est (https://www.signalement-ambroisie.fr) ou de chenilles processionnaires (https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr). Ces personnes seront recensées dans un document contact et pourront être impliquées, si elles le souhaitent, dans la lutte contre ces espèces en recevant des informations (newsletters, ...) et en les relayant. <p>Rôle des partenaires :</p> <p>Le PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne, notamment à travers les missions du coordinateur du Contrat Local de Santé, participera à la phase communication de l'action afin de diffuser l'information auprès des collectivités locales de son territoire, qui pourront elles-mêmes être relais d'information auprès de leurs habitants. Le coordinateur du CLS présentera l'intérêt de l'action et sera facilitateur dans l'organisation des sessions de formation.</p> |
| Durée de l'action | Pluriannuelle / Durée du CLS |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|---|--|
| | Début : 2025 Fin : 2029 | |
| Lien avec le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 (axe et objectif) | <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Public(s) visé(s) | <input type="checkbox"/> Toute tranche d'âge <input type="checkbox"/> Nourrissons (0-2 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (2-9 ans) <input type="checkbox"/> Pré-adolescents (10-12 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (13 à 18 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes (18 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées de plus de 65 ans <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : | * Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social ou médico-social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/loisirs <input type="checkbox"/> De l'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Agents des collectivités locales |
| Partenaire(s) de l'action | Partenaire(s) participant à l'équipe projet | ARS Grand Est - DT Marne |
| Territoire(s) ciblé(s) par l'action | Partenaire(s) communiquant sur le projet | ARS Grand Est - DT Marne Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épernay Terres de Champagne Collectivités locales volontaires |
| | Partenaire(s) fournissant du matériel | Collectivités locales volontaires (mise à disposition de salle) |
| | <input checked="" type="checkbox"/> L'action vise les habitants du Pays d'Épernay Terres de Champagne | |
| Financements à solliciter | Montant total du budget prévisionnel | Le financement des actions relatives à l'ambroisie s'inscrit dans un plan d'action régional financé par l'ARS |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

| | | |
|--|--|---|
| | | Grand Est sur la période 2024-2026. Le financement des actions relatives aux chenilles processionnaires |
| | Budget par poste de dépense | / |
| | Financeurs sollicités | ARS Grand Est dans le cadre du PRSE 4 2023-2028 |
| | Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines) | PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne et communes du territoire en tant que relais d'information et les collectivités locales volontaires pour la mise à disposition de salles pour la formation |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | <p>L'équipe projet en charge de la coordination du CLS reviendra vers les porteurs de projets afin de vous faire connaître les indicateurs de processus et de résultats envisagés pour votre action au vu des éléments que vous avez indiqués dans la partie « Description de l'action ».</p> <p>Evaluation du CLS : Le système d'évaluation du dispositif CLS dans sa globalité est en cours d'élaboration</p> | |

CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

ANNEXE 4 : LA CARTE PARTENARIALE

